



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2 0 2 3



ÉDITO

Bernard DEKENS

**Président de la Communauté de Communes
Ardenne Rives de Meuse**

Maire de Vireux-Wallerand

Il m'est très agréable de vous présenter ce rapport d'activité, qui résume tout ce qui a été réalisé en 2023 par notre Communauté de Communes.

S'il pourra paraître parfois complexe et riche en informations, nous avons toutefois essayé de le rendre attractif afin de vous faciliter la lecture.

Soyez convaincu(e)s que mes collègues Vice-Présidents et Conseillers Communautaires, titulaires et suppléants, ainsi que le personnel communautaire, font le maximum pour rendre à la population les services que nous lui devons et contribuer à la construction d'un avenir meilleur pour nos concitoyens, dans un contexte qui reste difficile.

Il est important, cependant, de ne pas oublier que notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale n'est compétent que pour les responsabilités que ses 19 communes membres ont bien voulu lui confier ou que la loi lui a imposé de prendre. En clair, il n'est pas responsable de tout.

Enfin, si vous souhaitez des explications ou compléments sur ce rapport d'activité, mes collègues et moi-même, ainsi que les services communautaires, sommes à votre disposition pour vous les fournir.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

LA CCARM	p.04
LES SERVICES ADMINISTRATIFS	p.12
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE	p.26
ECONOMIE	p.34
PETITE ENFANCE	p.42
ENVIRONNEMENT	p.48
SPORT	p.60
VIE ÉTUDIANTE	p.66
AIDE À LA MOBILITÉ	p.70
SANTÉ	p.74
PROTECTION DES POPULATIONS	p.80
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	p.84
TOURISME	p.86
URBANISME / HABITAT	p.94
L'EAU	p.100
TRAVAUX	p.110
INTERVENTION SOCIALE EN GENDARMERIE	p.116

LA CCARM





26 379

HABITANTS



19

COMMUNES



232 KM²

DE TERRITOIRE



210 KM²

DE FORÊTS





NOTRE TERRITOIRE

Son tissu urbain et sa morphologie le classent dans les EPCI semi-ruraux.

26 379 HABITANTS*

LES VOIES DE COMMUNICATION :

≡ RD N°949, RD N°8051 RD N°46

≡ Ligne ferroviaire Charleville-Mézières - Givet (projet de réouverture de la ligne Givet/Dinant)

≈ La Meuse, son port de Givet, ses haltes fluviales de Revin, Fumay, Haybes, Vireux-Wallerand et Givet

La CCARM se situe dans le Région Grand Est, est membre du Parc Naturel Régional des Ardennes, et du Syndicat Mixte ouvert du SCOT Nord Ardennes.



* Source INSEE, d'après le recensement de 2021, en vigueur au 1^{er} janvier 2024



M. BERNARD DEKENS

Président de la Communauté depuis le 18 avril 2008. Il effectue son 3^{ème} mandat de Président. Il a été réélu pour un mandat de 6 ans en 2020. Il est Maire de Vireux-Wallerand.

Il a succédé à Monsieur Pierre TASSIN, Président Fondateur, (1988-1995), à Monsieur Georges DAUMAL (1995-2001) et à Monsieur Marcel VIGNERON (2001-2008).



LE BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ

Il est composé de **13 Vice-Présidents**, qui accompagnent le Président dans son action.

Pour mener à bien les projets, à ces instances, s'ajoutent les commissions et groupes de travail spécifiques.



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

La Communauté est gérée par un Conseil de Communauté, composé, depuis la loi NOTRe de 2015 de 1 délégué par commune de moins de 1 000 habitants et de 2 à 10 délégués pour les communes de plus de 1 000 habitants, pour un total de **44 conseillers**.

NOS COMPÉTENCES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques communautaires (ex : soutien au port de Givet, aide aux porteurs de projet, pépinière d'entreprises...)
- Politique locale de soutien au commerce et activité commerciales (ex : chèques cadeaux La Pointe, guide du commerce et de l'artisanat...)

SPORT

Construction, entretien et fonctionnement des piscines et du Centre Aqualudique Rivéa

PETITE ENFANCE

Construction et gestion de Sites Multi-Accueil (crèches), de Relais Petite Enfance (RPE)

SANTÉ

Mise en place du Contrat Local de Santé qui a pour but de lutter contre la désertification médicale : aide aux études en médecine (ACCEM), aide à l'installation des médecins (ACCIM), aide à la maîtrise de stage pour les médecins, Guichet Unique Installation Santé (GUIS, revalorisation de l'hôpital de Fumay, promotion de l'offre de santé territoriale

TRANSPORT/MOBILITÉ

Participation à la rénovation de la ligne de chemin de fer Charleville-Mézières/Givet

HABITAT ET CADRE DE VIE

- Instruction des actes d'urbanisme
- Aide à l'amélioration du logement et mise en valeur du patrimoine bâti
- Mise en ligne du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme au 1^{er} janvier 2022

ACTION SOCIALE

- Aide de la Communauté aux Etudes Supérieures (ACCES)
- Aide à la mobilité dans la Communauté (Taxi à la carte)
- Soutien au retour à l'emploi
- Financement d'associations chargées par la Communauté de mesurer des actions de prévention contre les addictions
- Adhésion et conventionnement avec les associations chargées de l'information, l'orientation et l'insertion des jeunes de moins de 26 ans
- Aménagement, gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Intervention Sociale Gendarmerie (ISG)

ENVIRONNEMENT

- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Création, aménagement et fonctionnement des déchetteries communautaires

EAU / ASSAINISSEMENT

- Prévention et lutte contre les inondations
- Régies Intercommunales de l'alimentation en Eau potable et de l'Assainissement

TOURISME

- Promotion du territoire
- Office de Tourisme Communautaire Val d'Ardenne
- Aménagement, entretien et valorisation des sentiers Touristiques d'Intérêt Communautaire
- Valorisation du patrimoine touristique de la Pointe
- Parc de Loisirs TerrAltitude

T.I.C ET TÉLÉVISION

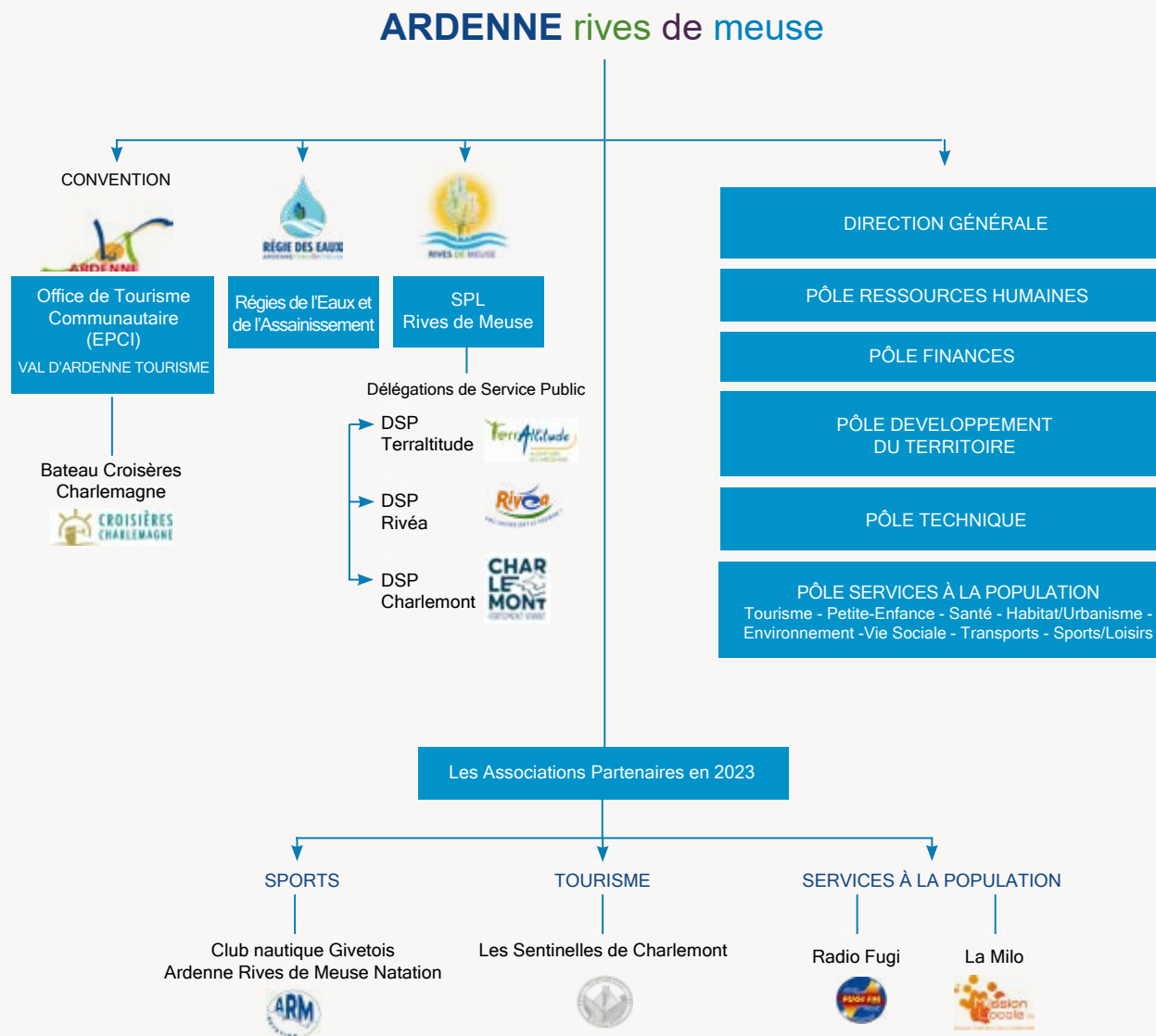
- Gestion des réémetteurs de télévision
- Communications électroniques : installation de la fibre optique

LES LOCAUX ADMINISTRATIFS

1. la Maison de la Communauté à GIVET
2. le Bâtiment Administratif et de Services à GIVET
3. le Centre d'Innovation et de Services aux Entreprises (C.I.S.E.) à VIREUX-MOLHAIN.



LOGIGRAMME 2023



LES SERVICES ADMINISTRATIFS

12 |





162

AGENTS

(78% DE FEMMES - 22% D'HOMMES)

(59,5% CATÉGORIE C - 25,5% CATÉGORIE B - 15% CATÉGORIE A)

•

3

BÂTIMENTS DE SERVICES

•

12

ÉQUIPEMENTS DE SERVICES

•

506

CONTRATS DE REMPLACEMENT

•

14

SAISONNIERS ACCUEILLIS



DIRECTION GÉNÉRALE



FRÉQUENTATION DE L'ACCUEIL DU SIÈGE

En 2023 : **3 421 personnes accueillies.**

Courriers :

- **15 453** courriers et courriels entrants ;
- **17 362** courriers sortants
- Coût d'affranchissement annuel (Siège + BASE+ CISE) : **25 288,37 €** (hors Régies Intercommunales).

Depuis 2022, la Communauté de Communes a adopté les services de la Poste pour la remise et collecte des courriers depuis le Siège.

Le courrier est traité par les services par une gestion électronique des documents.

UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE ET DE SERVICE

2023 a été l'occasion de mener une enquête sur la qualité de notre accueil :

- concernant l'accueil téléphonique, **36% des personnes sont très satisfaites et 54% sont satisfaites.**
- concernant les réponses apportées (téléphone, accueil physique), **40% des personnes sont satisfaites.**
- Besoins d'améliorer l'espace d'accueil du Siège et évaluer une modification des heures d'ouverture.

Cette enquête, appelée à être renouvelée, permet d'envisager **une politique de labélisation (ISO 9001, QUALIVILLES, etc).**

LES ASSEMBLÉES

Le Conseil définit la politique communautaire, vote le budget et les projets proposés notamment par les commissions. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de l'intercommunalité.

Le bureau a un rôle à la fois consultatif et délibératif. Il participe à la préparation des Conseils de Communauté en donnant son avis sur les points qui seront soumis au vote du Conseil et sur tout sujet relevant de l'intérêt intercommunal et ayant trait au fonctionnement de la Communauté.

En 2023 :

- **8** Conseils Communautaires ;
- **228** délibérations prises accessibles sur notre site internet;
- **3** Bureaux.

LES COMMISSIONS

Les commissions de travail sont des lieux de débat et d'élaboration de projets. Elles ont un caractère consultatif et un rôle de proposition mais n'ont pas de pouvoir de décision.

- **5** Commissions des Finances
- **5** Commissions DSP
- **1** Commission Petite Enfance
- **1** Commission de l'Action Économique
- **2** Commissions Environnement
- **1** Commission du Tourisme et Développement Transfrontalier
- **1** Commission Habitat



LES GROUPES DE TRAVAIL

En dehors des commissions permanentes, et à tout moment, le Conseil de Communauté peut décider de la création, pour l'examen d'une ou plusieurs affaires particulières, d'un Groupe de travail spécifique et temporaire.

- Groupes de travail Meuse : **1**
- Groupes de travail Energie/thermie : **3**
- Groupes de travail Forêt : **1**

BUREAU VIRTUEL DES ÉLUS

L'année 2023 a vu l'ouverture d'un chantier dénommé « bureau virtuel des élus » dont l'objectif est de doter, en 2024, **chaque élu communautaire d'une tablette lui permettant de consulter les rapports des différentes assemblées via une plate-forme spécifique.**

Cette dématérialisation des dossiers de séance des assemblées délibérantes s'inscrit dans une démarche générale de modernisation de l'administration, d'amélioration du droit à l'information des élus et de développement durable.

LES INSTANCES PARITAIRES

Elles constituent un espace de dialogue social entre les représentants des collectivités et les représentants du personnel, par l'intermédiaire desquels s'exerce le droit de participation des fonctionnaires dans les organismes consultatifs. Le Comité Social Technique est consulté pour avis sur l'organisation et les conditions collectives de travail au sein de la Communauté. **Il s'est réuni 7 fois en 2023.**

CONFÉRENCES DES MAIRES

Elles réunissent les maires des 19 communes de la CCARM. Elles se tiennent régulièrement pour travailler à la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire communautaire, partager les informations et échanger sur les enjeux actuels et à venir du territoire.

- **1 conférence** s'est tenue en 2023

LE JURY FLEURISSEMENT

Un jury «Fleurissement» sillonne, chaque année, durant une journée, les communes du territoire afin de désigner la commune la plus fleurie. La commune lauréate est récompensée par un bon d'achat de 150€ à faire valoir chez un pépiniériste du territoire.

En 2023, le jury s'est réuni le 1^{er} juillet et a récompensé les communes de Hargnies et Montigny-sur-Meuse, ex-aequo.

LES SATELLITES DE LA CCARM

La notion de satellites désigne l'ensemble des structures qui gravitent autour de la Communauté de Communes pour mettre en oeuvre ses missions de service public.



RÉGIES DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conseils d'administration : **3**



OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE (OTC)

Comités de direction : **5**



SPL RIVES DE MEUSE

Réunions de suivi : **5**

Assemblées Générales Ordinaires : **1**

Assemblées Générales Extraordinaires : **1**

Conseils d'Administration : **1**

LES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉS EN 2023

- ACAG/Le Chèque Cadeau la Pointe
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA)
- GEIE Destination Ardennes
- Établissement Public pour l'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA)
- Agence Départementale du Tourisme (ADT)
- Mission Locale (MILO)
- SMTDA (Valodéa)
- Comité des Oeuvres Sociales (COS)
- Association des Assitantes Maternelles de jour sur la Pointe 08
- Association des Communauté de France
- Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)
- Association des Maires du Département des Ardennes (AMDA)
- Association des Maires de France (AMF)
- Initiative Ardennes
- Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)
- Ardennes Compétences Territoriales (ACT)
- Agence de développement économique des Ardennes
- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers Ardennais (UDSPA)
- Adhésion au Cerema
- Adhésion à l'AFIGESE (Association Finance-gestion-évaluation des Collectivités Territoriales)
- Adhésion à la Fondation patrimoine
- Association des Représentants des Communes d'Implantation de Centrales et Établissements Nucléaires (ARCICEN)
- Ardennes Développement
- Ardennes Initiatives
- Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)
- Frontalier Grand Est

RESSOURCES HUMAINES

LES MISSIONS DU SERVICE

Répondre aux besoins de l'agent :

- Dans sa relation avec son employeur (suivi des obligations légales en matière de carrière notamment),
- Sur son poste : obligations règlementaires (hygiène et sécurité, médecine du travail),
- Dans son organisation de travail : fiches de poste, gestion des compétences, évolution des effectifs,
- Dans sa carrière et son projet professionnel : mobilité, parcours professionnel,
- Pour son bien-être au travail : écoute et accompagnement de l'agent.

Répondre aux besoins de pilotage de la collectivité :

- Suivi des obligations de l'employeur,
- Gestion des effectifs, évaluation professionnelle, adéquation entre compétences/missions,
- Prévisionnel des effectifs et des compétences : GPEC, dispositif d'avancement des agents,
- Mise à dispositions d'outils d'accompagnement.

LES OBJECTIFS DU SERVICE

- La garantie du respect des règles applicables dans le domaine RH,
- Partage de la fonction RH entre la direction des ressources et le management,
- Accompagnement des mutations et processus de changement au sein des services publics,
- Renforcement de la qualité de management par un soutien adapté aux besoins des managers,
- Accompagnement des parcours professionnels,
- Développement d'un climat social favorisant l'épanouissement professionnel,
- Pilotage des effectifs dans un contexte contraint qui s'impose à la collectivité.

Chiffres bilan 2023 :

LES EFFECTIFS :

162 agents se répartissant ainsi :

- 133 titulaires (82,10%)
- 3 agents détachés (1,85%)
- 3 agents stagiaires (Auxiliaires de Puériculture) (1,85%)
- 20 contractuels sur postes permanents (12,35%)
- 3 apprentis (1,85%)
- 1 collaborateur (Cabinet du Président)

Effectifs majoritairement féminins (78% de Femmes) et composés d'agents de Catégorie C, 59,5%, contre 25,5% d'agents de Catégorie B et 15 % de Catégorie A

LES REMPLACEMENTS :

- 506 contrats de remplacement ou de besoins occasionnels ont été conclus (très majoritairement pour des remplacements dans les SMA).
- 14 saisonniers et 6 BNSSA accueillis

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

- **Avancement de grade** : dans le respect des Lignes Directrices de Gestion, adoptées en septembre 2022, **10** agents de la CCARM ont bénéficié d'un avancement de grade.
- **Départ à la retraite** : **3** agents ont fait valoir leurs droits à la retraite

DÉPENSES DE PERSONNEL

Elles s'élèvent à **7,07 millions d'euros** en 2023, soit une hausse de +3,44% par rapport à 2022, ce qui représente environ 16% des dépenses de fonctionnement de la CCARM. Au 1^{er} rang des dépenses de personnel figurent évidemment les salaires, qui en 2023 ont représenté quelques 6,57 millions d'euros. Les dépenses ont augmenté par rapport à 2022 notamment du fait de plusieurs revalorisation du SMIC, de la revalorisation du point d'indice (+1,5% en juillet 2023).

Les avantages sociaux :

- **31.201 tickets restaurants** ont été alloués sur l'année, représentant un coût pour la CCARM de 173.165,55 €. Pour rappel, ces tickets ont une valeur faciale de 9,25 € avec une participation de l'employeur de 60%

- **1250 tickets CESU** ont été alloués sur l'année, représentant un coût pour la CCARM de 38.648,58 €. Pour rappel, ces tickets ont une valeur faciale de 8,50 € avec une participation de l'employeur de 60%
- **Participation patronale à la mutuelle santé** : **99** agents en ont bénéficié en 2023, ce qui représente une dépense pour la CCARM de 38.648,58 €
- **Participation patronale à l'assurance Prévoyance (garantie maintien de salaire)** : **122** agents en ont bénéficié en 2023, ce qui représente une dépense pour la CCARM de 70.246,95 €

LA FORMATION

En 2023, en plus de sa cotisation au CNFPT, la CCARM avait inscrit au budget **65.000 €** pour les actions de formation.

Les formations réalisées par le CNFPT représentent 1.128 heures réparties comme suit:

- **300** heures au titre des **formations d'intégration** (agents stagiaires) qui ont concerné 5 agents
- **819** heures au titre de la **formation continue tout au long de la carrière**, qui ont concerné 65 agents.
- les formations VAE qui ont concerné 3 agents.

Les formations hors CNFPT : il s'agit de formations spécifiques, professionnelles qui ne sont pas délivrées par le CNFPT, exemples : habilitations électriques, les CACES, les CAEPMNS, ... Elles ont représenté en 2023 une dépense de **19.148,08 €**.

Congé de formation : **1** agent en a bénéficié, ce qui lui a permis d'obtenir un Diplôme d'Etudes Scientifiques et Technique.

ABSENTÉISME

LES MALADIES

L'absentéisme lié à la maladie représente **9.587 jours**, ce qui, hors maternité, représente un taux d'absentéisme de **8,6%** et l'équivalent **sur l'année de 22 agents à temps complet**.

Sur l'année, **46%** des agents ont déposé au moins 1 arrêt maladie, ce qui représente en moyenne 2 arrêts par agent sur l'année. La durée moyenne d'un arrêt est de 30,3 jours.

La Maladie ordinaire :

C'est en nombre d'arrêts la principale cause d'absence pour maladie (environ 50% des arrêts maladie, soit 4.608 jours d'arrêts). Elle a concerné **37,2%** des agents de la CCARM. En moyenne un arrêt de maladie ordinaire dure 21 jours.

Les congés Longue Durée, Longue Maladie et grave maladie :

Ces arrêts concernent des pathologies plus lourdes. En nombre, ils sont moins importants que les arrêts de maladie ordinaire. Mais, fort logiquement, la durée de ces arrêts est beaucoup plus longue.

- **CLD** : **1927** jours d'arrêts (20% de l'ensemble des arrêts). A concerné 2 agents
- **CLM** : **1293** jours d'absence (environ 15% des arrêts maladie)
- **Grave maladie (agents IRCANTEC)** : **534** jours d'absence maladie (6% des arrêts maladie)

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

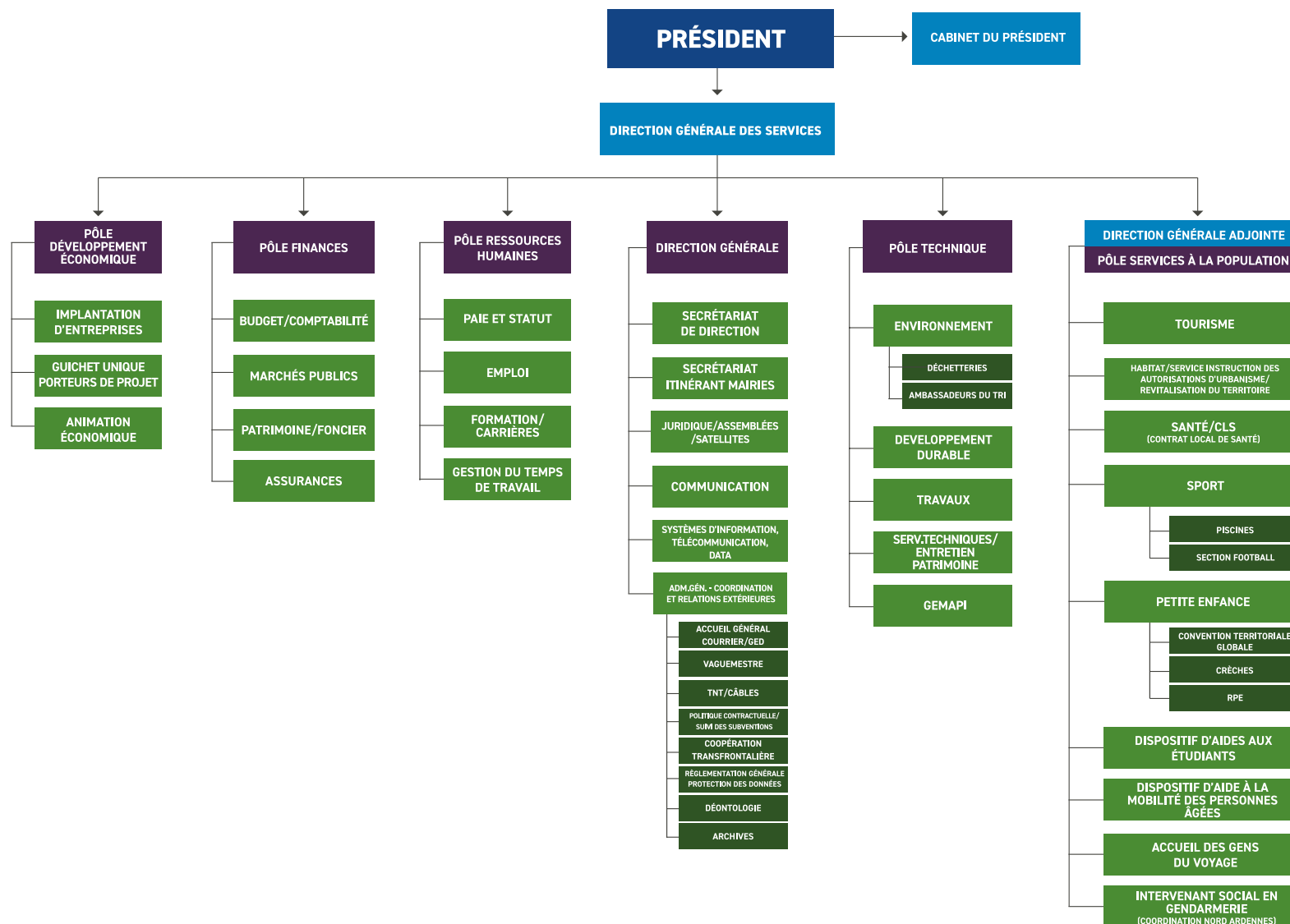
Ils représentent un peu plus de **1000 jours d'absence** (10% des absences pour maladie). En 2023, un seul véritable accident de travail est à déplorer.

MATERNITÉ/PATERNITÉ

Ils représentent **202 jours d'absence** (2% des arrêts maladie). **Il y a eu 2 congés maternité et 1 congé paternité en 2023.**

> **L'absentéisme est depuis plusieurs années en augmentation quel que soit le risque. Comme ailleurs (privé ou public) le phénomène s'est amplifié après le COVID. Cela représente pour la collectivité un poids important économique, humain, opérationnel.**

ORGANIGRAMME DES SERVICES



ORGANIGRAMME DES SERVICES EXTERNALISÉS



FINANCES

LE BUDGET

En 2023, la recherche d'un équilibre budgétaire structurel est nécessaire au regard **des charges nouvelles à assumer** (création d'un centre intercommunal de santé...) par la CCARM et d'un **programme pluriannuel d'investissement ambitieux** à définir.

CHIFFRES CLÉS DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes réelles de fonctionnement sont constatées à 57 M€. Les produits de fiscalité (hors dotation de compensation) s'élèvent à **21,01 M€, soit 36,85 %** de ces recettes.

Une partie de la fiscalité est reversée aux communes pour un montant de **16,5 M€** et à l'Etat (FPIC) pour un montant de **2,88 M€, soit 34 %**. Les dotations de l'Etat (DGF et dotations de compensation) s'élèvent à **15,05 M€, soit 26,4 % de ces recettes.**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **44 M€**. Les charges de personnel sont constatées à hauteur de **6,89 M€, soit 15,65 %** de ces dépenses. Les charges courantes s'établissent à **6,38 M€, soit 14,5 %**. Les subventions et participations sont constatées à **10,376 M€, soit 23,58 %**.

Les autres charges sont constituées des charges exceptionnelles, des frais financiers et de la fiscalité reversée. Les reversements de fiscalité dont les dotations de solidarité et le prélèvement FPIC s'élèvent à **19,4 M€**.

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de **7,8 M€**.

Le remboursement du capital de la dette est constaté à hauteur de **0,46 M€**, il en résulte une épargne nette de **7,4 M€** dégagée sur l'exercice pour financer les projets et les investissements de la collectivité.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'équipement (hors remboursement en capital de la dette) sont constatées à **6,24 M€**. Les ressources propres d'investissement s'élèvent à **4,9 M€**, hors recours à l'emprunt :

- **Subventions (499 290 € hors RAR),**
- **FCTVA (1 881 000 €),**
- **Dotations aux amortissements (1 470 000 €).**

Pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, le résultat excédentaire d'investissement constaté au 31/12/2022 de **0,583 M€** est mobilisé, auquel s'ajoute **7,6 M€** d'excédent de fonctionnement capitalisé.

LA FISCALITÉ

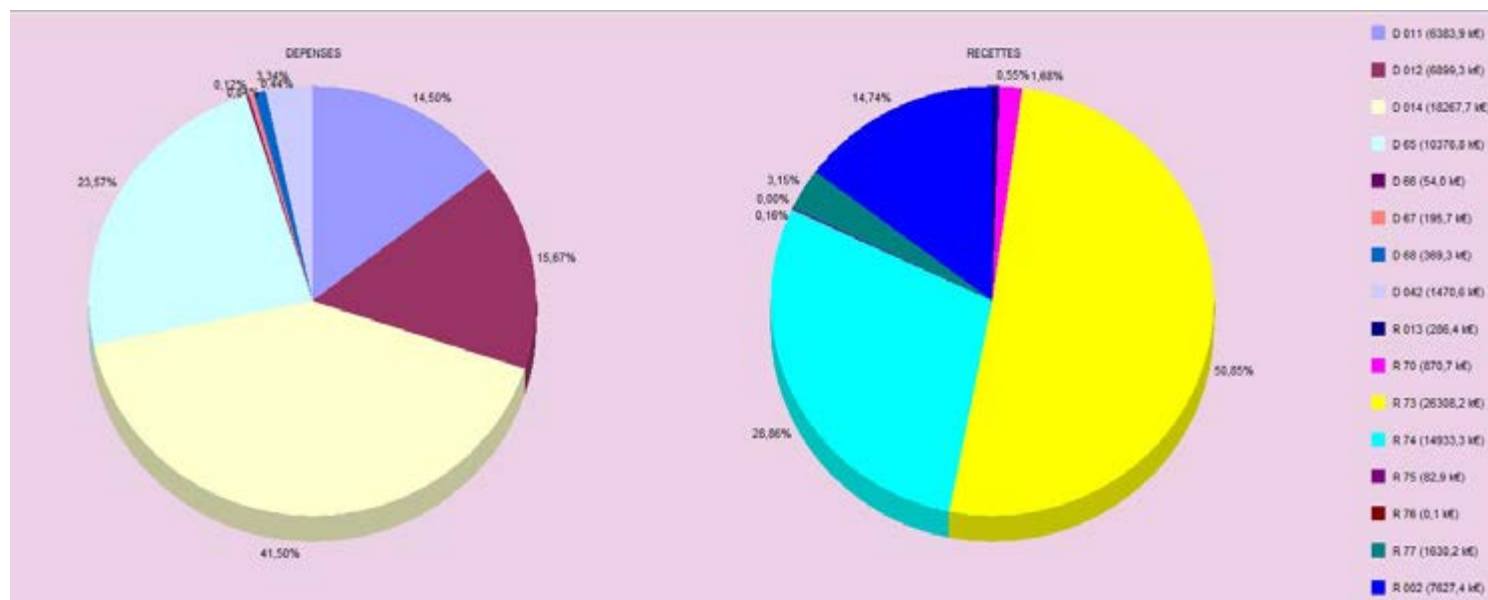
Les produits de la fiscalité directe sont constitués des taxes pour lesquelles la Communauté de Communes dispose d'un pouvoir de taux. Le Conseil de Communauté vote chaque année des taux d'imposition :

- **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) :** les propriétaires de biens immobiliers (usage professionnel ou d'habitation), hors bâtiments agricoles,
- **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) :** les propriétaires de terrains, notamment agricoles,
- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :** les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, hors exploitants agricoles et activités exonérées.
- **Cotisation Foncière des Entreprises de Zone**

Taux de la fiscalité	2023	2022	2021	2020	2019
Taxe d'Habitation (TH)					17,95 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	21,44 %	21,44 %	21,44 %	21,44 %	21,44 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	43,02 %	43,02 %	43,02 %	43,02 %	43,02 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	14,24 %	14,24 %	14,24 %	14,24 %	14,24 %
Cotisation Foncière des Entreprises de Zone	16,22 %	16,22 %	16,22 %	16,22 %	16,22 %

FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble par chapitres des dépenses et recettes de fonctionnement.



COMMANDES PUBLIQUES

En 2023, sont recensés :

- 24 Marchés à Procédure Adaptée notifiés en 2023 dont 2 marché d'insertion,
- 1 marchés en procédure d'appel d'offres,
- 45 marchés passés en consultation restreinte,
- 1280 bons de commande émis par le service des finances.

> Depuis 2022, La Communauté est adhérente à la Charte Régionale de la Commande Publique Grand Est



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

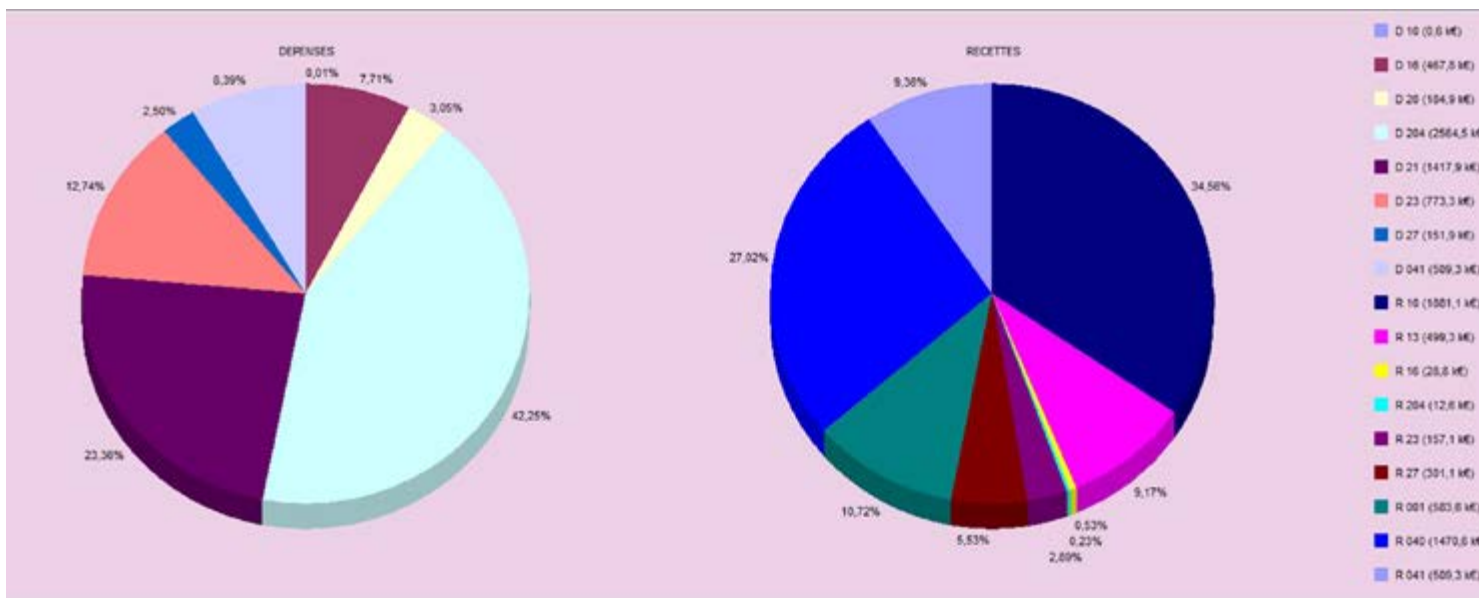
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	6 383 917,90
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 899 278,25
014	Atténuations de produits	18 267 652,36
65	Autres charges de gestion courante	10 376 785,28
66	Charges financières	53 979,75
67	Charges exceptionnelles	195 687,45
68	Dotations provisions semi-budgétaires	369 260,20
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 470 633,95
TOTAL DÉPENSES		44 017 195,14

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	286 435,03
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	870 716,64
73	Impôts et taxes	26 308 186,36
74	Dotations, subventions et participations	14 933 341,88
75	Autres produits de gestion courante	82 900,33
76	Produits financiers	57,57
77	Produits exceptionnels	1 630 218,93
002	Excédent de fonctionnement reporté	7 627 422,95
MONTANT RECETTES		51 739 279,69

INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble par chapitres des dépenses et recettes d'investissement.



L'ENDETTEMENT

Chiffre bilan 2023 :

- Le remboursement de l'annuité de la dette du Budget Principal est de **467 248,54 €**. Celui des budgets annexes s'élève à **460 908 €**.
- L'encours de dette s'élève à **4,025 M €**.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	588,84
16	Emprunts et dettes assimilés	467 848,54
20	Immobilisations incorporelles	184 867,81
204	Subventions d'équipement versées	2 564 514,49
21	Immobilisations corporelles	1 417 865,73
23	Immobilisations en cours	773 285,03
27	Autres immobilisations financières	151 880,84
041	Opérations patrimoniales	509 315,35
TOTAL DÉPENSES		6 070 166,63

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 881 087,45
13	Subventions d'investissement reçues	499 290,96
16	Emprunts et dettes assimilés	28 772,64
204	Subventions d'équipement versées	12 609,36
23	Immobilisations en cours	157 102,33
27	Autres immobilisations financières	301 138,25
001	Excédent d'investissement reporté	583 598,58
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 470 633,95
041	Opérations patrimoniales	509 315,35
TOTAL RECETTES		5 443 548,87

PATRIMOINE

Récapitulatif des acquisitions en 2023 par la CCARM :

OBJET	COMMUNE	SECTION	VENDEUR	RÉDACTEUR	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	MONTANTS DE LA VENTE
Parcelle	GIVET (Derrière les Roches)	AM 303	Consorts HENRY	Maître HUGET	20/03/2023	7 000,00 €
Parcelles	REVIN (Bois Bryas)	AB 17 et 18	MOUSSU-HERMANN	Maître MAQUENNE	12/06/2023	3 419,44 €
Parcelles	REVIN	AK 321 AI 0419 AK 0302-0319-0320	SAI	Maître MAQUENNE avec la participation de Maître VINATIER	12/06/2023	500 002,00 €
Bâtiment		AI 420				
Parcelles	GIVET	AZ 56-57-58-59-62-63-64	GALLOY Bruno et Thierry	Maître HUGET	22/06/2023	10 000,00 €
Parcelles	GIVET (La Terre aux Pavés) (La Terre à la Manne)	AY 38-43-94 AY 117 ET 120	Commune de GIVET	Maître HUGET	03/10/2023	1,00 € 1,00 €
Parcelles	GIVET (Mon Bijou)	BE 376 ET 378	Commune de GIVET	Maître HUGET	03/10/2023	1,00 €

23

Récapitulatif des cessions en 2023 par la CCARM :

OBJET	COMMUNE	SECTION	ACQUEREUR	REDACTEUR	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	MONTANTS DE LA CESSION
Parcelle	GIVET	AW 297	SASU Maryline GARBE	Me MAQUENNE	14/04/2023	19 000,00 €
Parcelle	GIVET	AW 306	SCI IMMO LIV	Me MAQUENNE	16/06/2023	126 000,00 €
Parcelles	GIVET	AL 259-262-263	ROADYGIV	Maître HUGET	16/10/2023	52 336,00 €

Crédit-Bail 2023 :

OBJET	COMMUNE	SECTION	ACQUEREUR	REDACTEUR	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	MONTANTS DE LA CESSION
Ensemble immobilier bâti	REVIN	AI420	SCI OCEFI	Acte Administratif	28/06/2023	364 240,00 €

LE MAGAZINE ARDENNE RIVES DE MAG

> En 2023, 1 numéro du magazine « Ardenne Rives de Mag » a été diffusé.

Dans chaque édition, se retrouvent l'actualité de la Communauté, les futures manifestations ou un bilan de celles qui viennent de se dérouler, un portrait d'un Maire et de sa commune, deux pages consacrées à la santé avec notamment le planning des consultations de l'hôpital de Fumay et les numéros utiles des professionnels de santé du territoire. Le n° 80 a été diffusé au printemps/été.

Rappelons que, pour nous inscrire dans une politique environnementale globale, la CCARM propose l'ensemble de ses supports de communication, prioritairement, en version numérique.

LA COMMUNICATION ÉDITÉE

Des flyers et affiches ont été réalisés pour le salon de la Petite Enfance organisé à Fumay le 13 mai 2023, ainsi que des affiches pour le RPE.

Dans le domaine de l'action économique, le service communication a travaillé sur la refonte complète de l'identité visuelle du



Chèque Cadeau La pointe (logo, chèque, flyers, pochette, sacs, roll-up). Une mascotte (T'cheki) a été réalisée. Des vitrophanies et flyers ont été réalisés pour les boutiques tremplin qui ont ouvert leurs portes en 2023.

De nombreux documents ont été conçus pour le service Piscine (affiches, diplômes scolaires, cartes d'abonnement).

Des visuels ont été également réalisés pour le SCOT et le PCAET, le CLS ainsi que pour le service Environnement (consignes pour le compostage obligatoire mis en place au 1^{er} janvier 2024). Notre visuel a été repris par Valodéa et adapté pour d'autres EPCI.

LA CCARM SUR LE WEB

La Communauté de Communes a renouvelé son site internet, en janvier 2018 : www.ccarm.fr. Le site a été conçu en interne par le service Communication. On y retrouve tous les services proposés par la Communauté, les actualités en page d'accueil, des coordonnées et liens utiles (vers le site de l'OTC Val d'Ardenne, vers Rivéa et terrAltitude, vers les communes...) et des services de paiement en ligne (petite-enfance, taxe de séjour) et dépôts des factures pour les fournisseurs.

Le site a été alimenté et mis à jour tout au long de l'année 2023.

Suite à la réforme des règles de publicité, une modification du site internet a été engagée et vous pouvez retrouver toutes les publications légales de la Communauté sur le site dédié : publications.ccarm.fr/

La page Facebook de la Communauté, ainsi que la page dédiée à Charlemont, sont alimentées très régulièrement en fonction de l'actualité.

Le service communication a également réalisé 4 vidéos pour promouvoir certaines actions.

POINTS PRESSE

Des réunions avec la presse française, belge et les radios du territoire sont organisées autour d'un thème bien précis, pour informer la population sur des travaux en cours ou qui vont débuter, pour promouvoir un nouveau service proposé par la Communauté ou une manifestation à venir.

Des dossiers de presse sont remis aux intervenants sur place.



Présentation à la presse de l'opération «Les Aventures de T'Cheki»

En 2023, 11 points presse ont été organisés :

- **L'Opération commerciale « Les Aventures de T'Cheki partie 2 »** – février 2023
- **Signature de la convention CTG** – mars 2023
- **L'ouverture des boutiques tremplin « L'Instant M » et « 110 Ongles »** – mars 2023
- **L'ouverture de la boutique tremplin « Dolce & Salato »** – avril 2023
- **Les travaux de sauvegarde de l'Église à Charlemont** – mai 2023
- **Le salon de la Petite Enfance** – mai 2023
- **L'opération commerciale « T'Cheki millionnaire »** – mai 2023
- **L'ouverture de la boutique tremplin « Chez Aurélien »** – août 2023
- **La requalification du site « Oxame » à Revin** – septembre 2023
- **L'ouverture des boutiques tremplin « La Boucherie » et « Ajouba »** – novembre 2023
- **L'avancée des travaux de l'entreprise CIBOX** – décembre 2023



Les travaux de sauvegarde de l'Église à Charlemont



L'avancée des travaux du site Oxame



L'avancée des travaux de CIBOX

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & É



ÉCOLOGIQUE



LE SCOT NORD-ARDENNES



L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nord-Ardenne s'est poursuivie en 2023 avec la validation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL). La Communauté de Communes s'implique fortement dans l'intérêt de son territoire dans le cadre des travaux menés.

> **Portée jusqu'en septembre 2023 par la Communauté de Communes, la gestion administrative et financière du SCoT, ainsi que l'animation de l'élaboration du SCoT et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), est désormais pleinement autonome avec le recrutement d'une personne pour sa direction en 2023 et la prévision d'un second recrutement en 2024.**

La CCARM a validé en réunion de bureau, à l'unanimité, une réduction du nombre de Zones d'Activités Commerciales préférentielles en agrégeant celle de la Commune de GIVET notamment. La Communauté avait, aussi, initié une demande de modification de l'armature territoriale en vue de changer le statut des communes de HAYBES et de VIREUX-MOLHAIN/VIREUX-WALLERAND. Une étude du Syndicat Mixte a démontré le peu de portée de cette modification pour la Communauté et les communes concernées. La proposition fut abandonnée (délibération n°2023-02-025 du 28 février 2023).

Précédemment, le Conseil de Communauté avait donné un avis favorable à la synthèse du diagnostic du SCoT Nord-Ardenne en juillet 2021 (délibération n°2021-07-126). Puis, informés de l'option validée par le bureau syndical au sujet de la spatialisation et le nombre de logements neufs sur le territoire du SCoT Nord-Ardenne en octobre 2022 (délibération n° 2022-10-197), les élus furent sensibilisés à la position du Bureau communautaire sur le volet économique du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) comprenant le DAACL lors de la séance du 29 novembre 2022 (délibération n° 2022-11-219).

Soucieux de la défense d'un projet commun aux intercommunalités et des intérêts du territoire de la Communauté, le Bureau communautaire a, quant à lui, donné **plusieurs avis favorables sur des éléments du SCoT** :

- **volet « environnement »**, avis complété d'une mention. Le développement de la méthanisation par les exploitants agricoles pour leurs propres déchets, sur leur exploitation, doit être distinct de celui des porteurs de projets industriels ;
- **la réduction du nombre de ZAC préférentielles** pour l'installation de commerces de + 1 000 m² en additionnant des zones attenantes l'une de l'autre . Un échange s'est tenu en bureau du SCoT sur le maintien ou non de zones remplies à ce jour ;
- **volet « foncier »**, avis complété d'une demande spécifique portant sur le passage des Communes de FUMAY, HAYBES et des 2 VIREUX de pôle de services à pôle urbain dans l'armature urbaine, appelant à évaluation par le SCoT sur l'incidence de cette modification.

Sur la base d'une enquête menée en mars - avril 2022 auprès de ses communes, dans le contexte de la mise en œuvre de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) issue de la loi Climat et Résilience, de la modification du SRADDET et l'impact de cette modification sur l'élaboration du SCoT Nord-Ardenne, la Communauté avait travaillé sur un schéma d'orientation sur le foncier. L'évolution récente des textes et la mise en œuvre de décrets en fin d'année 2023, une mise à jour de ce document est prévue en 2024.

Cela doit permettre à la Communauté de gagner une capacité à défendre les intérêts de ses Communes lors des débats autour du SCoT Nord-Ardenne. Parallèlement, elle soutient le Syndicat Mixte dans la défense du travail fourni et des décisions prises dans un contexte réglementaire et administratif spécifique.

La communauté est très impliquée dans les discussions visant à préserver du droit à construire.

Les 5 EPCI du SCoT Nord-Ardenne



LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) de 2015 a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, nous concernant de fait.

Devenu compétent en 2020 à la demande de ses intercommunalités membres, dont fait partie la Communauté de Communes, le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne a lancé l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec son bureau d'études BL Evolution à la suite à la relance du marché en septembre 2020.

Suivant ses statuts, le Syndicat Mixte est en charge de l'élaboration du diagnostic, de la stratégie territoriale, du programme d'actions et du dispositif de suivi et d'évaluation.

Cependant, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),

membres du SCoT NA, conservent la maîtrise de l'animation, du suivi et de la mise en œuvre des actions propres à chacune d'elles.

En préalable au travail sur le programme d'actions communautaire, le Conseil de Communauté a bénéficié d'une présentation de la stratégie du PCAET par le bureau d'études BL Evolution en cours de sa séance du 29 novembre 2022 et, ainsi, d'un temps de débat sur ce document (cf. délibération n° 2022-11-217).

Sur la base d'échanges au sein de la Commission Développement Durable et, auparavant, entre les services de la Communauté, les 57 fiches actions du programme d'actions de la Communauté ont été validées par délibération n°2023-06-084 du 07 juin 2023.

Ces fiches s'articulent autour de 8 thématiques que sont : « Habitat et urbanisme » ; « Mobilité » ; « Espaces naturels » ; « Economie locale » ; « Agriculture et alimentation » ; « Energies renouvelables » ; « Exemplarité » ; « Garantir la transversalité du PCAET ».

Chiffres bilan travaux SCoT 2023 :

- **296h** de travail estimé pour les services ;
- **86 courriers « arrivée »** et **39 courriers « départ »** ;
- **525 courriels envoyés par le secrétariat du SCoT** ;
- **3 Comités Syndicaux** et **4 Bureaux** soit **18 délibérations** pour le Comité Syndical.

Ont notamment été organisés en 2023 (SCoT ET PCAET):

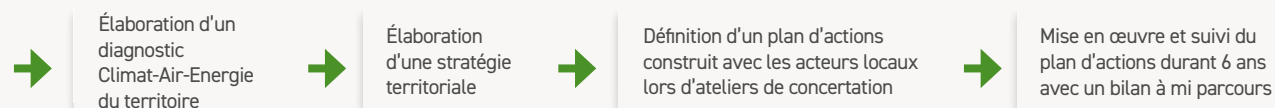
- **1 réunion de présentation du diagnostic puis du Projet d'Aménagement Stratégique à l'attention des Personnes Publiques Associées (PPA)**
- **1 réunion sur la réalisation de l'inventaire du patrimoine fortifié nord-ardennais**
- **Travaux sur le PCAET et le SCoT Nord-Ardenne** ;

Puis, sur demande du Syndicat Mixte, le Conseil de Communauté a approuvé, à l'unanimité, les modalités de suivi du PCAET lorsque ce dernier sera validé définitivement. Outre la mise en œuvre et un suivi en interne, l'Agence d'urbanisme de Reims, mandatée par le Syndicat Mixte, apportera son concours dans le travail de suivi des actions proposées par la Communauté. Avec un état d'avancement annuel, une évaluation à

mi-parcours du PCAET et une évaluation finale, 6 ans après sa validation, seront mises en œuvre.

La validation du PCAET par le Comité Syndical du SCoT Nord-Ardenne est attendue pour le mois de juin 2024.

On note l'importance du SRADDET de la Région Grand Est dans ces orientations, alors que lui-même est entré dans une période de révision.



LE PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (PTRTE)

Dans le cadre du plan France Relance et la succession du Contrat de Ruralité, l'État a créé un Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE) qui a pris pour nom, dans la Région Grand Est, de **Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique ou PTRTE**.

« **Contrats-enveloppes** » regroupant les différents dispositifs de financement en appui aux collectivités locales et EPCI, les PTRTE sont des contrats qui allient **ambition de transition écologique, développement économique et cohésion territoriale**, grâce à une mobilisation de tous les services de l'Etat en appui aux projets de territoires de l'EPCI.

En lien avec la Préfecture des Ardennes, une lettre d'engagement de la Communauté au PTRTE a été validée et approuvée dans un premier temps par délibération n°2021-05-094 du 18 mai 2021.

Puis, la Communauté a procédé à plusieurs mises à jour :

- Diagnostic du territoire ;
- Enjeux du territoire ;
- Actions à mettre en œuvre avec l'ajout de nouvelles fiches actions suivant le bilan du Contrat de Ruralité 2017-2020.

À la demande de la Préfecture des Ardennes, un socle dit « commun » a été introduit en première partie du projet de PTRTE avec la partie signatures des parties et partenaires. Le diagnostic général et les fiches actions constituent deux fascicules succédant à la partie socle. Les projets inscrits pourront être modifiés, complétés par de nouvelles ou être supprimés.

La partie socle du PTRTE et la liste des actions furent, quant à eux, approuvés par délibération n° 2021-11-191 du 17 novembre 2021.

En décembre 2023, un bilan a été produit avec un état des dossiers déposés et/ou financés au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) PTRTE 2023.

Le bilan 2023 permet de constater qu'à l'inverse de l'année 2022, **aucun projet n'a été subventionné au titre de la DSIL, en particulier la DSIL PTRTE**. Dans le cadre des autres fonds d'aide de l'Etat, **deux projets ont été subventionnés** au titre de la DETR, deux par le FNADT et deux par le Fonds Vert. Pour autant, Des projets présentent un niveau de subventionnement importants. Le projet de démolition du bâtiment 3 niveaux d'Ardeny en est un exemple.

> Il permet, aussi, de constater qu'une majorité de projets sont lancés ou sont en voie de l'être en 2024.

Actions lancées	14
Actions terminées	3
Actions en attente de lancement	8
Actions reportées	4
Actions abandonnées	3
TOTAL	32

Enfin, ce bilan a permis de travailler sur l'introduction de projets de modifications ou d'intégration de nouvelles de fiches actions :

- Protection et valorisation du patrimoine historique et naturel des communes du territoire ;
- Améliorer l'accès aux soins en milieu rural par la création d'un Centre Intercommunal de Santé.

Doit être supprimé la fiche action intitulée « aménagement d'un stage d'eaux vives ». L'introduction ou la suppression de fiches actions devra cependant être validée en 2024 pour transmission la Préfecture des Ardennes.

Recensés en juillet 2022, la Communauté a présenté les projets communaux pouvant intégrer le PTRTE :

- **REVIN** : création d'un pôle sportif et espace dédié aux restos du Cœur ;
- **HARGNIES** : accessibilité de la Mairie ;
- **VIREUX-WALLERAND** : travaux de restructuration, de modernisation et d'amélioration de la performance énergétique et de la qualité de l'air de l'Ecole Primaire «Les Bruyères».

Chiffres bilan 2023 :

- **32 projets communautaires 2022-2023 ont été présentés en janvier 2023 lors d'une première conférence des financeurs, afin d'étudier une possibilité de financement dans le cadre du PTRTE ou de subventions de droit commun.**





LE CONTRAT DE TERRITOIRE

Le 6 juillet 2017, la CCARM signait son Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental des Ardennes pour les années 2017 à 2020. Un avenant a été signé afin de prolonger le Contrat de Territoire au 31 décembre 2025. Un avenant n°2 (délibération n° 2021-12-220) a suivi en avril 2022 pour réaffecter des reliquats de crédits. Il comprenait l'ajout d'une opération pour la Communauté de Communes soit la « reconstruction du Pont de la Chiers reliant Hierges et Vireux-Molhain ».

Se basant sur le projet de territoire, le Contrat de Territoire comprend trois priorités :

- Soutenir l'économie et l'emploi
- Développer les équipements et infrastructures
- Animer et valoriser le territoire

À l'issue d'échanges en Conférence des Maires, 17 projets furent inscrits au profit de Communes membres et de la Communauté de Communes pour une enveloppe globale attribuée de **1 177 746 €**. Des avenants ont permis d'ajouter et modifier les projets initialement proposés.

Des bilans d'étape sont régulièrement menés avec le Conseil départemental. La Communauté se rapproche alors des Communes afin d'établir un point de situation sur l'avancée des dossiers.

Un avenant n°3, destiné à introduire trois nouveaux projets, dont un en remplacement d'un autre et deux destinés à utiliser un reliquat de subvention non consommée, est en préparation pour l'année 2024.

> À ce jour, 19 projets sont inscrits. 12 des 17 dossiers déposés sont considérés comme soldés. 2 n'ont pas encore été déposés auprès des services du Département.

>100% des crédits sont programmés et 83% des crédits sont engagés.



CANDIDATURE UNESCO

La Communauté de Communes a adhéré à l'ambition du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes d'évaluer une candidature auprès de l'UNESCO pour l'inscription du patrimoine fortifié Nord-Ardennes à la liste du patrimoine mondial.

Avec l'unité des intercommunalités membres sur cette question, le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes a souhaité en 2022 que soit ajouté au programme annuel de l'Agence d'urbanisme de Reims, dont il est membre, la réalisation d'un inventaire du patrimoine fortifié nord-ardennais afin d'établir la richesse patrimoniale du territoire et la pertinence d'une candidature auprès de l'UNESCO.

L'objectif général de la création de cet inventaire est de porter, également, une ambition commune du territoire utile à sa

mise en valeur, l'inventaire constituant un outil de base pour le marketing territorial. Les nombreux retours collectés en octobre 2022 permettaient de déceler 215 sites fortifiés. L'année 2023 a été une année de rédaction de l'atlas ou inventaire du patrimoine fortifié nord-ardennais, présenté dans sa version finale lors du Comité de pilotage du 30 novembre 2023.

Se basant sur une typologie de 15 types d'édifices, l'atlas conclue à une très grande diversité et richesse du patrimoine nord-ardennais.

L'objectif de ce travail est de préparer un argumentaire en 2024, visant à faire émerger l'éventuelle valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien en vue d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

La loi n° 2010-1563 du 16 septembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales, modifiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), avait rendu obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services entre l'EPCI et ses Communes membres.

La Communauté de Communes avait élaboré et approuvé son schéma de mutualisation 2016-2020 par délibération (2016-03-018) en mars 2016. Conformément à l'article L. 5211-39-1 du CGCT, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma faisait l'objet, chaque année, d'une communication à son organe délibérant.

Devenu facultatif avec la Loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, le Conseil de Communauté a convenu que la mutualisation resterait une pratique de coopération entre la Communauté et ses Communes membres sans formaliser de stratégie pour la mandature 2020-2026. La coopération intercommunale s'inscrit, ainsi, dans des groupements de commande ou la mise à disposition de matériels.

DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

La définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) a été l'occasion pour la Communauté de proposer à l'ensemble de ses communes membres un moyen de répondre de manière coordonnée aux obligations réglementaires.

Suite de la Conférence des Maires du 31 octobre 2023 dernier, les Maires décidèrent de coordonner leurs travaux et concertation autour de la définition des ZAENR.

Sur la base d'un document unique, retraçant la procédure et la cartographie envisagée des ZAENR proposées par les Communes ayant souhaité en créer, **une concertation publique commune en ligne a été effectuée du 20 novembre au 20 décembre 2023, sous la coordination de la Communauté.**

Le bilan de cette consultation fut transmis aux Communes.

- **245 (visiteurs uniques)** pour la page : « Concertation autour des Zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable »
- **74 (visiteurs uniques)** pour la page : « Formulaire sur la concertation autour des Zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable »
- Statistique du module Formulaire : **855** (vues) pour **12 soumissions**

L'information avait été diffusée en Mairie, avec la possibilité d'une contribution sous format papier, voire sur le site internet de la Commune, si existant, sur le site internet de la Communauté de Communes ainsi que sur sa page Facebook. Une affiche d'information a, également, été produite par le service communication.



CADASTRE SOLAIRE COMMUNAUTAIRE

Sous l'impulsion du GT énergie, la Communauté de Communes a mené la réalisation d'un cadastre solaire à l'échelle de son territoire afin de recenser le potentiel en la matière et avoir une approche stratégique sur cette source d'énergie. Cette action s'est inscrite naturellement dans le PTRTE et le PCAET de la Communauté.

Le cadastre solaire est un outil cartographique qui permet de **réaliser un diagnostic des toitures, et parkings, favorables à l'installation de panneaux solaires**. Pour cela, il regarde notamment l'orientation des bâtiments, les ombres portées par la végétation, les saisons etc. pour mesurer le potentiel de production d'énergie possible.

> **Le bilan de ce travail a permis de démontrer l'intérêt de se tourner vers le développement du solaire et la nécessité d'adapter les documents d'urbanisme locaux.**

En effet, en considérant le potentiel solaire attractif et pertinent, **le potentiel net identifié est de 155 MWc (1 MWh équivaut à 1 000 kWh), soit 141 GWh par an.**

En termes de consommation d'électricité, le taux de couverture théorique, à savoir le rapport (ici sur 12 mois) entre la production (solaire) et la consommation, est de 50 % sur



la Communauté en considérant le potentiel attractif uniquement. Le taux tombe à 69 % en considérant le potentiel attractif et pertinent.

Pour mémoire, selon l'INSEE, en moyenne, en France, une personne consomme environ 2 223 kWh d'électricité par an.

Utile dans le travail de mise en conformité vis-à-vis des obligations réglementaires en matière de déploiement de panneaux solaires en toiture ou d'ombrières solaires sur les parkings, le cadastre solaire est mis à disposition des communes sur la base d'une convention. Afin de protéger des démarches malveillantes, les données restent à l'usage exclusif des personnels administratifs concernés et des élus.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



La stratégie autour de la production d'énergies renouvelables s'inscrit dans une démarche de transition écologique de la Communauté mais également de recherche de nouveaux moteurs de développement local.

La production d'énergie n'est pas vue, ici, sous l'angle d'une habitation. Elle est étudiée à l'échelle de quartiers et de zones urbaines entières, l'objectif étant d'évaluer, aussi, une filière économique durable.

Alimenté par le cadastre solaire, réalisé en 2023, la stratégie rédigée porte sur une orientation majeure, le solaire. Cette orientation est le fruit des évolutions réglementaires, des potentialités et des différents travaux menés par la Communauté depuis 2021 ou sur lesquels elle a été impliquée. La définition par les Communes des Zones d'Accélération de la production des Energies Renouvelables (ZAENR) est devenue l'ultime acte

qui constitue l'opportunité pour la Communauté de tracer une orientation qui synthétise toutes ces évolutions et tous les choix établis.

Cette orientation vers le solaire de la stratégie n'est, cependant, pas exclusive. Elle ne doit aucunement entraver une réflexion sur le développement de d'autres sources d'énergie.

Destiné à tracer une orientation générale, appelée à évoluer au besoin, le document ne constitue pas pour autant, un Schéma Directeur des Energies et ne s'impose pas aux Communes du territoire. Il marque l'opposition de celles-ci au développement de l'éolien et de la méthanisation à grande échelle. A contrario, il démontre l'intérêt pour les projets de géothermie, d'hydrothermie, réseaux de chaleur, lorsque cela est possible.

ÉCONOMIE





4

ZONES D'ACTIVITÉS



1

HOTÊL D'ENTREPRISES



1

PÔLE D'ENTREPRISES COMMUNAUTAIRE



1

BÂTIMENT ARTISANAL



1

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES



LE C.I.S.E

LE CISE, PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Ce pôle est composé de **3 agents** pour l'accompagnement des entreprises (création-reprise d'entreprise, artisanat-commerce, PME-développement-direction), 1 pour l'accueil-secrétariat de la pépinière d'entreprise et 2 agents d'entretien dont le travail participe à la qualité de l'accueil de la pépinière. Concernant les missions de service au territoire et aux entreprises, elles sont de plusieurs ordres : l'accueil, le conseil, l'accompagnement, la représentation, la stratégie et la veille.

Pour l'année 2023, la salle Albert GALLIOT a été occupée 107 jours, dont 37 jours avec une location financière pour un montant total de 3 960 € H.T.

La petite salle a été occupée 38 jours, dont 20 jours avec une location financière pour un montant total de 704 € H.T.

> **Nouveauté pour l'année 2023, l'espace de co-working a été loué, tant à une entreprise privée qu'à des structures de formation. Le bureau a été loué 15,5 jours pour un montant de 198 € H.T. La salle de l'espace de co-working a été louée 35 jours pour un montant de 1 726 € H.T.**

LES LOCAUX DISPONIBLES

4 ATELIERS DE 100M²

Au cours de l'année 2023, 4 ateliers ont été loués à des sociétés :

La société **L'ESPRIT FERMETURES**, exploitée par M. Ludovic RAMELET loue l'atelier n°1 de 100 m² depuis le mois d'avril 2023 pour répondre à ses besoins d'entreposage. Le contrat est réalisé pour des périodes de deux mois, renouvelé selon ses besoins jusqu'à la fin d'année 2023.

La société **B-MAN DISTAFRIQUE**, exploitée par M. Mohamed BELAZRI, a loué un atelier entre le mois de janvier 2022 et le mois de mai 2023. Son activité est la vente d'objets divers issus d'inventus (import - export).



La société **MEUBLES FAMILY**, exploitée par M. Alain AMEN, loue un atelier depuis le mois de février 2022. Son activité est la vente de mobiliers de maison. La location s'est poursuivie pour toute l'année 2023.

La société **L'ESPRIT FERMETURES**, exploitée par M. Ludovic RAMELET, loue un atelier depuis le mois d'avril 2022. Son activité est la pose de portes, fenêtres et portails. La location s'est poursuivie pour toute l'année 2023.

4 ATELIERS DE 60M²

Depuis le mois de mars 2018, le service Courrier de La Poste loue un atelier de 60 m².

BUREAUX DU « SMPVMS »

4 bureaux sont disponibles dans l'espace anciennement occupé par le SMVPMS.

12 BUREAUX DE 20M²**11 bureaux ont été loués pour l'année 2023 :**

S2MIH FORMATION : centre de formation spécialisé dans la sécurité ferroviaire, 1 bureau loué depuis le mois de décembre 2020. La société a quitté son bureau le 30 septembre 2023.

A.V.E.C. : 1 bureau occupé depuis le mois de janvier 2015.

AGRI CARGO : production de machines agricoles, traitement de matières premières, transformation de résidus organiques (dans l'attente de l'achat d'un terrain pour construire un bâtiment), 1 bureau loué depuis le mois de mars 2021. La société a libéré le bureau le 28 mars 2023.

CLARINVAL : construction de hangars métalliques, 1 bureau loué depuis le mois de mai 2021. La société a libéré le bureau le 30 avril 2023. Un contrat de domiciliation de siège social a été établi pour la suite.

MTMI : maintenance d'équipements électriques spécialisée dans les centrales hydrauliques, 2 bureaux loués depuis le mois d'août 2021. La société a libéré les bureaux au 31 juillet 2023 pour s'installer dans un bureau à Aubrives, 1 Rue du Général Sarraill.

VRACS ARDENNES : société de transport en vrac, de verres, 1 bureau loué depuis le 1er décembre 2022. Le contrat s'est poursuivi pour toute l'année 2023.

Le service du Pôle Développement du Territoire occupe deux bureaux à l'étage et deux bureaux au rez-de-chaussée.

CCARM – Santé : un bureau est mis à la disposition de M. Nicolas VILLENET depuis le 1er juin 2023.

1 bureau est mis à disposition pour l'organisation, la tenue de réunions.

> 13 sociétés étaient domiciliées administrativement dans notre pépinière en 2023.

**LABEL BE EST ENTREPRENDRE**

La Communauté de Communes a répondu à l'appel à projet de la Région Grand Est, dans le cadre de la labellisation Be EST Entreprendre, pour l'accompagnement ante et post création d'entreprise :

- **14 chèques CREA Préparation de Projet** d'un montant unitaire de 600€ ont été envoyés, pour un montant total de **8 400 €**
- **1 chèque CREA Suivi de Projet** d'un montant unitaire de 400 € à compter de juillet 2022 a été envoyé, pour un montant total de **400 €**.

> Au total, 15 chèques CREA transmis pour un montant total de 8 800 €.

Chiffres bilan 2023 :

184 rendez-vous effectués, dont 131 premiers rendez-vous. Ceux-ci ont permis l'accompagnement à la création – reprise de 62 entreprises sur notre territoire, dont 59 créations et 3 reprises, implantées comme suit :

- **20 implantations à GIVET ;**
- **12 implantations à REVIN ;**
- **7 implantations à VIREUX-WALLERAND ;**
- **5 implantations à AUBRIVES ;**
- **4 implantations à VIREUX-MOLHAIN ;**
- **3 implantations à FUMAY, HIERGES ;**
- **2 implantations à RANCENNES et FROMELENNES ;**
- **1 implantation à HAM-SUR-MEUSE.**

26 activités de service à la personne, **13** commerces, **10** activités de restauration, **7** activités issues du BTP et **5** activités de services aux entreprises et **1** activité agricole.

Il y a eu **32** immatriculations à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes et **22** immatriculations à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes et **6** à l'URSSAF et **2** à la Chambre d'Agriculture.

> Au total, ces implantations ont permis la création de 35 emplois de chef d'entreprise, et 15,25 emplois salariés prévus, soit au total 50,65 créations d'emplois.

Parmi les personnes qui ont créé leur entreprise, **20** personnes étaient salariées avant de s'orienter vers la création d'activité indépendante. Parmi celles-ci **12** personnes pour lesquelles la création d'activité est un complément d'activité, et **8** personnes étaient déjà indépendantes avant cette nouvelle création.

AIDES AUX ENTREPRISES

AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE EN PÉRIMÈTRE DE CENTRALITÉ

Notre dispositif intervient après l'acceptation de la demande de prêt d'honneur Initiative Ardennes, pour accompagner les créations d'emploi dans les nouvelles entreprises situées en périmètre de centralité.

- **2** dossiers seront finalisés et versées pour un montant de 6 000 € en 2023, quand les sociétés seront constituées.
- **Aucun** dossier déposé en 2023

AIDE À LA FORMATION DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Notre dispositif intervient après les autres sources de financement possibles (CPF, Pôle Emploi, Mission Locale, AGEFICE, OPCA, etc.).

- **2** courriers de demande d'aide à la formation des créateurs d'entreprises ont été enregistrés.
- **2** dossiers ont été validés pour une subvention de 295,59 €.

DISPOSITIF BOUTIQUE TREMPLIN ET PEPISHOP

BOUTIQUE TREMPLIN

7 commerces ont bénéficié de la première phase du dispositif Boutique Tremplin :

- 110 ONGLES à FUMAY ;
- DOLCE & SALATO à GIVET ;
- LE PRESQUE RIEN à GIVET ;
- AJOUBA à GIVET ;
- L'INSTANT M à REVIN ;
- LA BOUCHERIE à VIREUX-MOLHAIN ;
- CHEZ AURÉLIEN à VIREUX-WALLERAND.

> La boutique tremplin **LES CRÉAS DE MAMAN-DINE** à GIVET a cessé son activité à l'issue de la première phase du dispositif.

3 commerces ont poursuivi leur activité avec la seconde phase du dispositif Boutique Tremplin :

- LA CAVE DES SANGLIERS à GIVET ;
- LA CUISINE à GIVET ;
- AGENCE KYLIAN LAMBOT à REVIN.

> La Boutique tremplin **LE FRANCO BELGE** à GIVET ayant évolué dans la seconde phase du dispositif Boutique Tremplin a cessé son activité avant le terme de sa convention.

BOUTIQUE PEPISHOP

L'enseigne **FROUNTZ & BIG MARSHALL** à GIVET a maintenu son activité à l'issue de sa convention.



PLAN DE RELANCE DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

Souhaitant continuer à accompagner la reprise commerciale dans un contexte économique incertain, la CCARM a décidé, lors du Conseil de Communauté réuni en séance le 07 juin 2023, de **poursuivre le Plan de soutien à l'animation commerciale pour la période comprise entre le 1er juillet 2023 et le 30 juin 2024**. Sa mise en œuvre opérationnelle est toujours confiée, par convention, à l'**Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG)** et à l'**Union Commerciale et Artisanale Revinoise (UCAR)**.

Le Plan de soutien à l'animation commerciale est doté d'une enveloppe de **70 000 €** pour financer, entre autres, plusieurs opérations :

3 actions ont été réalisées en 2023 :

- **Les Aventures de T'Cheki - Partie n°2, entre février et mars 2023 ;**
- **Les Aventures de T'Cheki - Partie n°3, entre avril et mars 2023 ;**
- **T'Cheki Millionnaire - entre mai et juin 2023, à l'occasion de laquelle la nouvelle identité visuelle du Chèque Cadeau La Pointe (CCLP) a été révélée.**

Aussi, l'entreprise GRAPHIK IMPACT, située à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, a été retenue à l'issue d'une mise en concurrence pour travailler sur la refonte du site internet du CCLP.



La nouvelle identité visuelle du CCLP élaborée par le service communication

AIDE À L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES COMMERCIALES (AIEC)

5 dossiers ont été montés et validés pour un montant de subventions engagées de 24 930 € :

- **FLOMADO à REVIN** - Subvention engagée de 8 692 € ;
- **CHEZ AURÉLIEN à VIREUX-WALLERAND** - Subvention engagée de 7 933 € ;
- **L'INSTITUT M à VIREUX-WALLERAND** - Subvention engagée de 4 929 € ;
- **L'AUBERGE DE LA VOÛTE à CHOOZ** - Subvention engagée de 2 239 € ;
- **GIVET JOUER à GIVET** - Subvention engagée de 1 137 €.



Chiffres bilan 2023 :

- **22 dossiers montés,**
- **20 dossiers accordés en prêt d'honneur pour un montant total de 208 500 €,**
- **2 dossiers ont été refusés,**
- **9 sociétés ont bénéficié d'un prêt complémentaire BPI dans le cadre de la mise en place de leur projet pour un montant total de 41 250 €.**
- **1 société a obtenu un avis favorable pour une subvention dans le cadre du fonds de mutualisation du département des Ardennes pour un montant de 18 000 €, calculé sur le maintien de 6 emplois dans la société reprise.**
- **1 société a obtenu un avis favorable pour une subvention dans le cadre de l'appel à projet Artisanat de Demain de la Région Grand Est pour un montant de 4 637 €.**

LES ZONES D'ACTIVITÉS

LES ZONES D'ACTIVITÉS

Pour permettre aux entreprises locales de se développer ou pour accueillir de nouvelles unités, il faut leur proposer des terrains ou des bâtiments adaptés. C'est le rôle des **4 Zones d'Activités** gérées par la Communauté de Communes :



- **Le Parc d'Activités Communautaire de Givet** : situé route de Philippeville, le Parc d'Activités Communautaire a pour vocation d'accueillir les entreprises industrielles ou les entreprises artisanales.

Surface totale : 55 ha
Surface occupée : 21 ha
Reste à commercialiser : 34 ha

- **La Zone Industrielle Sud à Vireux-Molhain** : elle couvre une zone de 15 hectares. Elle accueille plusieurs entreprises, une déchetterie et un centre de secours.

Surface totale : 7 ha
Surface occupée : 1,5 ha
Reste à commercialiser : 5,5 ha

- **La Zone d'Activités du Charnois à Fumay** : située dans le quartier du Charnois à Fumay, la Zone d'Activités a pour vocation d'accueillir les entreprises industrielles ou les entreprises artisanales.

Surface totale : 34 ha
Surface occupée : 34 ha
Reste à commercialiser : 0 ha

- **La friche industrielle Electrolux, Porcher, Oxame à Revin** : d'une superficie totale de 14 ha, elle est constituée de trois friches éponymes. Elle est en cours de réhabilitation.

La friche Porcher est sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté, la friche Oxame sous la maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) alors que le site d'Electrolux est en cours d'acquisition. Il fait l'objet d'une procédure de tiers demandeur.

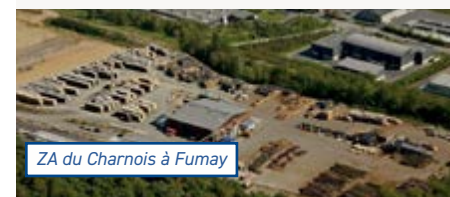
Après la reconquête industrielle des sites Revinois Electrolux, Oxame, Porcher, engagée depuis 2021, la Communauté a signé une convention d'étude avec l'EPFGE en février 2023 pour la requalification du site Ardenity, propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes.



Bâtiment Ardenity



ZA Sud à Vireux-Molhain



ZA du Charnois à Fumay



Friche Porcher - Construction CIBOX



EPFGE

C'est un opérateur public de l'Etat au service des projets des personnes publiques des **8 départements champardennais et lorrains** sur des friches industrielles, urbaines et militaires et en centres-bourgs.

Ses principaux objectifs : créer des logements, du développement économique et des équipements publics.

L'HÔTEL D'ENTREPRISES

L'Hôtel d'Entreprises est situé sur le Parc d'Activités Communautaire de Givet (PACOG). Il a été inauguré le 11 juin 2005. Il est composé de **4 bâtiments de 2 cellules de 566m²** pouvant être jumelées. Les cellules accueillent des activités de petite industrie ou de services.



LE PÔLE D'ENTREPRISES COMMUNAUTAIRE

Il est situé à Vireux-Molhain. Plusieurs entreprises sont installées sur 3 étages (**VALEMPLOI - GEIQ - AMBULANCES COQUET**).

Le niveau 1 est utilisé comme lieu de stockage des archives communautaires.

> Soit un taux d'occupation de 65%



LE BÂTIMENT ARTISANAL

Situé sur la Zone Artisanale du Charnois à Fumay, le bâtiment Artisanal en Blanc contient **4 cellules de 372m² chacune**. Chaque cellule est destinée à accueillir des activités artisanales.

- la cellule 1 est occupée par **Voies Navigables de France**.

Les autres cellules ont été vendues à une entreprise privée (M.S.F.) et au Conseil Départemental des Ardennes.



OCCUPATION DES LOCAUX EN 2023

Cellule 1	Services techniques communautaires
Cellule 2	CF INNOV / FRIXY
Cellule 3	Services techniques communautaires
Cellule 4	Vacante
Cellule 5	LUVIX
Cellule 6	Centre de Formation de la Pointe
Cellule 7	Vacante
Cellule 8	VALDO Manutention
Extension C4	Vacante
Extension C2	ALL4AUTO

> Soit un taux d'occupation de 70%

LA PETITE ENFANCE





4

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL
DU JEUNE ENFANT



288

ENFANTS ACCUEILLIS EN 2023



1

RELAIS PETITE ENFANCE



103

ASSISTANTES MATERNELLES



LA PETITE ENFANCE

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Portant la volonté de soutenir et d'accompagner les parents et d'améliorer le service rendu aux familles, le territoire communautaire dispose actuellement d'un service petite enfance composé de **4 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (mode d'accueil collectif)** dont :

- **2 crèches de 24 places :**
 - Les Petits Malins à Fumay,
 - Les Bouts'Choux à Revin,
 - **2 crèches de 30 places :**
 - La Ribambelle à Givet,
 - Les Petits Loups à Vireux-Wallerand,
- et
- **1 Relais Petite Enfance (RPE), avec 2 points d'accueil installés** sur les crèches de VIREUX-WALLERAND et REVIN.



L'ACTION ÉDUCATIVE

L'ensemble des structures a pour missions principales l'accueil, l'éveil et la socialisation des jeunes enfants. Ainsi, chaque structure propose un projet d'accueil spécifique et adapté aux enfants et aux familles de son secteur.

Le service petite enfance souhaitant respecter et s'adapter aux spécificités des 4 structures tout en maintenant une unité pédagogique et éducative basée sur la charte nationale d'accueil du jeune enfant.



CHIFFRES BILAN POUR L'ANNÉE 2023

	Agréments	Nombre d'enfants	Nombre de familles	Taux d'occupation	Nombre de jours d'accueil
Crèche de Vireux-Wallerand	30	85	66	71,86	232
Crèche de Fumay	24	50	58	60,24	227
Crèche de Revin	24	69	63	74,71	235
Crèche de Givet	30	84	86	80,43	236

> Les 108 places de crèche permettent de proposer plus de 930 jours d'accueil annuel. En 2023, 273 familles en ont bénéficié.

L'ACTION PÉDAGOGIQUE

La crèche de GIVET a mis l'accent autour de la vie en plein air...

Des activités en extérieur ont été pratiquées tout au long de l'année : repas, sieste, activités manuelles, gestion d'un potager. L'objectif était de permettre à l'enfant de se reconnecter avec le monde qui l'entoure, d'agrandir les espaces de jeux, de dormir avec les bruits qui fourmillent autour de lui.... Il a été constaté que **les enfants sont plus libres, moins stressés**, ont un sommeil plus réparateur. Ils sont demandeurs pour



récolter leurs légumes dans le **potager**. Le projet a rencontré un vif enthousiasme auprès des parents et des enfants.

... et la libre exploration éducative inspirée de l'itinérance ludique de Laurence Rameau où les enfants peuvent à leur convenance côtoyer les univers mis en place par les professionnels...

Enfin, l'éveil culturel concrétisé par un partenariat avec la **bibliothèque municipale** de Givet, des échanges avec l'école de Bonsecours, avec le relais petite enfance .

Notons qu'une **boîte à livres** a été installée dans le hall d'entrée de la crèche afin que les enfants puissent ramener leur livre préféré qui est raconté par une professionnelle....et partagé avec les autres

Des spectacles et des temps forts ont encore une fois ponctué cette année riche en découvertes.

La crèche de Fumay s'est centrée sur l'éveil culturel par la musique et la lecture avec des interventions musicales régulières de Vincent TRONQUOY qui présente et anime **différents instruments** en permettant aux enfants une participation active, des actions **lectures de contes** menées en partenariat avec la **bibliothèque départementale**, une séance découverte autour de la **médiation animale** ou encore la **semaine du goût**.

Atelier médiation animale à la crèche de Revin



La crèche de REVIN a mis un point d'honneur à valoriser la différence avec sa journée des chaussettes dépareillées , des ateliers intergénérationnels.....

L'équipe a souhaité également renforcer le **volet bien être** avec des ateliers d'**éveil sensoriel**, ateliers de relaxation et de **baby yoga**.

De plus, des séances de **médiation animale** fortement appréciées par les enfants ont pu être reconduites et partagées durant une **séance avec les seniors**.

La crèche de Vireux- WALLERAND a centré son action sur l'éveil culturel et sensoriel : activité musicale, contes et marionnettes, kermesse, parcours sensoriel...

Un projet peinture avec les bénévoles « **les artistes du château** » ou encore un parcours sensoriel réalisé avec le RPE...

Différentes journées à thème ont ponctué l'année : halloween, carnaval, chasse aux œufs....



Atelier peinture à la crèche de Fumay



Halloween à la crèche de Vireux-Wallerand



Antenne de VIREUX-WALLERAND

Rue du Clos Baudoïn - École « Mon Plaisir » - 08320 Vireux-Wallerand
 Tél et Fax : 03.24.32.04.60
 Port : 06.77.31.40.59
 rpe@ardennerivesdemeuse.com

Antenne de REVIN

12, rue du Colonel Vaulet - 08500 Revin
 Tél et Fax : 03.24.32.77.53
 Port : 06.77.31.40.59
 rpe@ardennerivesdemeuse.com

L'animatrice du RPE est Mme Maria DA SILVA

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE), UNE STRUCTURE DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES ASSISTANTES MATERNELLES ET DES PARENTS EMPLOYEURS

Lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement pédagogique et administratif destiné à soutenir les professionnelles petite enfance qui travaillent à domicile mais aussi à accompagner les parents employeurs dans leur contractualisation lorsqu'ils emploient une assistante maternelle ou une garde à domicile.

Initiés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, les Relais Petite Enfance sont basés sur les principes fondamentaux de neutralité et de gratuité.

L'observation de la **baisse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire (-14,88%)** due au vieillissement de cette population et aux départs en retraite est manifeste. C'est pourquoi le RPE **visé la promotion de l'accueil individuel et du métier d'assistante maternelle** : l'idée est de faire connaître ce métier, de le valoriser et de l'encourager.

> 62 familles ont approché le RPE en 2023

Un **partenariat** avec les bibliothèques, ludothèques, bibliothèque départementale,

crèches, organismes de formation permet d'offrir des actions riches et variées : Atelier d'éveil musical, Maltraitance et enfance en danger, formation initiale « sauveteur secouriste du travail », parler avec un mot et un signe....

Impliqué activement dans l'organisation du **salon de la petite enfance**, le RPE a pu mettre en avant les qualités et les compétences des crèches et des assistantes maternelles....

Chiffres bilan 2023 :

- 1 animatrice/coordinatrice
- 103 assistantes maternelles
- 266 places capacité d'accueil théorique
- 227 places utilisées
- 39 places restent disponibles

BILAN RPE CHIFFRÉ POUR L'ANNÉE 2023

Nombre de jours d'ouverture : 158

	Parents employeurs	Assistantes Maternelles
Nombre de RDV	47	34
Nombre d'appels téléphoniques reçus	66	188
Total contact	113	222

Bilan des informations délivrées lors des accueils avec rendez-vous et les permanences téléphoniques

BILAN DES ANIMATIONS COLLECTIVES

	Nombre en 2023	Nombre d'assistantes maternelles ayant participé	Nombre d'enfants ayant participé	Nombre de parents employeurs ayant participé
Animations collectives	51	129	222	19
29 animations proposées en partenariat avec des structures existantes du territoire (bibliothèques, ludothèques ...)				

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Convention Territoriale Globale ou CTG est un nouveau dispositif introduit par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), qui a vocation à construire un projet social global de territoire autour des thématiques de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, de la parentalité et de l'accès aux droits.

Ce contrat a été signé par la plupart des collectivités du territoire le 1^{er} mars 2023 (avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023) et courra jusqu'en 2026, sur la base de 17 fiches action regroupées sous 11 axes et 5 thématiques.

Le socle de la CTG est de **mettre en lien et en coopération les acteurs du territoire** autour des fiches action et des thématiques validées. Pour cela, plusieurs sujets ont été traités dans le cadre de la CTG avec les partenaires identifiés en 2023 comme **l'inclusion du handicap** dans les crèches du territoire, en permettant **la formation des équipes** et en informant les parents d'enfants en situation de handicap de la possibilité de l'existence de moyens de garde pour eux. L'évènement phare de cette année 2023 aura néanmoins été la

tenu du **Salon de la Petite Enfance et de la Parentalité, le 13 mai à Fumay**, organisé en coopération avec le Relais Petite Enfance et le Centre Social Fumay Charnois Animation, ayant récolté un franc succès.

En outre, la CTG aura été l'occasion de se concentrer sur des sujets divers, dans l'objectif de répondre, directement ou indirectement, aux besoins des habitants. Ainsi, une attention particulière a été portée aux **4 Maisons France Services** du territoire, lieux permettant d'apporter une réponse de premier niveau aux problématiques administratives rencontrées par les particuliers, voire les entreprises. De même, l'organisation **des formations BAF et BAFD** (diplômes permettant d'encadrer des enfants, notamment dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs) a été identifiée comme étant un axe de travail important à développer pour dynamiser le territoire, pour permettre aux jeunes de gagner en autonomie et pour répondre aux problématiques de personnel rencontrées par les Accueils collectifs de Mineurs.

Au final, **cette convention définit les axes de travail qui viseront à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination** mise en place en faveur des habitants sur le territoire Ardenne Rives de Meuse.



LE SERVICE PETITE ENFANCE

Il est composé de : **1** Puéricultrice, référente Santé et Accueil Inclusif, **3** Educateurs de jeunes enfants, **2** éducatrices spécialisées, **21** Auxiliaires de puériculture, **13** agents sociaux, **12** agents techniques, **22** agents remplaçants (encadrement, restauration, entretien) **2** assistantes administratives, **1** coordinatrice CTG et **1** responsable de Service.

Chiffres bilan 2023 :

Les crèches

- **55 agents** pour assurer les missions au quotidien et **22 remplaçantes**
- **288 enfants** accueillis
- **273 familles**
- **930 jours d'accueil**
- **18 stagiaires accueillis**

ENVIRONNEMENT





4

DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES



8 417 T

COLLECTÉES EN DÉCHÈTERIES EN 2023



2 098 T

DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2023
(OM - TRI - VERRE)



435

BACS DE TRI VENDUS



126

COMPOSTEURS VENDUS



LA GESTION DES DÉCHETS

C'est une compétence partagée et en partie déléguée. Ainsi, la CCARM n'est compétente que pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. En pratique, le service de traitement est effectué par l'entreprise **ARCAVI** pour le compte du Syndicat Mixte de Traitement des déchets Ardennais, **VALODÉA**. Il en est de même pour la gestion des déchets recyclables.

> **Le ratio des déchets ménagers et assimilés collectés aujourd'hui sur le territoire communautaire (porte à porte et déchèteries) s'élève à 624,00 kg par habitant et par an.**

Le renouvellement du marché de collecte a été notifié à la société URBASER, le 09 novembre 2022, pour un coût annuel de **1 183 561,53 € HT**. La date de démarrage de ce nouveau marché est le 6 février 2023, pour une durée de 4 ans.

Un second marché a également été notifié, le 09 novembre 2022, à la société URBASER, pour un montant annuel de **303 711,20 € HT** pour la mise à disposition et l'entretien des contenants pour les encombrants, les déchets verts, les cartons, des déchets inertes et le bois ainsi que l'évacuation de ces déchets produits dans les quatre déchèteries, avec effet au 1^{er} février 2023, pour une durée de 4 ans.



Le bois est transporté pour traitement chez Ecopac Recyclage à Château-Porcien, pour un coût de traitement de **50 € HT/tonne**.

Le traitement d'une tonne de déchets inertes sur le site Tisseront de Bogny-Sur-Meuse s'élève à un montant de **9 € HT**.

La reprise de la ferraille a fait l'objet d'une consultation auprès des ferrailleurs locaux, pour la mise à disposition des bennes, le transport et le recyclage de la ferraille. Une convention a été signée avec la société MASUY, le 25 novembre 2022, avec effet au 1^{er} février 2023, pour une durée de 4 ans. Le montant de rachat de la ferraille s'élève à **215 € la tonne**.

Les déchets verts sont, depuis novembre 2023, acheminés chez Agricyclage, à Sorbon

au lieu de la plateforme de compostage d'Eteignières. Le coût de traitement à l'échelle départementale se voit ainsi diminuer et c'est sans incidence sur nos dépenses puisque Valodéa prend en charge le surcoût de transport lié à ce changement d'exutoire.

Les projets en cours et ceux à venir ont pour objectif de minimiser davantage la quantité de déchets à enfouir, par la réduction et le tri de ces déchets à la source. Les effets indirects attendus étant, entre autres, l'économie des ressources naturelles et la maîtrise des dépenses supportées par notre Communauté, en rapprochant davantage la Communauté de Communes des objectifs fixés par la loi du 13 juillet 1992 et par le Grenelle de l'Environnement en matière de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

LA COLLECTE DES DÉCHETS

Depuis le 6 février 2023, la collecte des ordures ménagères résiduelles s'organise de la façon suivante :

- **pour l'ensemble des communes** : une collecte par quinzaine,
- **pour le centre-ville de Givet** : une collecte par semaine,
- **pour l'habitat collectif** : une collecte deux fois par semaine.

La collecte sélective s'effectue :

- **Tous les 15 jours** (hebdomadaire pour l'habitat collectif), pour le tri en multimatériaux (emballages en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, papiers, cartonnets, journaux-revues-magazines),
- **Toutes les trois semaines**, pour le verre d'emballage.

A ces collectes, s'ajoutent celles des **déchets des marchés et des cimetières**.

Le ramassage des ordures ménagères, et des déchets des marchés concerne la totalité de la population, ainsi que la collecte sélective.

Les ordures ménagères résiduelles sont présentées à la collecte **dans des sacs ou des bacs, à la charge de l'utilisateur** (variables en taille et couleur). **Des sacs jaunes** (50 litres) sont fournis par la Communauté

de Communes pour collecter le tri sélectif ou des **bacs de tri** à tarifs préférentiels. Le verre est, quant à lui, collecté dans des **bacs de 35 litres** fournis par la Communauté de Communes, sauf pour les communes de Revin et d'Anchamps.

Les immeubles de 6 logements et plus sont équipés de **bacs de tri et de conteneurs à ordures ménagères résiduelles**, stockés, soit dans les abris-conteneurs à l'extérieur, soit dans des locaux de propreté.

Ces équipements et matériels, excepté pour les ordures ménagères, **sont fournis gratuitement aux usagers**.

> **Dans le souci de réduire la production des déchets à la source, la Communauté de Communes fournit également aux habitants qui le souhaitent, un composteur individuel d'environ 400 litres ou 600 litres, en bois ou en plastique, ou un lombricomposteur, moyennant une contribution financière.**

TYPES DE DÉCHETS - TONNAGE 2023

Ordures ménagères	5688,20 T
Multimatériaux	1212,66 T
Verre en porte à porte	518,54 T
Verre en apport volontaire	367,43 T
Total Collecte sélective	2098,63 T

TONNAGE DES DÉCHETS ENLEVÉS EN APPORT VOLONTAIRE (VERRE) : 367,43 T

Seul le verre est collecté en apport volontaire dans des conteneurs aériens.

La Communauté de Communes est propriétaire de **23 conteneurs à verre**, répartis sur les communes de Givet à Fumay. **Leur vidage est effectué en moyenne tous les mois**, à la demande de la Communauté qui en assure le suivi du taux de remplissage et l'entretien. Le prestataire de cette collecte est la société MINERIS.

En ce qui concerne les communes de Revin et d'Anchamps, la collecte du verre est effectuée uniquement en point d'apport volontaire. Ainsi, **une bulle à verre** est présente sur la commune d'Anchamps et **33** sur la commune de Revin. **Ces conteneurs sont vidés tous les 15 jours**.





LES BACS DE TRI

La CCARM a décidé de mettre en place sur son territoire une vente de bacs de tri, à tarifs préférentiels depuis décembre 2017, et ce, afin de limiter la consommation de sacs de tri aux habitants.

Des bacs de tri sélectifs sont donc proposés. Cette action est basée sur la base du volontariat et proposée aux particuliers uniquement. Les foyers peuvent acheter un **bac de 120L à 360L à un tarif préférentiel**, la Communauté subventionnant une partie du coût du bac.

> **3 449 foyers du territoire se sont déjà équipés d'un bac de tri.**

Depuis février 2021, ce service a été étendu aux **artisans, commerçants** (superficie inférieure à 300m²) **et les administrations de la collectivité.**

En 2023, le Conseil de Communauté a élargie cette proposition en permettant l'acquisition **d'un bac supplémentaire à prix coûtant** (la facture du prix d'achat du bac sera la référence). À ce tarif s'ajoutent les frais de livraison, d'un montant de 7,00 €.

> **Dans les Ardennes, depuis le 1^{er} Septembre 2016, les consignes de tri ont été étendues à tous les emballages plastiques. En cela, nous sommes un département pilote et servons d'exemple pour le reste de la France.**

TARIF DES BACS DE TRI À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2023

	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres
Tarif d'un bacs de tri en €	15	18	21	30

NOMBRE DE BACS DISTRIBUÉS AUX USAGERS EN 2023

	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs distribués aux habitants de 2018 à 2023	341	690	1 420	998	3 449
Bacs distribués à tarif préférentiel en 2023	16	61	140	156	373
Bacs distribués à prix coûtant en 2023	1	4	15	27	37

NOMBRE DE BACS DISTRIBUÉS AUX ARTISANS, COMMERÇANTS, COLLECTIVITÉS EN 2023

	120 Litres	180 Litres	240 Litres	360 Litres	Total
Nombre total de bacs distribués de 2021 à 2023	4	42	23	91	160
Bacs distribués à tarif préférentiel en 2023	1	0	2	19	22
Bacs distribués à prix coûtant en 2023	0	0	0	3	3



LE COMPOSTAGE

La Communauté a décidé de mettre en place sur son territoire **un programme de compostage individuel** en 2002.

Le compostage individuel permet de recycler, chez soi, certains déchets organiques de la famille et du jardin, et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage. Permettant de diminuer la quantité de déchets à éliminer, le compostage est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement. L'utilisation d'un composteur individuel présente de nombreux avantages : esthétique, propreté, gain de place, protection contre les animaux indésirables (rongeurs, animaux domestiques, ...).

> **L'acquisition de composteurs à tarif préférentiel auprès de la CCARM est conditionné par le suivi d'une formation.**

La Communauté soutient le compostage sous deux formes (extérieur et intérieur) afin de diminuer le volume collecté. Ceci pour deux raisons, la 1^{ère}, le compostage est vertueux pour l'environnement, la 2^{ème}, est financière. En effet, les ordures ménagères collectées dans les Ardennes sont enfouies. Ce service est payant selon la quantité et taxé comme activité polluante. Or, la TGAH augmente chaque année, augmentant le coût du service sans effet sur les habitants. La Communauté supporte seule ces augmentations de coûts.

Des informations sont régulièrement données aux habitants par le biais du site facebook de la Communauté de Communes, de la radio et des journaux locaux, afin de promouvoir l'acquisition de composteurs.

LES DEMANDES DE COMPOSTEURS ÉMANANT DES HABITANTS

	400L bois	600L bois	400L plastique	600L plastique	Lombri-composteur	Bioseau	Total
Composteurs distribués aux habitants de 2003 à 2023	263	577	468	935	8	54	2 305
Composteurs distribués en 2023	15	31	23	18	5	34	126
Recettes totales en € TTC pour les livraisons	3 945,00	17 310,00	7 020,00	28 050,00	288,00	97,20	56 710,20

COÛT D'ACHAT DES COMPOSTEURS ET PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ

Composteurs	Coût d'achat en € TTC	Participation proposée pour l'utilisateur en € TTC	Participation de la CCARM en %	Participation Valodéa du prix HT
Bois 400 l	67,15 €	15 €	70,21	25 %
Plastique 400 l	45,42 €	15 €	55,98	25 %
Bois 600 l	84,25 €	30 €	52,52	25 %
Plastique 600 l	76,05 €	30 €	47,40	25 %
Lombri-composteur	91,20 €	36 €	47,37	25 %

> Soit en moyenne, une participation à hauteur de **54,70 %** de la Communauté sur le coût d'achat des composteurs (hors bioseaux).



Création d'un Mémocompostage pour le magazine Ardenne Rives de Mag



LES DÉCHÈTERIES

Le marché passé avec la société **URBASER** prévoit la mise à disposition et l'entretien des bennes pour les encombrants, les cartons, le bois et les déchets verts, ainsi que l'évacuation des déchets qui y sont recueillis.

La reprise de la ferraille a fait l'objet d'une consultation auprès des ferrailleurs locaux, pour la mise à disposition des bennes, le transport et le recyclage de la ferraille.

Une convention a été signée avec la société **MASUY**, le 25 novembre 2022, avec effet au 1^{er} février 2023, pour une durée de quatre ans. Le montant de rachat de la ferraille s'élevé à **215 € la tonne**.

Les déchets verts sont, depuis novembre 2023, acheminés chez **Agricyclage**, à Sorbon au lieu de la plateforme de compostage

d'Eteignières. Le coût de traitement à l'échelle départementale se voit ainsi diminuer et c'est sans incidence sur nos dépenses puisque **Valodéa prend en charge le surcoût de transport** lié à ce changement d'exutoire.

Le marché de collecte, d'évacuation et de traitement des DDM, ainsi que des batteries et des huiles de vidange, a été attribué à la société **ARF**.

Le **Relais Cambressis** assure la collecte des vêtements gratuitement sur les déchèteries de Givet et Vireux-Molhain. Sur les déchèteries de Haybes et de Revin, cette prestation est assurée par l'association Ardennes Solidarité Cancer.

> **Dans l'objectif de réduire la quantité des déchets à enfouir, la Communauté de Communes a développé un partenariat avec l'association BELL'OCCAS.**

Les objets triés par les gardiens sur les déchèteries de Givet, Vireux-Molhain et Haybes sont stockés dans une cellule dédiée dans les hangars. **Leur enlèvement est effectué hebdomadairement.** La déchèterie de Revin n'étant pas équipée de locaux de stockage adéquats, ce partenariat n'a pas été instauré sur cette déchèterie.

BILAN DÉTAILLÉ DES DÉCHÈTERIES, TONNAGES COLLECTÉS EN 2023

	GIVET	VIREUX - MOLHAIN	HAYBES	REVIN	TOTAL
Encombrants	752,05	655,45	484,65	566,40	2458,55
Ferraille	47,27	42,10	31,99	42,93	164,29
Déchets Verts	438,69	394,62	282,80	368,76	1484,87
Cartons	80,02	46,40	39,34	43,00	208,76
Gravats inertes	633,08	699,63	415,18	650,88	2398,77
Bois	303,04	232,09	195,12	335,50	1065,75
DEEE	85,82	56,41	46,04	64,12	252,39
DDM	18,01	12,68	9,68	14,56	54,92
DEA	136,66	107,54	85,16	/	329,36
TOTAL	2 494,64	2 246,92	1 589,96	2 086,15	8 417,67

LA DÉCHÈTERIE DE REVIN

Depuis avril 2022, la CCARM, les communes de Fumay et de Revin sont engagées dans le projet de la construction d'une nouvelle déchèterie sur le canton de Revin, notamment pour restituer à Valodéa l'ensemble du site actuel. En effet, cet espace est partagé entre le centre de transfert et la déchèterie communautaire.

En 2023 a débuté l'étude 4 saisons en nécessaire préalable au projet.

LES AUTRES DÉCHETS

Les ordures ménagères issues des foyers, des marchés et des cimetières sont enfouies au centre d'enfouissement technique de classe 2 (CET2) à Eteignières.

Les encombrants non réutilisables ou valorisables dans le cadre du partenariat avec BELL'OCCAS sont également enfouis au CET2 d'Eteignières.

Les déchets verts, apportés par les usagers en déchèterie, sont transformés en compost sur la plate-forme de compostage d'Eteignières. Les déchets inertes vont sur le site de Tisseront à Bogy-Sur-Meuse.

Le bois est transporté pour traitement chez Ecopac Recyclage à Château-Porcien.

La ferraille est récupérée par la société MA-SUY, située à Haybes (08).

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM), quant à eux, sont pris en charge par la société ARF depuis nos déchèteries jusqu'à leur traitement dans des centres spécialisés, conformément à la réglementation en vigueur.

LES RECYCLABLES PROPRES ET SECS - FILIÈRES RESPECTIVES DE RECYCLAGE

MATÉRIAUX	NOM TECHNIQUE	REPRENEURS
Papier	JRM	NORSKE SKOG depuis 07/2022 (avant UPM)
Carton	EMR ou 5.02 ou 1.04	REVIPAC -> SAICA Venizel
Carton de déchèterie	1.05	AAPH pros du centre ville Ardennes Métropole / Cartons de déchèterie à Chalandry et REVIPAC, SAICA Venizel
ELA	5.03	REVIPAC -> LUCART
Gros de magasin	GDM 1.02	REVIPAC -> SAICA Venizel
Bouteilles plastiques transparentes	PET Clair	VALORPLAST
Bouteilles plastiques colorées	PET Foncé	VALORPLAST
Bouteilles plastiques opaques	PEPPPS	VALORPLAST
Emballages plastiques souples	FILMS	VALORPLAST
Aluminium		SUEZ
Acier		PAPREC
Verre		OI MANUFACTURING

LE SERVICE ENVIRONNEMENT

Le Service Environnement est installé au B.A.S.E (Bâtiment Administratif et de Services de la Communauté de Communes), route de Philippeville à Givet.



Le Service se compose de deux entités :

- **Les déchèteries (5 agents)**, les gardiens sont en poste dans les quatre déchèteries communautaires de Givet, Haybes, Vireux-Molhain et Revin.
- **L'équipe du tri : 2 agents**

Le service Environnement utilise les véhicules de service mis à disposition de l'ensemble du personnel communautaire.

La cellule N°3 de l'hôtel d'entreprises de Givet, est également mise à la disposition du service afin d'y entreposer le matériel de tri (sacs jaunes, bacs à verre, composteurs, ...).

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

LES INTERVENTIONS DANS LES CENTRES SOCIAUX ET DE LOISIRS, LES CRÈCHES

L'objectif était de sensibiliser le public sur les thèmes figurant dans le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, comme le compostage, le tri des déchets, le réemploi, le gaspillage alimentaire, etc.

- **Le centre socioculturel « L'Alliance » de Givet** a organisé, avec les ambassadrices du tri, le 3 juin 2023, un atelier « familles » sur le thème du réemploi : papier recyclé et tawashi, éponge fabriquée à partir de tissus de récupération. Une dizaine de personnes étaient présentes.



Atelier tawashi

- **Le centre social « FUMAY-CHARNOIS Animation » de Fumay**, a accueilli les ambassadrices du tri le 5 juillet 2023, à l'occasion de la fête de la nature. Elles ont animé un stand tri et compostage avec Mme Hourriez, maître composteur.

- **L'association Revinoise d'Education et de Loisirs, (L'AREL) de Revin** a également souhaité des interventions les 22 mars et 5 avril. Au programme : atelier réemploi, stand sur le tri sélectif et le compostage . présentation d'un lombricomposteur + quiz sur le compostage, documentation sur le tri, jeux de société. **Une trentaine de participants étaient présents.**

- **Le centre aéré de Mon Bijou à Givet** : les 18 et 25 juillet et les 22 et 29 août sur le thème du tri sélectif et du compostage. 32 enfants ont participé.

- **Le SMA « La Ribambelle » à Givet** a également demandé l'intervention des ambassadrices. Elles ont adapté l'intervention sur le compostage à l'âge des enfants, sous forme de coloriage et en leur montrant les lombrics.

> **Ces stands ont été un lieu d'échanges, de convivialité et de prises de conscience des familles sur l'environnement.**

LES INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES

Au printemps 2023, les élèves de quatre écoles primaires se sont déplacés au centre d'enfouissement d'Eteignières. La Communauté de communes a pris en charge les frais liés aux déplacements en autocar.



Les ambassadrices sont intervenues dans deux écoles pour une sensibilisation sur le tri et une école a choisi le thème du compostage. Les actions ont également continué à l'automne 2023. Ainsi, 106 élèves ont été sensibilisés sur le tri et 187 sur le compostage.

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2023

PUBLIC VISÉ	ACTIONS	DATE
Habitants HC	Distribution de sacs de pré-tri aux résidents d'habitats collectifs	Tout au long de l'année
Tout public	Informations diverses sur le site et facebook	Tout au long de l'année
Professionnels	Courriers sur les biodéchets	28 avril 2023
Autres	Distribution de sacs de tri dans les établissements publics	Tout au long de l'année
Tout public	Distribution de sacs de tri à la population, guides du tri et diffusion des consignes	Tout au long de l'année
Tout public	Permanences pour la dotation de sacs dans les communes	En janvier, juin et décembre
Autres	Distribution de sacs de tri et guides de tri aux artisans et commerçants	Tout au long de l'année
Tout public	Distribution de fascicules d'information pour la mise en place de points de regroupement lors de travaux et déviations	Tout au long de l'année
Tout public	Prise de contact avec les usagers dont les sacs de tri ont été refusés à la collecte	Tout au long de l'année
Tout public	Conception des calendriers de collecte 2024	T3/T4
Tout public	Mise en ligne des calendriers de collecte	Février
Tout public	Dossiers encombrants pour l'aide des personnes à mobilité réduite	Tout au long de l'année
Bailleurs sociaux	Proposition de rencontre avec les bailleurs sociaux pour mener, auprès des locataires, une campagne de communication sur le tri des biodéchets	Juillet 2023
	Relance des bailleurs sociaux	Octobre 2023
Entreprises et commerces	Exclusion des tournées de collecte, les entreprises et commerces, situés sur les zones d'activité	Avril 2023

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

La vente des bacs de tri aux collectivités et artisans, commerçants, a augmenté, par rapport à 2022, mais cela s'explique en partie par une rupture de stock en 2022 auprès de notre fournisseur pour les modèles 240 et 360 litres, commandes qui ont été livrées en 2023. Nous observons une augmentation de la vente des composteurs, quelque soit le volume. **La vente de composteurs est en hausse de 46,51 %** par rapport à 2022, avec une préférence pour les modèles en bois 600 litres.

Au niveau du tri sélectif « trié », les données de Valodéa nous montrent une **augmentation de nos performances**, de 27,82 kg par habitant en 2023, et 29,95 kg par habitant en 2022, et bien en dessous des 38,38 kg par habitant au niveau départemental. Par contre, si nous prenons nos tonnages collectés, elle est de **46,70 kg par habitant** en 2023 contre 44,30 en 2022. La quantité de déchets ménagers résiduels a, quant à elle, baissé, en passant de 241,34 kg par habitant en 2022, à **219,05 kg/hab en 2023**.

Même si nous observons une **baisse du tonnage des ordures ménagères et une hausse de celui du tri sélectif**, cela n'est pas représentatif financièrement car le coût d'enfouissement des ordures ménagères et la TGAP* ne cessent d'augmenter, le coût des divers traitements également. De plus, le contexte économique, déjà observé sur 2022, semble être à l'origine d'une baisse générale des tonnages des différentes filières des déchetteries de la Région Grand Est, ce qui peut s'expliquer par **une consommation plus contrôlée de la part des usagers et donc moins de gaspillage**.

*LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)

Cette taxe est en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2000. Son objectif est d'optimiser la gestion des déchets, en favorisant leur tri, leur recyclage et leur réutilisation, et de réduire la quantité de déchets non valorisables.

Toute entreprise qui collecte des déchets étant par la suite stockés et traités doit s'acquitter de la TGAP. Les collectivités locales ne sont généralement pas assujetties à la TGAP, car elles ne sont pas considérées comme des entreprises mais cependant, la taxe sur les activités polluantes peut s'appliquer à certaines de leurs activités comme la gestion de déchets.

On distingue deux catégories de TGAP :

- TGAP "Déchets" :

- **Déchets non dangereux** : déchets ménagers ramassés par les collectivités locales.
- **Déchets dangereux** : contenant des éléments toxiques ou dangereux présentant des risques pour la santé humaine ou l'environnement.

- TGAP "Hors-Déchets" (émissions polluantes, les lessives et les matériaux d'extraction).

La TGAP ne s'applique pas au recyclage des matières qui ont déjà été triées, telles que le papier, le carton ou les biodéchets.

Pour lutter contre le gaspillage et la pollution liée, le gouvernement augmente fortement le taux de la TGAP depuis 2021. L'objectif est de limiter la production de déchets et d'encourager leur recyclage.

En 2023, chaque tonne de déchet non dangereux envoyée en enfouissement est taxée à hauteur de 52€ par tonne.

DÉPENSES DU SERVICE

DÉPENSES EN EUROS TTC

	2022	2023
Prestataires (collecte, transport, traitement) URBASER, VALODEA, MINERIS, ARCAVI, ARF	3 407 521,22	3 560 578,25
Cotisation VALODEA	160 137,20	171 395,40
Fonctionnement déchèteries	37 063,84	59 898,55
Investissement déchèterie (travaux à la déchetterie de Haybes, achats de souffleurs, mise aux normes déchèterie de Vireux-Molhain et Givet.....)	6 306,80	38 486,79
Fournitures (composteurs, sacs, bacs et conteneurs, bulles à verre, sacs de pré-tri)	42 636,71	77 578,10
Personnel (rémunération, formations, déplacements...)	390 724,46	412 467,50
Divers (missions élus, évacuation dépôt sauvage, ligue contre le cancer, annonce marchés, communication, calendrier...)	15 101,07	7 497,08
Collecte de pneus : LBCNE	12 720,00	/
Amortissement		10 951,43
TOTAL € TTC	4 072 211,30	4 338 853,10

RECETTES DU SERVICE

RECETTES EN EUROS TTC

	2022	2023
Vente des matériaux recyclables et Aides à la collecte sélective	460 840,13	268 048,90
Aide au transport des propres et secs, Eco-Mobilier, DEEE	66 668,30	139 548,63
Vente de composteurs, lombricomposteurs, bioseaux (dont participation Valodea)	2 506,11	2 317,80
Vente de bacs	4 348,00	10 488,61
Aides ambassadrices du tri et communication	8 717,43	7 940,78
Divers (indemnités journalières, indemnités retard livraison, CESU...) et autre régulation	28 893,41	1 732,86
Remboursements avance forfaitaire URBASER et autre régulation	736,53	
Subvention ; Investissement FCTVA	1 678,90	13 463,62
Amortissement		10 951,43
TOTAL € TTC	573 686,90	454 492,63

SPORTS

60 |





3

PISCINES COMMUNAUTAIRES



1

CENTRE AQUALUDIQUE



208 791

ENTRÉES PISCINES (RIVÉA INCLUS)



3

SECTIONS SPORTIVES



PISCINES

LES PISCINES COMMUNAUTAIRES

LA PISCINE DE VIREUX-WALLERAND

La piscine dispose d'un bassin principal de 20mx6m avec une profondeur de 1,20 à 1,80m, une partie ludique avec banquette bouillonnante, canon à eau, nage à contre-courant, et d'un toboggan de 30m linéaires avec bassin de réception.

Pour l'année 2023, on recense :

- Entrées public : **7162 entrées payantes**
- Créneaux collégiens : collège Charles Bruneau de Vireux-Wallerand : **957**
- Créneaux écoles élémentaires et maternelles de Vireux Molhain, Vireux Wallerand, Aubrives, Haybes et Hargnies : **5065**

Entrées Associations :

- A.R.M.N de Vireux : **2227**
- Association Les Elfes, Gym aquatique : **2325**
- P.S.P.G (Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie) : entrainements natation : **0**
- Jardin aquatique : **391 entrées**
- Leçons enfants : **753**
- Leçons Adultes : **120**
- Associations ASLH : **326 entrées**
- Formation BNSSA : **0**

> **Soit un total de 19 206 entrées**



AQUATHLON

Un aquathlon a été organisé les 19,20, 22 et 23 juin 2023 à la piscine de Vireux-Wallerand. Cette manifestation sportive a mis en compétition les élèves de CM1 et CM2 des écoles des 2 Vireux, Haybes, Aubrives et Hargnies ainsi que les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} du collège de Vireux-Wallerand sur une épreuve de natation et de course à pied.



La piscine dispose d'un bassin principal de 20mx8m avec une profondeur de 0,60 à 1,80m, une partie ludique avec banquette bouillonnante, jets massants, canon à eau, nage à contre-courant, d'un toboggan de 30m linéaires avec bassin de réception, d'une plage végétale accessible par beau temps, avec beach-volley et tables de ping-pong, et de cours de natation dispensés par des maîtres-nageurs-sauveteurs diplômés d'État.

La piscine de Fumay a fermé ses portes au public pour travaux de rénovation, le 22 octobre 2022, lorsque la piscine de Revin a rouvert ses portes après plusieurs mois de travaux.

LA PISCINE DE REVIN

La piscine dispose d'un bassin de compétition de 25m de 5 couloirs, d'un bassin d'apprentissage de 12m x 12,6m, d'une plage végétale accessible par beau temps, avec green-volley et tables de ping-pong, des cours de natation dispensés par des maîtres-nageurs-sauveteurs diplômés d'État.

La piscine de REVIN, a fermé ses portes en avril 2018 pour des travaux de rénovation et mise aux normes diverses et a rouvert ses portes le 07 novembre 2022.



Pour l'année 2023, on recense :

- Entrées public : **4645 entrées payantes**
- Créneaux écoles élémentaires de Fumay et de Revin : **5023 élèves**
- Collège Les Aurains de Fumay : **1885**
- Collège Georges Sand de Revin : **1674**
- Lycée Jean Moulin de Revin : **228**
- Créneaux établissement S.A.A.M. Ede MORAYPRE (Le Service d'Accueil et d'Accompagnement Médico-Educatifs) : **710 élèves**

Entrées Associations :

- AVENTURE EVASION : activité natation et préparation au CANOE KAYAK : **195**
- A.R.M.N de Fumay : entraînement natation des licenciés du C.N.G : **1636**
- Les Bulles Revinoises : club de Plongée de Revin activité subaquatique : **137**
- Revin Multi Sports : gym aquatique : **502**
- Leçons enfants : **414**
- Leçons adultes : **10**

> Soit un total de **17 059 entrées**



LE CENTRE AQUALUDIQUE RIVÉA

Il est géré par la SPL Rives de Meuse. Il est ouvert toute l'année et propose des espaces aquatiques intérieurs et extérieurs, un espace cardio-musculation, une zone de bien-être, un bowling, une fosse de plongée, un snack. L'effectif de Rivea est en moyenne de 30 salariés.



En 2023, Rivea a accueilli **172 526 visiteurs** dont :

- **430 enfants** dans le cadre des ALSH du territoire
- **11 206 élèves**, dont 5 710 scolaires « gratuits » du territoire.
- **10 680 personnes** dans le cadre associatif

2023 :

- Chiffre d'Affaires annuel : **759 107 € HT** (692 688 € en 2022).
- Coût Investissement 2023 : **43 325 € HT**
- Coût fonctionnement 2023 : **1 823 771 €**
- Charges d'exploitation 2023 : **1 867 096 € €** hors frais de fonctionnement du siège (1 736 105 € en 2022).

SECTIONS SPORTIVES



LES SECTIONS SPORTIVES DU TERRITOIRE

LA SECTION SPORTIVE NATATION DU COLLEGE VAUBAN DE GIVET

La Ville de GIVET, le Collège Vauban et quatre associations sportives givetoises ont entamé en 2005, une réflexion sur la mise en place d'une classe « multisports » en 6ème au collège de GIVET, basée sur le même principe que la classe « Football » au collège de VIREUX-WALLERAND.

En effet, des classes à horaires aménagées ont été créées pour que naissent des sections sportives, permettant à des élèves motivés

de se parfaire dans leur discipline sportive et aller vers l'excellence.

La section sportive natation a ouvert en septembre 2009 au collège Vauban de GIVET. La convention partenariale a été signée le 2 décembre 2008.

Le club Ardenne Rives de Meuse Natation (A.R.M.N) est partenaire de la section sportive. L'encadrant, Breveté d'Etat, est salarié et rémunéré par l' A.R.M.N, à qui la Communauté de Communes verse les honoraires.

Un professeur d'EPS est le professeur coordonnateur.

LA SECTION SPORTIVE CANOË KAYAK DU LYCEE JEAN MOULIN DE REVIN

Suite à la demande de Mme DACUNKA, Proviseure du Lycée Jean Moulin de Revin, par son courrier du 27 mars 2017, la section sportive CANOE KAYAK a été soutenue financièrement à l'identique des autres sections sportives, Football, Natation et Basket. A partir de la rentrée de septembre 2017, la rémunération de l'Entraîneur Breveté d'Etat M. Thierry ROYAUX, à raison de 3h hebdomadaire, et de M. Teddy CHARLIER, professeur coordonnateur d'EPS ont été pris en charge par la Communauté. Un créneau de mise à disposition leur est réservé à la piscine de Fumay, puis de Revin, afin assurer les entraînements de janvier à fin avril. Les autres mois, les élèves exploitent leurs connaissances techniques en navigation en eaux vives.





LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL DU COLLEGE CHARLES BRUNEAU DE VIREUX-WALLERAND

Le collège Charles BRUNEAU de VIREUX a mis en place la classe aménagée Football à la rentrée scolaire 2003-2004 en 6ème et 5ème, grâce à la Communauté de Communes, avec Monsieur Patrick LEGER, Professeur d'E.P.S. en tant que Coordinateur scolaire, diplômé du Brevet d'État d'Éducateur BE1 Football, et Messieurs Sébastien TIFFANNEAU et Sabri IFOURAH, Opérateurs des Activités Physiques et Sportives, éducateurs diplômés du Brevet d'État d'Éducateur BE1 Football.

M. LEGER a été remplacé par Mme Cécile DEGAUGUE, suite à son départ à la retraite. En 2004/2005, la classe aménagée sportive a évolué en section sportive football, dont l'objectif était de toucher les classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}.



La section sportive de 2023

Les objectifs de la section sportive sont :

- Offrir un équilibre entre la scolarité et une pratique sportive régulière de haut niveau grâce à un aménagement de l'emploi du temps dès la classe de 6ème
- Offrir des entraînements de qualité avec deux séances par semaine, par deux titulaires du BEF, M. Sébastien TIFFANNEAU et M. Sabri IFOURAH, chaque lundi et jeudi de 15h15 à 17h15.
- Être représentatif du collège au sein de celui-ci, et, également lors des compétitions extérieures.

Matériel

Le district des Ardennes de football et le club Nord Ardennes fournissent le matériel. La Communauté de Communes finance les transports.



LABEL GÉNÉRATION 2024

Grâce à leurs nombreuses initiatives sportives, le lycée Vauban et le collège Charles Bruneau ont reçu, en 2022, le label « Génération 2024 » par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE). Cette labellisation s'inscrit dans le projet d'école/d'établissement, intégrant les valeurs de la République et principes de l'Égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'éco-citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

Pour faciliter la mise en œuvre de la labellisation « Génération 2024 », l'école, le collège ou le lycée volontaire répondant aux critères, bénéficie d'une grande marge de souplesse dans la mise en œuvre de son projet. Les contraintes locales conduisent à travailler étroitement avec les collectivités territoriales, et à tisser des liens avec le monde sportif local.

VIE ÉTUDIANTE





356

ETUDIANTS AIDÉS

•

1

BAC PROFESSIONNEL

•

2

AIDES AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES



LA BAC PROFESSIONNEL ENVIRONNEMENT NUCLÉAIRE

La filière Bac Professionnel environnement nucléaire « Préventeur des Risques » a, officiellement, ouvert ses portes au Lycée Vauban de Givet, en 2013.

Le cursus, constitué de matières d'enseignements techniques spécifiques et de matières générales « classiques », se déroule sur deux sites : le Lycée Vauban de Givet et le Centre de Formation Valforem du GRETA des Ardennes à Chooz.

L'ouverture de cette filière est le fruit d'un long travail de tous les partenaires : E.D.F. dont l'implication humaine et financière a permis à la filière de voir le jour, la Région Champagne -Ardenne, qui gère les locaux du Lycée Vauban, la commune de Chooz et Valforem, notre Communauté, et bien entendu, le Centre de Formation Académique de l'Éducation Nationale.

Outre son caractère unique en France, cette formation vient conforter l'excellente qualité des enseignements dispensés au Lycée Vauban de Givet. Une salle de cours a été spécialement aménagée dans les locaux de l'établissement grâce au concours financier



de la Région et du Conseil Départemental des Ardennes. Valforem a, également, évolué avec des aménagements complémentaires et des acquisitions de matériels dont le financement régional a pu être abondé par E.D.F.

La Communauté, quant à elle, a attribué un fonds de concours à la commune de Chooz pour l'extension du Centre Valforem. Présents deux semaines par mois à Givet, les apprentis préventeurs effectuent leurs périodes de formation pratique sur les sites des centrales nucléaires françaises.





LA RÉSIDENCE VAUBAN

La CCARM a rénové le bâtiment de l'ancien Célibatorium du C.E.C. de Givet, afin de loger les apprentis éloignés de leur domicile familial.

La résidence dispose de **13 chambres meublées, dont une pour les Personnes à Mobilité Réduite**. Toutes les chambres sont désormais individuelles.

À son ouverture en septembre 2014, la Résidence s'adressait exclusivement aux élèves de la prévention des risques nucléaires, en alternance au lycée VAUBAN et au CNPE de Chooz. Mais depuis,

le public accueilli s'est élargi : agent CCARM en double résidence, lycéens de St Dizier en stage au CNPE (6 semaines/an), interne en médecine en stage dans les cabinets médicaux locaux, apprentis ou saisonniers à l'OTC et chez des artisans ou commerçants locaux, étudiants de l'Ecole d'Architecture de Lille, étudiants de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, intervenants pour diverses manifestations notamment à Charlemont..

> 1 419 nuitées ont été louées à la Résidence VAUBAN en 2023.

LES AIDES AUX ÉTUDIANTS

L'AIDE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES (A.C.C.È.S)

C'est une aide de la Communauté de Communes pour les étudiants de moins de 26 ans domiciliés sur le territoire communautaire et inscrits dans un cycle d'aides supérieures.

Conditions d'attribution :

- Avoir son domicile familial principal sur le territoire communautaire (sont exclues les résidences secondaires).
- Être âgé de moins de 26 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire concernée.
- Poursuivre des études jusqu'à Bac + 5 maximum, sauf situations particulières.
- L'aide est accordée en fonction du nombre de droits déjà utilisés et de la validation de la formation telle que prévue par la circulaire des modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur éditée par l'Éducation Nationale.

Sont exclus du dispositif les étudiants apprentis ou salariés.

Chiffres bilan 2023 :

L'ACCÈS 2022/2023 : **379 dossiers reçus dont 356 éligibles pour un engagement de 228 155 €.**

L'ACCÈS 2023/2024 : **322 dossiers reçus dont 293 éligibles pour un engagement de 196 620 €.**

L'AIDE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUX ÉTUDES EN MÉDECINE (A.C.C.E.M)

L'A.C.C.E.M est une aide peut être attribuée à tous les étudiants de la 2^{ème} à la 6^{ème} année de médecine (Bac+2 à Bac+6), soit durant 5 ans, pour un montant de 7000 €/an.

Par exemple, pour un étudiant aidé depuis le début de ses études, cela donne une aide totale de 35000 € (5 ans à 7000 €). Dans cet exemple, sur l'aide maximale de 50000 €, il resterait 15000 € pour l'aide à l'installation ensuite.

Ces aides sont soumises à une durée d'exercice de la médecine d'un an par tranche de 5000€ d'aides avec une période minimale de 5 ans. Ce dispositif s'inscrit dans la politique santé de la Communauté, en vue de l'installation de médecins sur son territoire.

> 1 dossier, terminé en juin 2023, soit 7 000 €/an pendant 5 ans soit 35 000 € avec solde de 15 000 € en ACCIM.

> 1 dossier en cours qui se terminera en 2028.



AIDE À LA MOBILITÉ





1 340

ADHÉRENTS INSCRITS DEPUIS 2008



1 803

TRAJETS REMBOURSÉS EN 2023



47 634€

DE TRAJETS REMBOURSÉS EN 2023



63

NOUVELLES INSCRIPTIONS EN 2023



TAXI À LA CARTE



LE SERVICE TAXI À LA CARTE

Ce service, instauré en 2008, afin de faciliter aux habitants de la Communauté de Communes l'accès au transport privé par taxi, compte aujourd'hui plus de 1 300 inscrits.

> **Le service Taxi à la Carte est une aide sociale à la mobilité réservée aux personnes de 60 ans et plus, sans permis de conduire, sans véhicule, ou étant dans l'incapacité de conduire pour raisons médicales avérées. Les personnes de 80 ans et plus et conduisant encore sont, également, éligibles.**

L'utilisateur peut se déplacer au sein de la Communauté de Communes, c'est à dire dans les 19 communes entre Anchamps et Givet, quel que soit le motif. Ce service fonctionne 7jours/7, 24h/24.

L'utilisateur s'inscrit auprès de la Communauté par le retrait et le dépôt, en Mairie ou auprès du CCAS du domicile, d'un dossier auquel sera joint un justificatif de domicile, une copie de la carte d'identité, une photo d'identité récente, un relevé d'identité bancaire ou postal, un certificat médical pour les personnes dans l'incapacité avérée de conduire, une copie de la carte d'invalidité pour les personnes à mobilité

réduite et une attestation sur l'honneur, par laquelle, le demandeur s'engagera à ne plus conduire son véhicule, pendant toute la durée de son incapacité de conduire.

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 consacrait un droit à la mobilité en remplacement d'un droit au transport. Couvrant un large champs, la Communauté s'est assurée en refusant cet élargissement de compétence, à conserver le pouvoir d'exercer le taxi à la carte sur son territoire.

Depuis 2021, le service est ouvert aux personnes à partir de 60 ans. Pour demander à bénéficier du service, les personnes âgées de 60 à 64 ans fourniront, en plus, un courrier justifiant leur demande. Le dossier sera, ensuite soumis à l'avis du CCAS de la commune concernée. Chaque demande est étudiée au cas par cas, avant la transmission du dossier au service de la Communauté de Communes.

Les personnes âgées de 60 ans et plus qui ont le permis et un véhicule, peuvent bénéficier d'une carte d'adhérent provisoire du fait d'une incapacité de conduire, suite à une opération, un accident... sous réserve que cette incapacité soit avérée et dûment justifiée. Un certificat médical attestant l'incapacité avérée de conduire et la durée de cette incapacité



LES TAXIS PARTENAIRES

FUMAY TAXIS
FUMAY

TAXI DE LA POINTE
FUMAY

TAXIS DU LAC
FUMAY

TAXI RIVES DE MEUSE
HAYBES

TAXI DES RIÈZES ET DES SARTS
GIVET

ARDENNES TAXI Karine et David
REVIN

TAXI M-T
REVIN

TAXI SARL ARNOULD
VIREUX-WALLERAND

TAXI COQUET
GIVET
REVIN
VIREUX-MOLHAIN

devra être fourni à l'appui de la demande de la carte provisoire. La durée de validité de la carte provisoire est fixée à 15 jours minimum et 6 mois maximum, renouvelable 1 fois.

La Communauté délivre au bénéficiaire une carte personnelle avec un numéro d'adhérent au système à présenter à l'artisan-taxi lors de chaque transport. L'utilisateur contacte un taxi de son choix dans la liste des taxis agréés par le Président de la Communauté, qui est fournie. La réservation se fait obligatoirement à l'avance en journée, 24 heures la semaine et 72 heures, pour un transport réalisé le week-end et les jours fériés sauf cas particuliers liés à des urgences. L'utilisateur et l'artisan-taxi conviennent ensemble des modalités de transport : lieu de départ, horaires,...

Après avoir réalisé son transport, l'utilisateur paie celui-ci intégralement à l'artisan-taxi, qui établit un justificatif de paiement et le lui remet acquitté. L'artisan-taxi envoie ensuite ce justificatif acquitté à la Communauté de Communes pour le remboursement, déduction faite des 3 ou 6 € du ticket modérateur selon les modalités suivantes :

- Un aller de A à B sans retour correspond à un transport : le ticket modérateur est de 3€.
- Un aller-retour avec un temps d'attente inférieur à une demi-heure correspond à un transport : le ticket modérateur est de 3€.
- Un aller-retour effectué au-delà d'une demi-heure dans une même journée correspond à un transport : le ticket modérateur est de 6 € (3 € pour l'aller et 3 € pour le retour). Le délai d'attente du taxi sur place entre l'aller et le retour d'un même transport est limité à deux heures. Au-delà, le temps d'attente est pris en charge par l'adhérent.

L'utilisateur paie le prix du taxi fixé par arrêté préfectoral.

Un maximum de 50 transports par adhérent et par an est autorisé. Un transport correspondant à une course aller, ou une course retour, ou une course aller/retour effectuée dans la même journée.

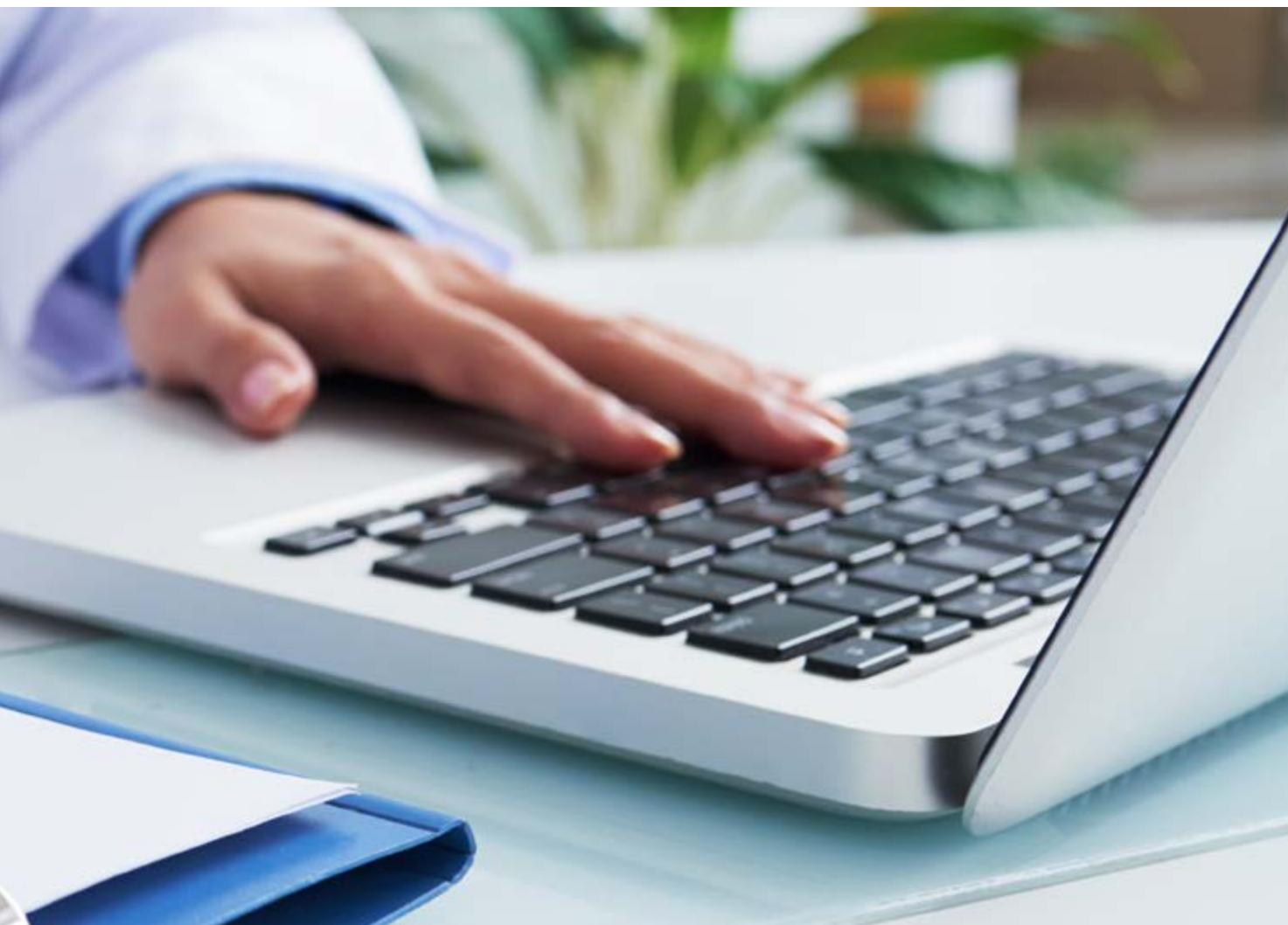
S'agissant d'un transport privé, la Communauté de Communes n'est pas responsable des conditions de celui-ci ou de tout incident qui pourrait survenir dans son déroulement.

Chiffres bilan 2023 :

- Nombre effectifs d'adhérents en 2023 : **667 adhérents**
(1340 inscriptions depuis la mise en place du service)
- Nombre de nouveaux adhérents : **63 inscriptions**
- **Seules 14 communes sur les 19 de notre Communauté comptent au moins une nouvelle inscription au service.**
- Nombre de trajets remboursés : **1 803**
- Montant total remboursé : **47 634 €**

SANTÉ





1

NOUVEAU
CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

•

1

HÔPITAL DE PROXIMITÉ

•

1

COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE
TERRITORIALE DE SANTÉ

•

1

MAISON DE SANTÉ
PLURIPROFESSIONNELLE



LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Les CLS (Contrats Locaux de Santé) permettent de définir au niveau local, les orientations du Projet Régional Santé, au niveau d'un territoire donné. Ces contrats s'appuient sur les dynamiques locales et les partenaires présents. Leur objectif est de réduire les inégalités sociales et territoriales afin d'améliorer la santé des populations.

La Communauté a signé le 17 décembre 2015, un CLS conclut pour 3 ans, avec l'Agence Régionale Santé Grand-Est – Délégation territoriale des Ardennes, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Conseil Départemental des Ardennes.

4 enjeux et 16 actions constituaient ce contrat :

- Sécuriser l'offre de soins de premier recours,
- Améliorer l'accès à une offre de soins de second recours de proximité,
- Rendre lisible l'organisation de l'offre de santé locale,
- Anticiper le vieillissement de la population et les besoins en termes de dépendance.

> Le premier CLS étant arrivé à échéance, la Communauté a souhaité poursuivre le travail accompli par la rédaction d'un deuxième contrat qui sera signé, pour une durée de 5 ans.

En 2023, le travail avec les partenaires s'est poursuivi avec la rédaction des fiches actions. **Le CLS2 sera finalisé en 2023 pour une signature au printemps 2024.**



Signature du CLS 1 à l'hôpital de Fumay. De gauche à droite : Daniel MANGANO représentant la CPAM des Ardennes, Benoît CROCHET, Directeur Général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne, Bernard DEKENS, Président de la CCARM et Pierre CORDIER, Vice-Président du Conseil Départemental des Ardennes

Ce second CLS compte 28 fiches actions. Il reconduit certaines actions issues du CLS 1 que l'évaluation a mis en évidence et développe de nouvelles actions issues de deux nouveaux axes :

Axe stratégique 1 : Enjeu soins de proximité

- Développer l'exercice coordonné
- Accompagner, former et recruter des professionnels de santé
- Développer la télésanté

Axe stratégique 2 : Enjeu environnement, promotion et prévention en santé

- Agir pour un environnement et un habitat favorable à la santé
- Prévenir et gérer les risques sanitaires avec et pour les collectivités et la population
- Agir pour la santé mentale et contre les addictions
- Promouvoir la santé par l'alimentation et l'activité physique
- Développer de nouvelles actions en éducation et en prévention en santé :
 - » Nouvelles actions en éducation
 - » Nouvelles actions en prévention santé

Fiches actions transversales

- Coordonner, animer et évaluer le CLS
- Communiquer dans le cadre du CLS
- Participer à la politique de santé transfrontalière

ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU CLS 2 EN 2023

Lutte contre les violences intrafamiliales

Dans le cadre du CLS 2, une fiche action est dédiée à la lutte contre les violences intra familiales. Contact a été pris avec l'adjutant-chef Laetitia MASANA de la MPPF, Maison de Prévention et de Protection des Familles, des Ardennes afin de réfléchir à la mise en place de différentes actions.

L'une d'elle a été de s'associer à une **manifestation sportive afin de sensibiliser la population sur les violences intra familiale et, plus précisément, pour cet événement, sur le harcèlement (scolaire, cyber harcèlement, ...)**. Sollicitée, la Mairie de Givet a répondu favorablement pour être la vitrine et le support de cette action **via la 5^{ème} Corrida de Givet**, qui s'est tenue au stade Berthelot le 26 février 2023.

Dès le mois de janvier, plusieurs actions communes ont été menées avec la Cité Scolaire Vauban qui a, également, répondu présente. L'adjutant-chef MASANA et son équipe sont ainsi intervenus dans toutes les classes du Collège, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, et ont pu sensibiliser près de 350 collégiens et 15 professionnels de l'Education Nationale.

Sous la direction des deux CPE et du professeur d'arts plastiques, les collégiens ont travaillé sur la création d'un logo qui a été apposé sur les harcélomètres (réglette permettant de mesurer le niveau de harcèlement subit et de pouvoir mettre des mots sur le mal être) et distribués le jour de la course et à l'ensemble des collégiens.

Des affiches sur le thème du harcèlement, également conçus par les élèves, ont été exposées le jour de la corrida au Stade Berthelot et au Coséc Gérard Tassin, lieu du départ et de l'arrivée de la course.



Les harcélomètres créés par les collégiens

Le jour J, ce sont plus de 320 coureurs adultes et 50 enfants, ainsi que leurs familles, qui ont pu découvrir le stand tenu par l'adjutant-chef Laetitia MASSANA, l'Intervenante Sociale en Gendarmerie, ISG et 3 gendarmes : Distribution de Goodies, documents informatifs, flyers, harcélomètres ; ainsi qu'un stand tenu par la cité scolaire Vauban.

Développement du projet FEES, Femmes Enceintes Environnement et Santé

Soirée d'informations auprès des professionnels de la périnatalité et de la santé en exercice par l'APPA, Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique, auprès des professionnels de santé du territoire : diaporama et échange. 7 médecins ont assisté à cette soirée de sensibilisation.



LA TOURNÉE DES GRANDS DOCS

Initiées par les coordonnateurs CLS des 8 EPCI des Ardennes, ces soirées ont pour but de faire découvrir chaque territoire aux internes d'une façon ludique, gastronomique et/ou culturelle.

En décembre 2023, la CCARM a organisé une soirée conviviale à l'Auberge du Malgré-tout à Revin qui a permis de mettre à l'honneur le savoir-faire Ardennais dans un cadre chaleureux avec **24 internes réalisant leur stage au sein du Centre Hospitalier Intercommunal Nord Ardennes (C.H.I.N.A)**, pour la plupart.



Formation 1er secours – Groupama

Dans le cadre du CLS 2, l'une des actions est la sensibilisation et la formation aux gestes de premiers secours.

À cet effet, des formations aux gestes qui sauvent sont proposées, gratuitement, à la population du territoire par Groupama.

D'une durée de 2 heures, et accessible à partir de 10 ans, une première journée de formation a eu lieu le jeudi 11 mai à Vireux-Molhain avec **17 participants sur les 3 sessions** (13h : 7 - 15h : 7 - 20h00 : 3).

La seconde journée s'est déroulée le mardi 26 septembre à Revin avec **16 participants sur les 3 sessions** (13h : 5 - 15h30 : 4 - 18h : 7).



Il s'agit d'une Initiation aux gestes de Premiers Secours, IPS, formation non certifiante mais qui permet d'acquérir ou de revoir diverses notions qui peuvent s'avérer importantes dans certaines situations, comme protéger une personne en détresse, alerter les secours, transmettre les informations utiles sur une victime, la mise en position latérale de sécurité, la réanimation cardio-pulmonaire, les moyens habituels pour lutter contre l'hémorragie...

Cette formation a pour objectif d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime en attendant l'arrivée des secours.

Travaux préparatoires à la mise en place d'un Centre de santé intercommunal multisite d'Ardenne Rives de Meuse

Le Centre de Santé Intercommunal d'Ardenne Rives de Meuse est une régie autonome avec personnalité morale. C'est une structure sanitaire de proximité dispensant principalement des soins de premier recours par des professionnels salariés de la collectivité.

Le projet de santé du centre de santé intercommunal prévoit des **coopérations avec des professionnels de santé libéraux, des établissements de santé, des établissements médico-sociaux et des associations** répartis sur différents sites de l'ensemble du territoire intercommunal.



Le futur centre de santé à Fumay

À terme, le centre de santé intercommunal disposera d'un site principal localisé **place du Baty à Fumay** (ancienne maison de retraite de l'hôpital local) et de différents sites répartis sur le territoire de l'intercommunalité. Pour l'heure, il sera situé dans l'ancienne annexe de la Mairie de Fumay.

> Il ouvrira ses portes début septembre 2024.

Travaux préparatoires à la création de la CPTS Rives de Meuse

Constatant l'accès aux soins de plus en plus difficile pour les habitants du territoire d'Ardenne Rives de Meuse et une charge de travail de plus en plus forte avec des perspectives défavorables, **les professionnels de santé du territoire ont décidé d'agir et de se regrouper en CPTS, Communauté Territoriale Professionnelle de Santé.**

L'ensemble des professionnels a trouvé un consensus autour des objectifs de la création de la CPTS : mieux se connaître pour mieux se partager les informations, faciliter l'accès aux soins des patients dans un contexte de ressource médicale rare et améliorer les conditions de travail avec un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle.

Pour atteindre ces objectifs, à partir d'un diagnostic précis des besoins et des ressources présentes sur le territoire, des organisations concrètes et des outils ergonomiques doivent être identifiés, testés et partagés avec l'ensemble des professionnels et ainsi créer une communauté autour de valeurs partagées.

Le projet est porté par de nombreux professionnels, établissements de santé et médicosociaux du territoire d'Ardenne Rives de Meuse.

Principales orientations proposées par le projet de santé de la CPTS :

- Mission 1 – Accès aux soins
- Mission 2 – Parcours de soins
- Mission 3 – Prévention
- Mission 4 – Gestion de crise
- Mission 5 – Qualité des soins
- Mission 6 – Accompagnement des professionnels de santé

> La mise en place de la CPTS sera effective au 1^{er} trimestre 2024.

UN PROJET SANTÉ POUR NOTRE TERRITOIRE

Le Docteur Nicolas VILLENET a été recruté en 2023 pour faciliter l'installation de médecins sur le territoire.

> **Sa mission est d'élaborer un diagnostic territorial en vue de proposer des conditions propices à l'installation de médecins sur le territoire communautaire.**

Pour y arriver, plusieurs actions ont été entreprises :

- Évaluer la faisabilité et les conditions de réussite de la création d'un centre de santé qui permettra de salarier des médecins,
- Coordonner les professionnels de santé libéraux du territoire au sein d'une communauté de professionnels. Le but étant de permettre aux professionnels de mieux se connaître pour pouvoir mieux travailler ensemble,
- Faciliter l'accueil d'internes en médecine sur le territoire.



Réunion avec les professionnels de santé du territoire

Le Docteur VILLENET s'est rendu dans les communes du territoire à la rencontre des **Maires, afin de connaître les problématiques locales et les besoins en matière de santé** mais aussi pour découvrir les richesses de notre territoire.

Il s'est également rendu à Tulle en Corrèze et à Angoulême en Charente-Maritime afin de visiter des centres de santé créés par ces départements, dans le but d'**analyser leur organisation et leurs facteurs de réussite en rencontrant les professionnels de santé et les élus.**

En septembre 2023, le Docteur VILLENET présentait au Conseil de Communauté le diagnostic territorial de santé, lequel mettait en exergue la nécessité de maintenir une offre de soins de proximité au regard des enjeux de protection et de préservation de la population.

Quelques mois plus tard, ce travail de terrain et de dimensionnement de la réponse adaptée au diagnostic menait le Conseil de Communauté à approuver la modification des statuts de la Communauté, en ajoutant une 15^e compétence pour la création et l'exploitation d'un centre de santé intercommunal, destiné à répondre aux besoins de santé de la population du territoire Communautaire.

> **Des résultats concrets sont attendus d'ici 2026.**

Une grande partie de son action sera de créer la structure, communiquer sur les atouts et la vitalité du territoire, autant que sur les conditions de travail attractives proposées aux professionnels de santé dont les médecins, afin de leur donner l'envie de s'y installer.



Rencontres avec les Mairies du territoire

CONTACTS

M. Nicolas VILLENET
CHARGÉ DE MISSION SANTÉ

nvillenet@gmail.com

Projet de santé d'Ardenne Rives de Meuse

 06 71 17 28 46

Mme. Mélanie COMBLET GILLES
COORDONNATRICE CONTRAT LOCAL
DE SANTÉ

cls@ardennerivesdemeuse.com

03 24 27 28 16

PROTECTION DES POPULATION



S



261

INTERVENTIONS SUR DES NIDS
D'HYMÉNOPTÈRES



29 771,76 €

MONTANT TOTAL TTC
DES INTERVENTIONS NIDS
D'HYMÉNOPTÈRES



8

PERMIS POIDS LOURDS
FINANCÉS POUR LES
SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES



PROTECTION DES POPULATIONS

DESTRUCTION DES NIDS D'HYMÉNOPTÈRE

Depuis 2008, le retrait de nids d'hyménoptères (guêpes, frelons) ne fait plus partie des missions confiées au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sauf lorsque le nid se situe dans un lieu public et établissement recevant du public (ERP) présentant un danger imminent (écoles, crèches, gymnase, etc.). Cette situation obligerait les habitants à faire appel aux sociétés privées qui proposent ce service.

Afin d'accompagner les habitants du territoire dans cette démarche, la Communauté de Communes a fait le choix de prendre en charge, intégralement, les frais d'intervention pour les opérations de neutralisation des nids pour les habitants du territoire. Les nids d'abeilles sont, quant à eux, prélevés par les apiculteurs locaux et intégrés à leurs ruches.

Chiffres bilan 2023 :

261 interventions :

- 53 à 89 € HT (PU/ intervention, initial du marché)
- 208 à 96.60 (PU révisé selon indice 010543946-91.29A - désinfection, désinsectisation, dératisation)



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

La prise en charge est destinée aux personnes physiques justifiant de leur résidence dans l'une des communes de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse.

L'intervention concerne uniquement les habitations privées (maisons, dépendances, jardins, etc.) du territoire.

Les personnes morales sont exclues du dispositif, soit les locaux d'entreprises et les locaux associatifs, qui sont à charge propre, ainsi que les bâtiments et lieux publics qui entrent dans le cadre des missions d'urgence du SDIS.





FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Par délibération 2020-11-243 du 24 novembre 2020, le Conseil de Communauté, à la demande des chefs de centres d'incendie et de secours (CIS) du territoire, a accepté de participer au financement de **8 permis de conduire poids lourds en faveur des sapeurs-pompiers volontaires du territoire**, en échange d'un engagement d'activité de 5 ans. **La prise en charge de la Communauté correspond à 70 % du coût**, le reste étant pris en charge par le SDIS des Ardennes.

Les premiers candidats ont entamé leur parcours de formation en juin 2022 et le dernier candidat a terminé son parcours en décembre 2023.

> Ainsi, ce sont **8 pompiers volontaires du territoire qui ont obtenu leur permis PL et ont ainsi renforcé les capacités d'intervention de nos CIS.**

Le coût total de 18 400 € est réparti entre la CCARM pour 12 880 € et le SDIS pour 5 520 €.

FORMATION AU BNSSA

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est un diplôme d'accès à l'emploi dans les milieux aquatiques. La Communauté soutient et finance cette formation avec le SDIS, ses personnels professionnels et les équipements communautaires, dont Rivea pour proposer cette formation.

> La campagne a été ouverte en octobre 2023, pour une formation en 2024.

Sur 11 personnes inscrites, 7 se sont présentées aux tests d'admission et 6 personnes ont réussi ces tests.



Promotion de la formation BNSSA

LES DÉFIBRILATEURS INSTALLÉS SUR LE TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



DSA7 - PISCINE VIREUX-WALLERAND	Défibrilateur semi automatique
DSA8 - PISCINE DE FUMAY	Défibrilateur semi automatique
DSA4 - DECHÈTERIE DE GIVET	Défibrilateur semi automatique
DSA5 - DECHÈTERIE DE VIREUX-MOLHAIN	Défibrilateur semi automatique
DSA6 - DECHÈTERIE DE HAYBES	Défibrilateur semi automatique
DSA3 - CISE À VIREUX-MOLHAIN	Défibrilateur semi automatique
DSA1 - SIEGE À GIVET	Défibrilateur semi automatique
DSA2 - BASE À GIVET	Défibrilateur semi automatique
DSA9 - CHARLEMONT À GIVET	Défibrilateur semi automatique
DSA10 - CHARLEMONT À GIVET	Défibrilateur semi automatique
DSA11 - CHARLEMONT À GIVET	Défibrilateur semi automatique
DAE4 - CRÈCHE DE GIVET	Défibrilateur automatique externe
DAE5 - CRÈCHE DE VIREUX-WALLERAND	Défibrilateur automatique externe
DAE6 - CRÈCHE DE FUMAY	Défibrilateur automatique externe
DAE7 - CRÈCHE DE REVIN	Défibrilateur automatique externe
DAE8 - RÉSIDENCE VAUBAN À GIVET	Défibrilateur automatique externe
DAE9 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	Défibrilateur automatique externe
DAE10 - PISCINE DE REVIN	Défibrilateur automatique externe
DSA12 - CHARLEMONT À GIVET	Défibrilateur semi automatique

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE





Le département des Ardennes s'est doté, en 2002, d'un schéma départemental d'accueil auquel figurent obligatoirement les communes de plus de 5000 habitants. Il prévoyait 15 places pour notre collectivité et 15 places pour la commune de REVIN.

La ville de Revin et la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse se sont associées pour assurer le financement de l'aménagement d'une aire d'accueil pour les Gens du Voyage d'une capacité de 30 places. Celle-ci a été aménagée en 2008, route des Chaumières à Givet.

Le choix de regrouper trois places par emplacements a été retenu, soit dix emplacements de trois places.

Un règlement intérieur fixe les conditions d'entrée et la durée maximale du séjour. L'aire de stationnement est réservée exclusivement aux gens du voyage, dont l'habitat est constitué de caravanes mobiles en état de rouler, conformément à la législation.

> Depuis son ouverture, l'aire d'accueil a accueilli 67 126 caravanes.

■
3 702
CARAVANES EN 2023

•
13 771
PERSONNES ACCUEILLIES
EN 2023

•
34%
TAUX D'OCCUPATION EN 2023

•
30
PLACES DISPONIBLES



TOURISME





8 821

VISITEURS ACCUEILLIS À L'OTC



300

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES



12 933

VISITEURS À TERRALITUDE



12 598

ACTIVITÉS VENDUES À CHARLEMONT



270 KMS

DE SENTIERS BALISÉS



CHARLEMONT ET LE FORT CONDÉ (MONUMENTS HISTORIQUES)

Perché sur un éperon rocheux, dominant la Meuse et ses plaines alentours, Charlemont est un atout touristique indéniable. En 2022, la gestion a été confiée à la SPL rives de Meuse. Le site était ouvert au public du **8 avril au 29 octobre**. Les visiteurs pouvaient accéder au site en voiture, camping-car, autocar, vélo, moto... Charlemont est accessible gratuitement (espace central, aire de jeux, snack boutique, salles d'exposition). Un droit d'entrée est à payer par activités (visites pointe Est, laser game, ateliers...).

> **Durant la saison 2023, 12598 activités ont été vendues.**

En 2023, Charlemont s'est doté d'un **nouveau logo et d'une nouvelle identité**, dynamique et moderne, associé au slogan Charlemont Fortement vivant.



Nouveau site internet www.charlemont.fr



Pour cette saison, les mêmes activités culturelles que les années précédentes ont été proposées : visites libres, guidées (Charlemont et Condé), ateliers et visites ludiques, et suppléments culturels Baludik et livret jeu.



Côté loisirs, le laser game, produit lancé en 2022, s'est poursuivi, tout comme les formules anniversaires ; et **deux nouveautés ont été proposées : l'accrocommando et la trottinette électrique tout-terrain.**



L'accrocommando, nouveauté très appréciée des visiteurs





L'escape game éphémère conçu pour Halloween 2022, a été proposé en juillet et août, et lors d'Halloween. Enfin, en août et septembre, des visites commentées en petit train ont été proposées, permettant de découvrir l'ouest de Charlemont.

Dans les salles d'exposition était présentée l'exposition Charlemont au fil de Vauban, en accès libre. De plus, le billet d'entrée pour la Pointe Est donnait également accès aux expositions sur le patrimoine naturel de Charlemont, sur les magasins à poudre et sur Grouchy, disposées dans les salles historiques.

La programmation 2023 s'est articulée autour des Rendez-vous de l'été, de petites animations et d'événements plus importants.

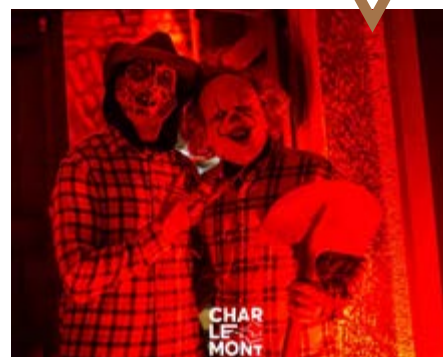
Parmi les rendez-vous de l'été, étaient proposés des visites nocturnes, dont l'une aux flambeaux, des visites commandos ou encore des ateliers jeune public, autour de 3 thèmes Je fabrique mon herbier en juin, Je crée mon Blason en juillet, Dans la peau d'un archéologue en août. D'autres événements animent la saison, comme les rendez-vous aux Jardins, une journée champêtre, un ciné plein-air ou encore les Journées de l'Architecture.

Enfin, comme chaque année des temps forts ponctuent le programme. Une chasse à l'œuf a marqué l'ouverture de saison, et réuni plus de **200 enfants**. En mai, Charlemont a renoué avec le sport, et les obstacles comme en 2019, et a accueilli **212 participants** sur les quatre formats de course 3km Elite, 6km loisirs, 10km loisirs ou chrono et course Kids.



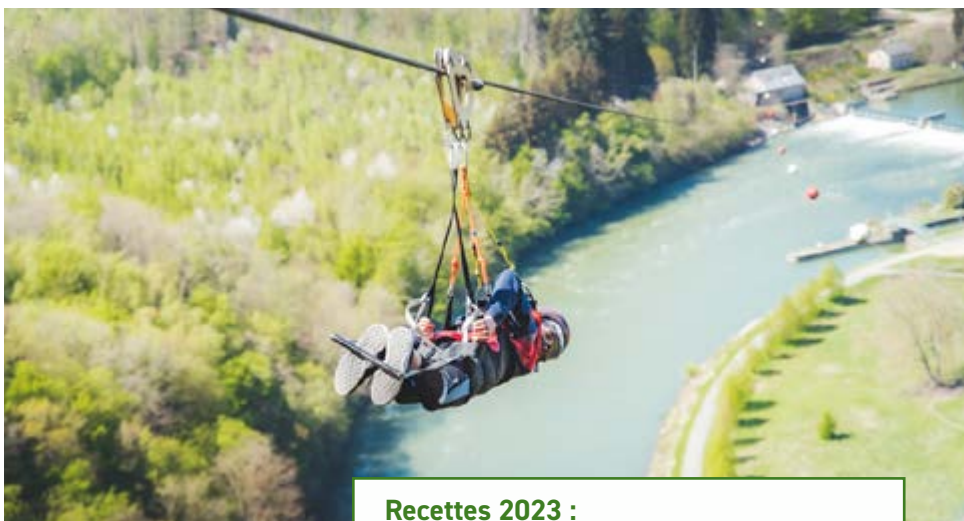
En 2023, les reconstitutions invitaient à voyager aux 17^e et 18^e siècles. **480 personnes** ont remonté le temps.

Enfin la saison s'est achevée avec succès, les 28 et 29 octobre, avec un Halloween fortement terrifiant, qui a réuni plus de **960 personnes**.



LES J.E.P

Pour les Journées du Patrimoine, dont le thème était Patrimoine vivant et Patrimoine du sport, plusieurs associations culturelles et sportives ont répondu présentes et ont proposé diverses activités : démonstrations sportives par le KCP et Boxing Club de Givet, visite commando et mini commando par l'ADACEC, visite du bastion 3 et exposition par les Sentinelles de Charlemont, exposition par Charlemont toujours plus fort et le club cartophile givetois.



Recettes 2023 :

- Chiffre d'Affaires annuel (nouveau record) : **351 755 € HT** *la seconde meilleure année (408 479 € en 2022).*
- Coût Investissement 2023 : **46 571 € HT**
- Coût fonctionnement 2023 : **431 146 € HT**
- Charges d'exploitation 2023 : **477 717 € HT** *(hors frais de structure du Siège).*



Les trottinettes électriques, nouveauté de 2023

LE PARC DE LOISIRS «TERRALTITUDE»

Le site de l'ancienne ardoisière Saint Joseph à Fumay, préservé par son isolement dans un méandre forestier de la Meuse, a fait l'objet d'un projet de valorisation tourné vers les activités de plein-air et à émotions fortes.

Le parc TerrAltitude qui a ouvert ses portes le 30 juin 2007, comprend notamment une tyrolienne géante, un bâtiment d'accueil avec cafétéria, une aire de jeux pour enfants, des parcours acrobatiques en hauteur



dans les arbres, un paintball, une catapulte et des trottinettes tout terrain électriques. Le Parc a ouvert ses portes au public en avril pour une nouvelle saison. Il emploie 3 salariés permanents et 12 saisonniers.

> En 2023, le parc a accueilli 788 enfants à titre gratuit via les ALSH du territoire. Il a vendu 17 467 activités, soit une diminution de 20% par rapport à 2022 pour 12 933 visiteurs, soit dans les standards des meilleures années (excepté le record de 2022).



LES CROISIÈRES «CHARLEMAGNE»

Depuis le 1^{er} avril 2019, le bateau restaurant « Charlemagne » vogue sous la gestion de l'office de Tourisme Val d'Ardenne (OTC).

En 2022, L'OTC, en partenariat avec les communes aménagées pour l'occasion, a inauguré une série de croisières depuis les Haltes-Fluviales de Revin, Haybes, Vireux-Wallerand et Givet. Un succès et une attente qui s'inscrit dans la durée.

Des concerts et diverses animations étaient organisés à bord du bateau durant la saison estivale 2023.

Concernant la partie restauration du bateau, le choix a été fait de travailler avec des produits frais, de saisons et de qualité.

Des croisières avec une formule à l'assiette étaient également possible : tapas, charcuterie ou fromage, croque-monsieur, bruschettas...

> Lors de la saison 2023, du 1^{er} avril au 29 octobre 2023, le bateau a accueilli 7 745 passagers dont 4 594 en groupe pour 189 départs de croisière.



Bilan des départs par communes

Nb de personne	Nb de départs	Groupes	Individuels	Croisières repas	TOTAL
Vireux-Wallerand (1 ^{er} avril - 1 ^{er} mai)	15	207	81	32	320
Revin (6 mai - 11 juin)	39	1145	441	121	1707
Fumay (17 juin - 25 juin)	15	248	133	30	411
Givet (1 ^{er} juillet - 31 août)	95	1340	1806	0	3146
Givet (1 ^{er} sept - 29 octobre)	25	1654	360	147	2161
TOTAL		4594	2821	330	7745



L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

L'OTC vous accueille et vous renseigne dans son office de tourisme de Vireux-Wallerand et dans son point d'accueil à Givet.

Il propose également :

- une boutique avec des produits de terroir « Ardennes de France » et vente de souvenirs
- la réalisation de paniers gourmands
- l'accès WIFI gratuit
- un espace détente
- l'organisation de séjours et excursions groupes

> 8 821 visiteurs accueillis dans les points d'accueil de l'office de tourisme en 2023.

LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

CRÉER UN HÉBERGEMENT DE LOISIRS

Des aides financières sont mobilisables auprès de la Région Grand Est pour des projets d'hôtellerie, de meublés de tourisme de grande capacité et d'hébergements insolites.

Au niveau national un prêt existe pour les exploitants (PME) d'hôtels, camping et villages pour leur développement et leur mise aux normes.

Les Ardennes offrent également des avantages fiscaux et sociaux à tous types d'entreprises via le dispositif B.E.R. (Bassin d'Emploi à Redynamiser).

Pour davantage de renseignements vous pouvez contacter le pôle Action Economique de la Communauté de Communes au 03.24.42.67.67 et par mail à cise@ardennerivesdemeuse.com

N'hésitez pas à contacter l'OTC VAL D'ARDENNE pour obtenir des conseils ou de l'aide concernant la promotion de votre hébergement touristique. Il pourra également vous renseigner sur la Marque Ardenne et vous indiquer comment y adhérer.

CONTACT

+33 (0) 3 24 42 92 42

info@valdardennetourisme.com

www.valdardennetourisme.com

TAXE DE SÉJOUR

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la taxe de séjour s'applique sur le territoire de la Communauté. Cette taxe est payée par les personnes hébergées à titre onéreux, qui ne sont pas domiciliées dans la commune.

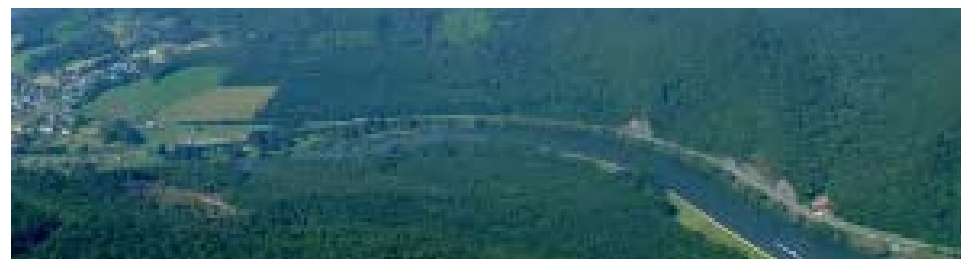
Sont exonérés :

- Toutes les personnes mineures (moins de 18 ans au moment du séjour),
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier dans une commune ou à la CCARM,
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 2€ par nuit



Chiffres bilan pour l'année 2023 :

- montant de la taxe reversé directement par les propriétaires d'hébergement : **28 955,11 €**
- montant de taxe reversé par les opérateurs numériques : **19 321,25 €**



LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES ARDENNES

D'une superficie de 117 200 hectares, le Parc Naturel Régional des Ardennes, situé au nord du département des Ardennes, regroupe cinq unités paysagères, que sont le massif ardennais, la pointe de Givet, le plateau de Rocroi, le val de Sormonne et la Thiérache ardennaise.

Territoire verdoyant, où se succèdent forêts, bocages, pelouses sèches, tourbières, escarpements rocheux et cours d'eau, le Parc des Ardennes se prête à merveille à la pratique de loisirs de plein air, tels que la marche, le vélo, le VTT, l'équitation, la pêche et le canoë-kayak. Les promeneurs et randonneurs pourront s'en donner à coeur joie en sillonnant les multiples sentiers balisés ou la superbe Voie Verte Trans-Ardennes.

Parcourir cette région des Ardennes, c'est aussi profiter de ses beaux points de vue sur les boucles de la Meuse et de la Semoy, découvrir ses traditions et cultures, déguster des produits du terroir et admirer son patrimoine bâti constitué entre autres d'églises fortifiées, de châteaux et de citadelles.

Le PNRA prépare depuis 2022 le renouvellement de sa labellisation pour la période 2026-2041. Ce travail consiste à revoir la charte du parc, véritable projet de territoire pour les **115 communes adhérentes**.

Notre Communauté figure au nombre de **membre fondateurs**, et à ce titre s'implique fortement par sa participation aux ateliers et groupe de travail.

www.parc-naturel-ardennes.fr



URBANISME ET HABITAT





496

DOSSIERS D'URBANISME
INSTRUITS

•

16

DOSSIERS D'AIDE À LA
RÉNOVATION DE L'HABITAT

•

124 891€

D'AIDES ALLOUÉES



URBANISME



LE SERVICE URBANISME

Le service instructeur de la Communauté est ouvert officiellement depuis le 2 janvier 2015. Ce dernier est composé de 3 agents dont deux instructeurs. Seize communes du territoire ont signé une convention avec la Communauté pour lui confier l'instruction de leurs actes (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir, certificats d'urbanisme opérationnels).

Chiffres bilan 2023 :

- **496 dossiers instruits** dont :
 - Certificats d'Urbanisme : 64
 - Permis de Construire : 82
 - Déclarations Préalables : 346
 - Permis d'Aménager : 1
 - Permis de Démolir : 3

Autres (permanences, pétitionnaires...) :

- Rendez-vous (particuliers, élus, architectes, constructeurs...) : **34 pétitionnaires reçus, 1 réunion à l'extérieur.**
Toutefois, les avant-projets déposés ou envoyés à la CCARM, pour avis, se sont multipliés.
- Clubs instructeurs proposés par la DDT des Ardennes : **3 à la DDT.**

PERMANENCES DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

- **32 rendez-vous reçus**
- **9 permanences**

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES D'URBANISME

La dématérialisation des actes d'urbanisme est effective depuis le 01/01/2022, pour les communes de GIVET et REVIN.

Afin de poursuivre les évolutions de cette procédure, 4 formations et réunions supplémentaires ont été suivies en visioconférence, par le service instructeur.

www.ardennesrivesdemeuse.fr/gnau



HABITAT

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, soucieuse de valoriser l'image de son territoire, par l'amélioration de l'aspect des villes et villages qui la composent, attribue, sous certaines modalités, des aides.

Par délibération n°2023-07-135 du 5 juillet 2023, le **Conseil de Communauté a décidé de maintenir les aides suivantes :**

Aide aux Communes

- Aide façade,
- Aide toiture,
- Aide aux logements communaux (acquisition et réhabilitation),
- Aide à l'acquisition de logement vacant,
- Aide à la démolition des bâtiments présentant un risque pour la sécurité des biens et des personnes.

Aides aux propriétaires privés (occupants ou bailleurs)

- Aide façade,
- Aide façade commerciale,
- Aide toiture.

Chiffres bilan 2023 :

- **16 dossiers pour un montant total d'aides allouées de 124 891€**

Bilan des aides arrêté au 31 décembre 2023	
Façades	2
Façades commerciales	1
Toitures	10
Réhabilitations	
Acquisitions	1
Démolition	2
Mise en Lumière (AMEL)	
Total	16

Bilan financier (notifié) arrêté au 31 décembre 2023	
Façades	2 437 €
Façades commerciales	416 €
Toitures	29 110 €
Réhabilitation	
Acquisition	81 000 €
Démolition	11 928 €
Mise en Lumière (AMEL)	
Total	124 891€

VERS UNE NOUVELLE OPAH EN 2024

Après les nombreuses Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), notre Communauté avait intégré le Programme d'Intérêt Général «Habiter mieux en Ardennes» porté par le Conseil Départemental des Ardennes. Au terme de ce programme, les EPCI du département ont fait le choix de s'orienter vers de nouvelles OPAH. Sous l'impulsion de l'Agence National pour l'Amélioration de l'Habitat, les OPAH devaient couvrir plusieurs territoires.

Aussi, les Communautés de Communes d'Ardennes Thiérache, Vallées et plateaux d'Ardennes et Ardenne Rives de Meuse s'étaient déjà regroupées pour financer le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique porté par le PNRA. C'est naturellement dans cette configuration, qu'elles ont réalisé le diagnostic préopérationnel à une nouvelle OPAH et conclu une convention avec l'ANAH prenant effet le 1^{er} janvier 2024.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (SARE)

Depuis janvier 2022, les trois communautés de communes, Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache et Vallées et Plateau d'Ardenne ont décidé de mutualiser leurs actions et de simplifier le parcours de rénovation énergétique des ménages. Pour cela, elles ont confié l'animation du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) au Parc Naturel Régional des Ardennes. Le PNRA est un espace France Rénov.

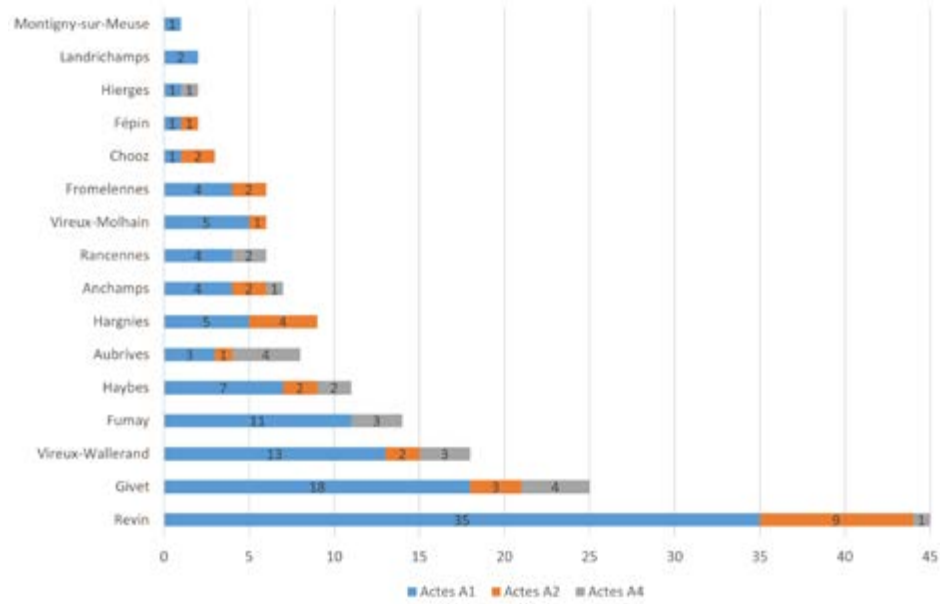


Bilan 2023 du SARE pour le territoire de notre Communauté

ACTE A1	Demands d'information : Le plus souvent quelles sont les aides disponibles (Durée moyenne 9 min)	114
ACTE A2	Conseils personnalisés : par téléphone ou au PNR, quelques fois sur site. Infos sur les bonnes pratiques, les matériaux, traitement de l'humidité etc. aide au dépôt des demandes d'aides financières (Durée moyenne 60 min)	29
ACTE A3	Accompagnement en amont des travaux : évaluation énergétique, préconisations, lecture de devis, aide au dépôt des demandes d'aides, etc.	21

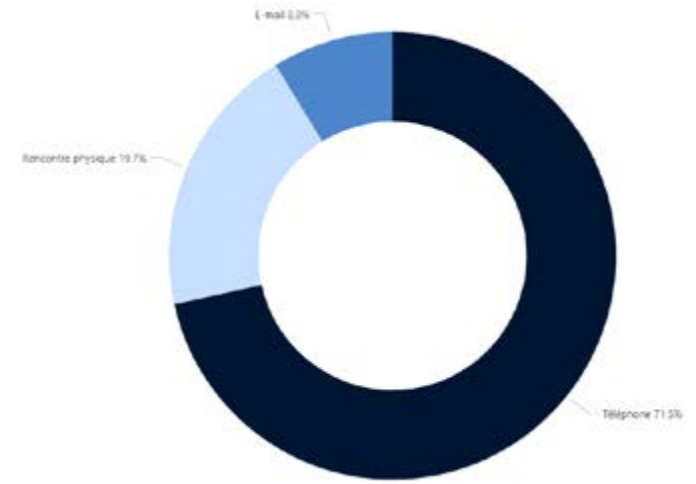
A noter que 90 % des demandes concernent des propriétaires occupants, 5.5% des propriétaires bailleurs, 2.5% des SCI et 2% de propriétaires de résidences secondaires.

Répartition des Actes 2023 par communes

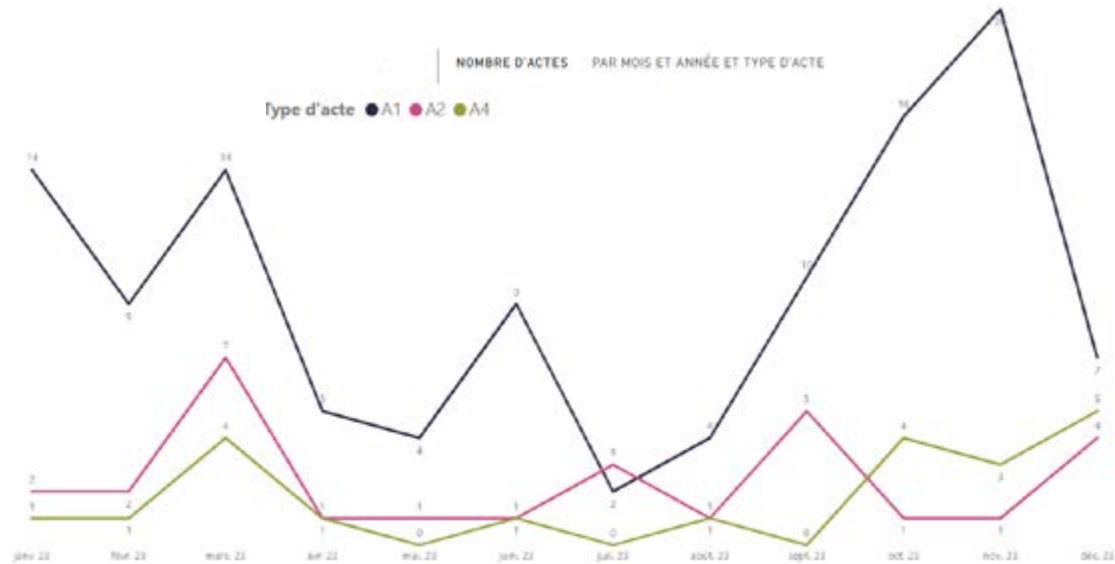


A1 - A2 / 2023

MODE DE CONTACT



NOMBRE D'ACTES PAR MOIS ET ANNÉE ET TYPE D'ACTE



L'EAU

100 |





EAU ASSAINISSEMENT

LES RÉGIES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse exerce, depuis le 1er janvier 2020, les compétences eau potable et assainissement pour le compte de ses communes membres. En effet, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRé) confie ces compétences aux Communautés.

Au cours des années 2000, de nombreux rapports de la Cour des Comptes ou du Conseil d'Etat ont souligné la complexité de l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement et leur hétérogénéité.

La solution invoquée du transfert de ces compétences à l'échelle communautaire, au delà d'une rationalisation de la carte des services, poursuit, selon les rédacteurs de ces rapports, plusieurs objectifs :

- Mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle au sein de structures intercommunales plus étendues ayant la capacité financière et technique de réaliser des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Accroître les capacités d'investissement des autorités gestionnaires par un pilotage plus efficace et des capacités financières plus importantes ;

- Assurer un meilleur service à l'usager en lui garantissant l'accès à une ressource de qualité délivrée par un service aux performances constantes, appuyé sur un patrimoine fiable.

Loin de constituer des seuls services publics environnementaux, les compétences eau et assainissement trouvent leur place au cœur d'une politique globale de l'eau, désormais structurée à l'échelle intercommunale et qui intègre la dimension de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques (Gemapi).

Ces compétences deviennent des leviers essentiels à la mise en œuvre d'une politique territoriale de l'eau. Une politique portée et pilotée par les élus du territoire, auxquels incombe la responsabilité de sa définition et de son exercice.

> En 2023, les Régies ont produit 1 645 637 m³ d'eau potable et traité plus de 1 420 445 m³ d'eaux usées, avec des budgets respectifs de 8 378 844 € pour la Régie de l'eau potable et de 10 484 513 € pour la Régie de l'assainissement.

>L'effectif moyen des Régies pour l'année 2023 se composait de 9 collaborateurs.



RÉGIE DES EAUX
ARDENNE rives de meuse

REGIE DES EAUX - Rue des Forges, 08320 Vireux-Molhain
Tél : 03 24 40 40 34 - clientele.regie.eau@ardennerivesdemeuse.com

TRAVAUX 2023

ANCHAMPS : Installation d'un système de télégestion au réservoir et sur l'usine de traitement.

AUBRIVES : Réalisation d'un système de transfert des eaux usées de la commune vers la station de traitement des Deux Vireux. Installation d'un système de traitement au chlore gazeux à la station de pompage de Mérivière pour les communes d'Aubrives et de Foisches.



FEPIN : Installation d'un système de télégestion et modernisation du surpresseur du réservoir.

FROMLENNES : Renouvellement de la conduite et des branchements de la tranche 1 de la rue du Poteau.



FUMAY : Depuis le 1^{er} août 2022, l'exploitation du service d'eau potable a été repris par la Régie, engendrant une baisse des tarifs de l'ordre de 27 ct€/m³ pour le service de l'eau potable. Des travaux de modernisation ont été réalisés durant l'année 2023 et particulièrement le déploiement de plus de 240 compteurs, le renouvellement de l'armoire de commande de l'usine de traitement, le remplacement d'une pompe de forage et la réfection des bassins de réalimentation des puits du Trou Gigot.

GIVET : Travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement rue Carpiaux et rue Boonaert. Renouvellement de 7 armoires de commandes des postes de refoulement des eaux usées avec installation de nouveaux transmetteurs de télégestion. Réalisation du forage d'eau potable de reconnaissance pour la futur alimentation des communes de Givet et Fromelennes.

HAYBES : Après le renouvellement de plus de 1,4 km de conduite d'eau potable rue Saint Louis et la reprise de 90 branchements, la Régie a procédé à la reprise de l'étanchéité d'une cuve du réservoir de Madame de Cormont Bas.

HAM-SUR-MEUSE : Travaux d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble de la commune et réfection complète du surpresseur.

HARGNIES : Exploitation de l'unité de traitement des eaux usées, Réfection complète du surpresseur d'eau potable du réservoir.

HIERGES : Travaux d'assainissement sur l'ensemble de la commune avec le transfert des effluents sur la station d'épuration des deux Vireux, Travaux de modernisation de l'accélérateur de l'aire des champs et installation d'un ensemble de télégestion.



RANCENNES : Reconstruction du poste « gestrimelec » à l'entrée de Rancennes.

REVIN : Suite à des négociations avec le délégataire, les services de la Régie ont obtenu une baisse des tarifs sur les services de l'eau et de l'assainissement d'un montant total pour une facture de 120 m³ de 77,88 €.

VIREUX-MOLHAIN : Travaux de canalisation et de branchements de la tranche 3 du secteur de la rue du Béchu. Ce chantier repartit sur 3 années à permis de reprendre plus de 1,3 km de conduite et 60 branchements

VIREUX-WALLERAND : Travaux de sectorisation et de régulation rue Sinzot et place des Tries, travaux sur la station de pompage et remplacement du réservoir de protection.



TRAVAUX - MONTANT DES OPÉRATIONS

RÉGIE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE								
			SUBVENTIONS ATTRIBUÉES				FONDS CONCOURS	TOTAL SUBVENTIONS + FONDS CONCOURS
OPERATION	MONTANT HT	MONTANT TTC	DETR	DSIL	AGENCE EAU			
Travaux rue Saint Louis à Haybes	472 946,75	567 536,10	108 000,00	-	-	-	-	108 000,00
Traitement - Télégestion - Sectorisation - Instrumentation - EAU POTABLE (Communes de ANCHAMPS - FEPIN - HAM-SUR-MEUSE - HARGNIES - HIERGES - LANDRICHAMPS - MONTIGNY SUR MEUSE - AUBRIVES - VIREUX-MOLHAIN - VIREUX-WALLERAND)	394 938,85	473 926,62	-	118 405,00	118 191,00	-	-	236 596,00
Modernisation du système de télérelève des compteurs - Gestion des fuites (Communes de ANCHAMPS - FEPIN - HAM-SUR-MEUSE - HARGNIES - HIERGES - LANDRICHAMPS - MONTIGNY SUR MEUSE - AUBRIVES - VIREUX-MOLHAIN - VIREUX-WALLERAND)	180 632,00	216 758,40	-	72 253,00	-	-	-	72 253,00
Travaux d'eau potable rue du Béchu à VIREUX-MOLHAIN	347 974,94	417 569,93	154 607,00	-	102 000,00	40 343,00	-	296 950,00
Travaux de réhabilitation du réservoir de Haybes	196 172,07	235 406,48	-	-	26 891,00	-	-	26 891,00
Travaux d'eau potable à Ham sur Meuse	150 922,13	181 106,56	-	-	-	75 000,00	-	75 000,00
Raccordement des communes de Givet, Fromelennes sur les ressources d'Aubrives et Chooz - maillage des réseaux et interconnexion dont création d'un nouveau forage à Mérvivière	2 411 750,00	2 894 100,00	663 702,00	189 854,00	2° phase en attente - ~ 30% 59 754,00	-	-	853 556,00 59 754,00
Développement du numérique avec la modernisation du mode de relevé, du système d'informations des abonnés et de la création d'un site internet	234 220,28	281 064,34	104 850,00	-	81 550,00	-	-	186 400,00
Renouvellement de canalisations pour lutter contre les fuites à Vireux-Wallerand	550 782,00	660 938,40	174 299,00	-	91 410,00	-	-	265 709,00
Opération soldées	4 155 336,74	4 986 404,09	1 205 458,00	380 512,00	81 550,00	398 246,00	115 343,00	2 181 109,00€
Opération en cours								
Opération 2024								

TRAVAUX - MONTANT DES OPÉRATIONS

RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT									
			SUBVENTIONS ATTRIBUÉES			FONDS CONCOURS PRÉVISIONNEL	TOTAL SUBVENTIONS + FONDS CONCOURS	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES PAR OPÉRATION	
OPERATION	MONTANT HT	MONTANT TTC	DETR	DSIL	AGENCE EAU				
Travaux d'assainissement d'Hargnies dont commune d'Hargnies (FC TVA) dont CCARM	2 301 737,89	2 762 085,47	-	-	908 169,69	209 233,24 599 839,56	908 169,69 209 233,24 599 839,56	1 717 242,49	
Mise en place d'équipements permettant l'hygiénisation des boues (pHmètre + agitateur) - dispositif COVID - STEP des 2 Vireux	18 900,00	22 680,00	-	-	18 144,00	-	18 144,00	18 144,00	
Traitement et hygiénisation boues station épuration - dispositif crise sanitaire COVID19 - STEP des 2 Vireux	9 150,00	10 980,00	-	-	6 163,00	-	6 163,00	6 163,00	
Travaux de télégestion & équipements des déversoirs d'orages	139 412,98	167 295,58	-	-	32 847,00	-	32 847,00	32 847,00	
Travaux d'assainissement collectif d'Aubrives et de Hierges / raccordement sur la station d'épuration de Vireux - Molhain dont commune d'Aubrives dont commune de Hierges	2 389 795,00	2 867 754,00	200 000,00	-	910 747,00	410 000,00 111 930,21	1 110 747,00 410 000,00 111 930,21	1 632 677,21	
Travaux d'assainissement à Ham sur Meuse	1 182 585,60	1 419 102,72	200 000,00	354 116,00		282 496,08	836 612,08	836 612,08	
Diagnostic permanent des réseaux d'assainissement	148 463,00	178 155,60	59 385,00		59 386,00		118 771,00	118 771,00	
Travaux d'assainissement à Foisches	1 336 591,00	1 603 909,20		400 977,00	293 733,00	347 355,00	1 042 065,00	1 042 065,00	
Création d'un réseau d'assainissement sur le site Porcher à Revin	608 745,33	730 494,40	-	243 498,00	203 000,00 estimation subvention AGENCE EAU	-	446 498,00	446 498,00	
Opération soldées	Opération en cours	Opération 2024	8 135 380,80	9 762 456,96	459 385,00	998 591,00	2 432 189,69	1 960 854,09	5 851 019,78

TRAVAUX - MONTANT DES OPÉRATIONS SANS SUBVENTION

Opération soldées

RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT			
OPERATION	ATTRIBUTAIRES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Assainissement rue des Grands Jardins à Rancennes	Maîtrise d'œuvre : BE DUMAY Travaux d'assainissement : EUROVIA	15 912,00 275 930,60	19 094,40 331 116,72
Réfection des rues Carpiaux et Boonaert à Givet	Maîtrise d'œuvre : BE DUMAY Travaux d'assainissement : ENTREPRISE URANO	6 466,00 158 075,60	7 759,20 189 690,72
		456 384,20	547 661,04
MARCHÉ RECONDUITS			
Travaux de branchements et de réparations courantes d'assainissement N°ASS_AC 01-2021 (dernière période du marché : 16/09/2023 - 15/09/2024)	VEOLIA	142 000 € /AN	170 400 €/AN
Entretien des ouvrages d'assainissement - autosurveillance - boues - curage N°ASS_AC 02-2021 (dernière période du marché : 16/09/2023 - 15/09/2024)	VEOLIA	142 000 € /AN	170 400 €/AN
Entretien des ouvrages d'assainissement (autosurveillance - boues - curages de la commune de Givet) période 1 du marché : 01/01/2023 - 31/12/2024	VEOLIA	104 980 € /AN	125 976 € / AN

TRAVAUX - MONTANT DES OPÉRATIONS SANS SUBVENTION

Opération soldées

RÉGIE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE			
OPERATION	ATTRIBUTAIRES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Renouvellement de la conduite d'eau potable rue de la Campagne à Vireux-Wallerand	ENTREPRISE URANO	118 621,48	142 345,78
Réfection des rues Carpiaux et Boonaert à Givet	Maîtrise d'œuvre : BE DUMAY Travaux d'eau potable : ENTREPRISE URANO	7 791,00 146 275,60	9 349,20 175 530,72
		272 688,08	327 225,70
MARCHÉ RECONDUITS			
Travaux de branchement et de réparations courantes sur les réseaux d'eau potable - interventions urgentes : N°EP_MT 01-2022 reconduction 1 : du 01/08/2023 au 31/07/2024	VEOLIA EAU	142 000 € /AN	170 400 €/AN
Prestation de facturation et prestations courantes service eau potable - commune de Fumay : N°EP_MS 01-2022 période 1 du marché : 19/07/2022 au 31/12/2024	VEOLIA EAU	80 000 € /AN	96 000 €/AN

LA COMPÉTENCE GÉMAPI

Au 1^{er} janvier 2018 notre Communauté est devenue compétente à titre obligatoire en matière de **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention de Inondations (GÉMAPI)**.

Cette compétence vise à gérer et protéger nos cours d'eau à une échelle cohérente, celle des bassins versants. En effet, aucune rivière ni aucune crue ne s'arrête aux limites d'une commune. Etablir une gestion globale et coordonnée de nos cours d'eau est essentiel tant au niveau de la biodiversité, qu'au niveau de la prévention et de la protection des inondations.

La GÉMAPI est un outil qui permet aussi de répondre à la Directive Cadre sur L'Eau.

Cette directive européenne fixe l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau à l'horizon 2027 au plus tard.

À l'heure du changement climatique, une bonne gestion des ressources naturelles et la préservation de nos écosystèmes est primordiale pour l'avenir. Une rivière en bon état limite ces phénomènes et apporte de nombreux autres services.

Ainsi, les zones humides situées dans les zones inondables de part et d'autre d'un cours d'eau servent d'éponges lors des inondations et permettent de recharger les nappes phréatiques. Lorsque les niveaux d'eau seront au plus bas, ces éponges permettront de soutenir le cours d'eau en lui apportant l'eau stockée.

Les missions ou items relevant de la compétence GÉMAPI sont les suivantes :

- l'aménagement de bassins ou de fractions de bassins hydrographiques, notamment les dispositifs de stockage dans les lacs réservoirs. *Cet item a été délégué à l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et ses Affluents, (EPAMA) ;*
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris ses accès,
- assurer la défense contre les inondations et contre la mer, notamment par la construction et la gestion des digues ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

ELABORATION DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT

Conformément au décret « digues » n° 2015-526, du 12 mai 2015, la Communauté de Communes a notifié un marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration du système d'endiguement de la Communauté de Communes.

Le marché a été notifié à la SARL SEGI, le 17 avril 2019, pour un montant de 40 960 € HT.

Le dossier de proposition de systèmes d'endiguement a été déposé en Préfecture le 30 juin 2021.

Après examen de notre dossier, les services de la Préfecture nous ont demandés la réalisation d'une étude de dangers globale pour l'ensemble du système d'endiguement. Ainsi, cette étude a été confiée au bureau d'études agréé ARTELIA, le 21 juillet 2022, pour un montant de 62 004 € HT.

L'étude de dangers a été déposée en Préfecture le 26 avril 2023.



Exemple de mission relevant de la compétence GÉMAPI

À gauche, un cours d'eau en bon état, et à droite, un cours d'eau dégradé

Le système d'endiguement de la ville de Givet a donc été autorisé par la Préfecture, par arrêté Préfectoral n° 2023-738 du 22 décembre 2023. Quelques compléments d'études devront être transmis avant la fin de l'année 2024.

EFFACEMENT DU PETIT SEUIL DU VIROIN À VIREUX-MOLHAIN

Un marché d'étude sur le petit seuil du Viroin à Vireux-Molhain a été notifié au bureau d'études VALETUDES, pour un montant de 9 100 € HT, le 25 mai 2022.

L'étude hydraulique et de modélisation du Viroin a été transmise en janvier 2023 aux services de la Préfecture. Cette étude conclut qu'il peut être envisagé le principe de suppression du petit seuil pour rétablir la continuité écologique sur ce tronçon, sans avoir d'influence hydraulique sur le productible de la centrale hydroélectrique.

Un dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement, a donc été transmis aux services de la Préfecture pour l'arasement de ce seuil, le 02 mai 2023. Après instruction, un accord nous a été transmis le 02 octobre 2023.

Les travaux d'arasement du petit seuil du Viroin se dérouleront donc en 2024, les travaux en cours d'eau ne pouvant se dérouler qu'en période d'étiage (période estivale).

ETUDE SUR LE SEUIL DU MOULIN BOREUX (HOUILLE) A GIVET

Afin de rétablir la continuité écologique des cours d'eau du territoire, la Communauté de Communes envisage l'arasement voire le dérasement de certains seuils présents sur les cours d'eau.

Ainsi, en 2023, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé afin d'étudier les aménagements possibles du seuil dit du Moulin Boreux, sur le cours d'eau de la Houille à Givet. La tranche ferme du marché, correspondant à l'étude hydraulique et la rédaction du dossier réglementaire, a été notifié au bureau d'études VALETUDES (Valenciennes), le 10 mai 2023, pour un montant de 14 300 € HT.

Une mission a également été confiée au bureau d'études GEOFIT Expert afin de réaliser une campagne de relevés topographiques et bathymétriques du cours d'eau, pour un montant de 3 450 € HT. Ces relevés ont été effectués en août 2023.



DIGUE DU PORT DE GIVET

La digue du Port de Givet, propriété de l'Etat et jusqu'à présent gérée par VNF, fait partie intégrante du système d'endiguement de la ville de Givet, autorisé en décembre 2023. Ainsi, celle-ci sera mise à la disposition de la Communauté de Communes, au plus tard, à compter du 29 janvier 2024.

Toutefois, une étude de dangers réalisée par SOGREAH, à la demande de VNF, en 2012, a identifié de nombreuses défaillances, assorties de préconisations de travaux de sécurisation (rehausses de points bas, défense de berges, surveillance des talus, reconnaissance géotechnique de glissement de talus...). Cette étude a été récemment complétée par d'autres études et elles mettent en lumière un coût de réparation estimé à 11,16 millions d'euros HT. La digue est dans un état particulièrement dégradé.

Depuis 2018, date de prise de la compétence GEMAPI, la Communauté a fait valoir la condition du transfert d'un ouvrage en

bon état, auprès des services de l'Etat. De nombreuses réunions sur les conditions de ce transfert ont donc été organisées en Préfecture des Ardennes, au cours de l'année 2023.

Ainsi, un accord a été trouvé entre l'Etat, VNF et la Communauté dont les conditions ont été définies dans le cadre de plusieurs conventions, signées au 2^e semestre 2023.

Il en ressort qu'une dotation d'un montant de 8,8 millions d'euros sera versée, par l'Etat, à la Communauté, afin de réaliser les travaux de confortement nécessaires pour que cette digue assure son rôle de protection contre une crue centennale. La Communauté dispose d'un délai de 5 ans pour la réalisation et l'achèvement de ces travaux.

Concernant les équipements de la commune de Givet affectés à la défense contre les innodations, une convention de gestion a été établie et signée en septembre 2023.

TRAVAUX

110 |





TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE TERRITOIRE EN 2023

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL

GIVET

LE SITE DE CELLATEX

Démolition des locaux Administratifs pour un montant de 80 091 € HT.



REVIN

SITE D'ELECTROLUX

- Remise aux normes du réseau électrique basse tension, pose d'un rideau métallique, remise en état des trappes de désenfumage, etc ... pour un montant de 31 743 € HT.
- Travaux de viabilisation du bâtiment C, réalisés par l'entreprise EIFFAGE, sous la maîtrise d'œuvre de Végétudes : raccordement Télécom, eaux usées et eau potable, pour un montant total de 55 285,84 € TTC.

SITE PORCHER

Nettoyage par Giro broyage d'une partie du terrain en friche : 21 150 € HT

Atelier 3 R : aménagement anticipé d'une partie de la friche (900m²) pour permettre au preneur d'installer son unité de « récupération – reconditionnement -recyclage ». Les travaux ont été notifiés le 06 décembre 2022.

La première partie des travaux relative aux démolitions a démarré en décembre 2022.

Les travaux (gros œuvre, ossature métallique, couverture bardage, menuiseries, peinture, plomberie, électricité) se sont déroulés de janvier 2023 à avril 2023.

Les réceptions ont été prononcées le 21 avril 2023.

Travaux de VRD : travaux de viabilisation, voiries, parking espaces verts, sur environ 2 500 m², notifiés au groupement EIFFAGE/URANO, le 31 août 2023, pour un montant de 3 384 735,72 € TTC. Les travaux ont démarré le 25 septembre 2023.

Travaux de réhabilitation/aménagement du bâtiment : Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au bureau d'études GNAT Ingénierie. L'opération porte sur des travaux allotés de réhabilitation-construction de bâtiment industriel (environ 15 000 m² concernés, dont 10 000 en réhabilitation et 5 000 en construction neuve).



Inauguration de des ateliers 3R de Cibox le 28 juin 2023

SITE OXAME

Les travaux ont débuté en juillet 2023 et ont duré 5 à 6 mois : débroussaillage du site, évacuation des déchets, désamiantage et démolition. Ils sont effectués sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE). L'établissement public finance 94 % du montant total des travaux (études + travaux).



VIREUX-MOLHAIN

ZONE INDUSTRIELLE DE VIREUX-MOLHAIN

Aménagement d'un parking destiné aux poids lourds, sur la zone industrielle, rue des Forges, à Vireux-Molhain.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études IVOIRE (Bazeilles) pour un montant de 8 880 € TTC. Les travaux ont, quant à eux, été réalisés par l'entreprise STP VENCE (Champigneul-sur-Vence), pour un montant de 104 535,66 € TTC.

Les travaux ont débuté le 13 mars 2023 et ont été réceptionnés le 21 avril 2023.

LE PATRIMOINE TOURISTIQUE

GIVET

CHARLEMONT

- Travaux pour la mise en lumière de la Pointe Est.
- Remplacement des anciens candélabres par des candélabres LED, au niveau de la route d'accès, pour un montant de 28 704 € TTC.
- Réalisation d'un diagnostic sur le réseau électrique basse tension du site pour un montant de 9 643,20 € TTC.
- Réalisation d'un diagnostic sécurité incendie du bâtiment 2 (Snack, bureaux Charlemont et SPL) pour un montant de 2 540 € HT.
- Travaux de sauvegarde de la façade d'entrée (Zone F1 et F2) des vestiges de l'église St Charles de Borromée, ont été confiées à l'entreprise de réinsertion LE LIEN IAE, pour un montant de 30 381,48 € HT.
- Travaux sur le bastion n°8 soit le parapet du cornichon avec une réouverture d'échancrure de tir, les murs de descente de l'ouvrage de coupure, et l'élévation Nord de la Courtine 3.

LE CHARLEMAGNE

Remplacement d'un compresseur et d'une platine de la pompe à chaleur pour un montant de 5 654 HT

FONT CONDÉ

- Aménagement de l'aire de pique-nique du STIC avec l'installation de 4 tables de pique-nique, confié à l'entreprise de réinsertion LEDA, pour un montant de 1 971,20 € HT (TVA non applicable, art. 293B du CGI).
- Recrutement d'un Maître d'Œuvre pour la phase n°7 de travaux concernant la réfection du mur de barrage, pour un montant de 9 750,00 € HT soit 11 700,00 € TTC.



LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF

GIVET

SIÈGE DE LA CCARM

- Installation d'une cloison vitrée pour création de deux bureaux dans un. Montant : 4 343 € HT.
- Remise aux normes du réseau basse tension d'un montant de 1 180 HT.
- Remplacement des volets roulants du rez-de-chaussée pour un montant de 3 196 € HT.
- La réparation de la VMC du bâtiment principal pour un montant de 1 185 € HT.
- Le remplacement du ballon d'eau chaude d'un montant de 759 € HT.

BASE

- Travaux de climatisation d'un montant de 8 221 € HT,
- Le remplacement de l'alarme intrusion pour un montant de 2 062 € HT
- Travaux d'électricité et de traitement de l'air pour un montant de 1 911 € HT

VIREUX-MOLHAIN

CISE

- Remise aux normes du réseau basse tension d'un montant de 3 322 HT.
- La pose de nouveau Hublot LED sur le pourtour extérieur des façades du bâtiment d'un montant de 1 466 € HT.

LES PISCINES

FUMAY

PISCINE DE FUMAY

Le recrutement d'un maître d'œuvre pour le diagnostic préalable et la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine de Fumay, notifié pour la phase DIAG-AOR le 25 mai 2023, pour un montant de 65 900,00 €HT soit 79 080,00 € TTC.

REVIN

PISCINE DE REVIN

- Création d'un stock de filtre diatomée (Module Filtrant Inox, ...) pour sécuriser la maintenance du traitement de l'eau, pour un montant de 9 183,00 € HT soit 11 019,60 € TTC.
- Pose de store sur les vitrages des locaux repas (vestiaire visible depuis l'extérieur) et banque d'accueil du hall d'entrée, pour un montant de 2 235,99 € HT soit 2 683,19 € TTC.
- Renforcement de l'isolation des murs du hall bassin pour résoudre les problèmes de condensation sur la façade basse Nord, La façade haute Nord, le pignon Ouest et façade haute Sud, pour un montant de 66 592,40 €HT soit 79 991,88 € TTC.
- Modification du réseau de gaine de soufflage du hall bassin pour résoudre les problèmes de condensation des vitrages du hall bassin, pour un montant de 12 416,20 € HT soit 14 899,44 € TTC.

VIREUX-WALLERAND

PISCINE DE VIREUX-WALLERAND

- Mise aux normes PMR des sanitaires publics comprenant la modification de la cloison, de la porte et du plan de travail, compris les raccords de peinture aux nouveaux aménagements, pour un montant de 3 486,13 € HT soit 4 183,36 € TTC.
- Le remplacement de la masse filtrante des deux filtres à sable, soit un volume de 13 m3, pour un montant de 17 201,00 € HT soit 20 641,20 € TTC.
- Dans le cadre des travaux d'économie d'énergie, le passage à l'éclairage LED des zones vestiaires, MNS et accueil, pour un montant de 4 422,05 €HT soit 5 306,46 €TTC.
- Le remplacement du carrelage du couloir d'accès aux vestiaires, soit 25 m2, pour un montant de 2 741,00 €HT soit 3 289,20 €TTC.
- Dans le cadre de la maintenance du bassin, la révision des carrelages HS, la réparation des trois regards et la reprise des joints, pour un montant de 5 775,00 € HT soit 6 930,00 € TTC.

LES CRÈCHES

FUMAY

CRÈCHE DE FUMAY

- Remplacement de la porte d'entrée principale, suite à des problèmes récurrents de fermeture et de déformation et renforcement de la sécurité avec l'installation d'une fermeture de porte par ventouse, pour un montant de 6 305,00 € HT soit 6 366,00 € TTC.
- Remplacement de la chaudière et de la production d'eau chaude pour un montant de 6 893,00 € HT soit 8 271,60 € TTC.
- Dans le cadre des travaux d'économie d'énergie, le passage à l'éclairage LED des appliques de la circulation, pour un montant de 384,68 €HT soit 461,62 €TTC.

REVIN

CRÈCHE DE REVIN

- Remplacement des plinthes pvc de l'ensemble des pièces et des circulations, pour un montant de 5 434,69 € HT soit 6 434,69 € TTC.
- Création de placards de rangement dans les deux salles d'éveil, pour un montant de 3 000,00 € HT soit 3 600,00 € TTC.

VIREUX-WALLERAND

CRÈCHE DE VIREUX-WALLERAND

- Rénovation du contrôle d'accès, compris le remplacement des combinés défectueux, pour un montant de 1 500,00 € HT soit 1 800,00 €TTC.
- Renforcement de la sécurité avec l'installation d'une fermeture de porte par ventouse, pour un montant de 1 515,80 € HT soit 1 818,96 € TTC.

LE PATRIMOINE LOCATIF

GIVET

LE PAVILLON DU 21 ROUTE DE PHILIPPEVILLE A GIVET

Remplacement et isolation de la toiture pour un montant de 32 971 €HT.

RADIO FUGI

Branchement d'un réseau pluvial pour raccorder une descente d'eau pour un montant de 1 700 € HT.

L'APPARTEMENT AU DESSUS DE RADIO FUGI

Remplacement de la cabine douche pour un montant de 1 715 € HT.

LA RESIDENCE VAUBAN

- Remise aux normes du réseau basse tension d'un montant de 1 508 € HT
- Le remplacement d'une double pompe à la chaudière pour un montant de 1 490 €HT
- Remplacement d'un organe du système incendie d'une chambre d'un montant de 1 125 € HT.

L'HOTEL D'ENTREPRISES DE GIVET

- Cellule 2 : Création d'une porte de secours, remplacement de thermostat d'ambiance et mises en conformité du réseau électrique pour un montant de 6 083 € HT
- Cellule 3 : Mises en conformité du réseau électrique pour un montant de 1 050 € HT

- Cellule 5 : Remplacement des néons de l'atelier par des néons LED, remplacement d'un vitrage, remplacement de thermostat d'ambiance et mises en conformité du réseau électrique pour un montant total de 5 195 € HT.
- Cellule 6 : Remplacement de thermostat d'ambiance, maintenance des alarmes, mise à disposition de charge pour contrôle du pont roulant et mises en conformité du réseau électrique pour un montant total de 2 535 € HT
- Cellule 8 : Mises en conformité du réseau électrique pour un montant total de 900 € HT.

VIREUX-MOLHAIN

LE PEC DE VIREUX

Remise aux normes du réseau basse tension, installation d'un adoucisseur et remplacement du ballon d'eau chaude au 2^{ème} niveau pour un montant de 6 319 HT.

VIREUX-WALLERAND

LE PAVILLON DU 15 RUE JOLIOT CURIE A VIREUX-WALLERAND

Remplacement de la VMC double Flux pour un montant de 5 453 € HT

LE PATRIMOINE BATÎ

GIVET

DÉCHÈTERIE DE GIVET

- Remplacement de la grille avaloir au niveau du portail d'entrée pour un montant de 3 382 € HT.
- Remplacement des radiateurs par des radiateurs économiques pour un montant de 1 406 € HT.
- Remise aux normes du réseau basse tension d'un montant de 503 € HT

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Remise aux normes du réseau basse tension d'un montant de 1531 HT.

HAYBES

DÉCHÈTERIE DE HAYBES

- Remplacement des radiateurs des économiques pour un montant de 1406 € HT.
- Allongement de la tôle de déversement de la benne à gravats et la réparation d'un batioir pour un montant de 1 480 € HT.
- Remplacement de vitrage d'un montant de 1 006 € HT.

VIREUX-MOLHAIN

DÉCHÈTERIE DE VIREUX

- Mise aux normes des quais pour un montant de 31 803 € HT
- Remplacement des radiateurs par des radiateurs économiques pour un montant de 1 406 € HT
- Remplacement d'un moteur d'un rideau métallique pour un montant de 730 € HT.

LE PATRIMOINE NON BATÎ

GIVET

PACOG

- Réfection de la voirie lourde de l'entrée du PACoG pour un montant de 58 372 € HT
- Rebouchage des nids de poule et nettoyage de voirie pour un montant de 1 660 € HT

VIREUX-MOLHAIN

ZI SUD DE VIREUX

- Nettoyage par débroussaillage d'une parcelle derrière FTV pour un montant de 2 650 € HT.

INTERVENTION SOCIALE EN G



ENDARMERIE



INTERVENTION SOCIALE EN GENDARMERIE

L'INTERVENANTE SOCIALE EN GENDARMERIE (I.S.G)

Notre I.S.G est une travailleuse sociale employée par les collectivités territoriales, **elle n'est pas gendarme.**

Elle intervient pour toute personne en difficultés sociales, victime, ou mise en cause dans une affaire pénale, ou a un rôle de conseil.

Elle est là pour vous écouter, analyser avec vous votre situation et vous orienter vers les structures adaptées à votre problématique.

En 2018, les élus ont souhaité instaurer ce dispositif sur le territoire de **la compagnie de gendarmerie de REVIN qui compte 71 178 habitants, et s'étend sur 102 communes** réparties sur plusieurs intercommunalités, à savoir :

- Ardenne rives de Meuse, **avec 19 communes pour 26 815 habitants,**
- Vallées et Plateau d'Ardenne **avec 31 communes pour 26 307 habitants,** dont les communes de **BOGNY-SUR-MEUSE et JOIGNY-SUR-MEUSE,** sont rattachées à la compagnie de gendarmerie de SEDAN.
- Ardennes Thiérache **avec 37 communes pour 9 902 habitants**
- une partie des Crêtes Préardennaises **avec 9 communes pour 3 858 habitants,**
- Ardenne Métropole, **avec 6 communes** mais gérée par une autre ISG



> **Sur l'année 2023, l'intervenante sociale a reçu 247 usagers, impliquant 425 personnes.** Si la plupart des personnes n'ont besoin que d'une seule rencontre, certaines en revanche, souvent du fait d'un isolement important, nécessitent un investissement plus soutenu. Cela représente donc plus d'entretiens que des personnes reçues.

> L'intervenante sociale a réalisé **336 entretiens téléphoniques ou physiques.** Sur les **294 saisines** totales, **16%** n'ont pas souhaité répondre aux sollicitations de l'intervenante sociale.

> **74.5% des dossiers** émanent directement des services de Gendarmerie. En revanche, **20,2% des saisines** sont des sollicitations des usagers, **2% des services sociaux et 2.8% de l'Education Nationale.** Les **0.4 % restants** sont essentiellement des demandes de professionnels du secteur de la santé.

Les secteurs géographiques concernés correspondent à :

- **30%** au territoire d'intervention de la Communauté de Brigade de REVIN
- **22,7%** au territoire de la Brigade Territoriale Autonome de GIVET
- **19,8%** à celui de la Communauté de Brigade de RENWEZ
- **19,4%** à celui de la Communauté de Brigade de ROCROI
- **8,1%** à celui de la Brigade Territoriale Autonome de NOUZONVILLE (pour BOGNY SUR MEUSE et JOIGNY SUR MEUSE)

Par rapport aux Communautés de communes, les secteurs géographiques concernés correspondent à :

- **43,7 %** à la CC Ardenne Rives de Meuse
- **32,4 %** à la CC Vallée et Plateau d'Ardennes
- **15,8 %** à la CC Ardennes Thiérarches
- **8,1 %** à la CC des Crêtes préardennaises.

Sur les 247 situations traitées, **66,8%** ne sont pas connues des services sociaux. Cela positionne l'ISG et de ce fait la Gendarmerie, comme les premiers interlocuteurs pour beaucoup de familles en difficultés sociales et/ou familiales.

Les personnes rencontrées sont à 73,3% de sexe féminin et la tranche majoritaire est celle des 26/60 ans.

- 28,7% des bénéficiaires sont comptabilisés comme victimes au sens où une dénonciation a été déposée en Gendarmerie (plainte, main courante, renseignement judiciaire) et/ou une procédure en cours ;
- 65,6% des bénéficiaires engageaient juste une démarche de conseil s'orientant vers un accompagnement civil ou une démarche judiciaire. Ce sont les personnes nommées hors champ pénal.
- 5,7% étaient rencontrés en tant que mis en cause
- 30,4% des situations pour lesquelles l'ISG a été interpellée, portaient sur des faits de violences, dont 65,3% émanent du conjoint ou de l'ex-conjoint. 29,3 % se passent dans la sphère familiale.

Dans un cadre préventif, l'intervenante sociale intervient aussi en amont des violences et contactent les personnes dès lors qu'un conflit apparaît. Cela représente 43,3% des interventions dont 63,5 % se passent dans le couple ou l'ex couple et 29% dans la sphère familiale.

Il est possible qu'au cours de l'entretien, d'autres problématiques, appelées problématiques associées, apparaissent. Par exemple, un conflit de couple peut aussi faire ressortir des violences psychologiques et des difficultés éducatives qui doivent eux aussi être prises en compte.

Des problématiques concernant les addictions sont aussi repérées et sont assez fréquentes. Sur l'année 2023, l'ISG a été amenée à rédiger 16 informations préoccupantes et signalements pour des personnes vulnérables ou à destination de la protection de l'enfance. Dans toutes les situations traitées, seulement 14,6% font l'objet d'une réorientation vers le service de la Gendarmerie.

Au regard des 247 situations accompagnées, ce chiffre démontre que dans plus de 85 %, une réponse partenariale a été jugée plus pertinente et aidante que la saisie judiciaire. Les besoins identifiés relèvent plus de l'orientation sociale vers les associations et les services sociaux de secteur. Les besoins peuvent être pluriels et se compléter les uns aux autres.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL APPROUVÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

FINANCEURS	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
FIPD	20 000 €	10 000 €	5 000 €
ARS Grand Est	5 000 €	5 000 €	5 000 €
CAF	5 000 €	5 000€	5 000 €
Ardenne Rives de Meuse	3 900€	7 800 €	9 750 €
Vallées et Plateau d'Ardenne	3 616€	7 232 €	9 040 €
Ardennes Thiérache	1 421€	2 842 €	3 552.50 €
Crêtes Préardennaises	543 €	1 086 €	1 357 €

CONTACT

INTERVENANTE I.S.G

1 rue des Marquisades – 08500 REVIN
Tél : 06.70.32.29.34

RENDEZ-VOUS POSSIBLE

dans les gendarmeries de Givet, Fumay, Revin, Monthermé, Rocroi, Rumigny, Signy-le-Petit, Signy-l'Abbaye, Renwez, Nouzonville ou dans un lieu extérieur comme les mairies, les maisons des solidarités, les centres sociaux.



Communauté de Communes
ARDENNE rives de meuse

29 rue Méhul - 08600 GIVET
Tél. 03 24 41 50 90

www.ardennerivesdemeuse.com

